

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

*Chair:*

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

---

Tuesday, May 29, 2012  
Wednesday, May 30, 2012

---

Issue No. 19

*Sixth meeting on:*

Legal and political recognition of  
Métis identity in Canada

and

*Fifth meeting on:*

Bill S-8, An Act respecting the safety of  
drinking water on First Nation lands

---

APPEARING:

The Honourable John Duncan, P.C., M.P.,  
Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development,  
Minister of the Canadian Northern Economic

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

*Président :*

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

---

Le mardi 29 mai 2012  
Le mercredi 30 mai 2012

---

Fascicule n<sup>o</sup> 19

*Sixième réunion concernant :*

La reconnaissance juridique et politique  
de l'identité des Métis au Canada

et

*Cinquième réunion concernant :*

Le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau  
potable sur les terres des Premières Nations

---

COMPARAÎT :

L'honorable John Duncan, C.P., député,  
ministre des Affaires autochtones  
et du développement du Nord canadien

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Meredith
Campbell	Munson
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Raine
Housakos	Sibbeston
* LeBreton, P.C.	
(or Carignan)	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Housakos replaced the Honourable Senator Dagenais (*May 30, 2012*).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Demers (*May 29, 2012*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Lang (*May 17, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
PEUPLES AUTOCHTONES

*Président* : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

*Vice-présidente* : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Meredith
Campbell	Munson
* Cowan	Patterson
(ou Tardif)	Raine
Housakos	Sibbeston
* LeBreton, C.P.	
(ou Carignan)	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Housakos a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 30 mai 2012*).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 29 mai 2012*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 17 mai 2012*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, May 29, 2012  
(41)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 8:33 a.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Dagenais, Dyck, Meredith, Munson, Patterson and Raine (9).

*In attendance:* Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 25, 2012, the committee continued its consideration of Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

**APPEARING:**

The Honourable John Duncan, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development.

**WITNESSES:***Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch;

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Community Infrastructure Branch;

Kim Purchase, Deputy Chief of Staff to the minister.

*Department of Justice Canada:*

Paul Salembier, General Counsel, Operations and Programs.

*Health Canada:*

Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division, Primary Health Care and Public Health, First Nations and Inuit Health Branch.

*Treaty 7 First Nations Chiefs Association:*

Charles Weaselhead, Grand Chief;

Brent Scout, Grand Chief's Liaison.

Mr. Duncan made a statement and, together with Ms. Mitchell, Mr. Carisse and Mr. Salembier, answered questions.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 29 mai 2012  
(41)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 8 h 33, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Dagenais, Dyck, Meredith, Munson, Patterson et Raine (9).

*Également présente :* Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 avril 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

**COMPARAÎT :**

L'honorable John Duncan, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien.

**TÉMOINS :***Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires;

Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et des transformations politiques majeures, Direction générale des infrastructures communautaires;

Kim Purchase, chef de cabinet adjoint du ministre.

*Ministère de la Justice Canada :*

Paul Salembier, avocat général, Opérations et programmes.

*Santé Canada :*

Ivy Chan, directrice, Division de la santé environnementale et publique, Direction des soins de santé primaires et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

*Treaty 7 First Nations Chiefs Association :*

Charles Weaselhead, grand chef;

Brent Scout, agent de liaison du grand chef.

M. Duncan fait une déclaration puis, avec Mme Mitchell, M. Carisse et M. Salembier, répond aux questions.

Mr. Weaselhead made a statement and answered questions.

At 10:38 a.m., the committee suspended.

At 10:48 a.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to stay in the room.

At 11:29 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Wednesday, May 30, 2012  
(42)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:46 p.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Ataullahjan, Campbell, Dyck, Housakos, Meredith, Patterson, Raine and Sibbeston (8).

*In attendance:* Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

*WITNESSES:*

*Congress of Aboriginal Peoples:*

Dwight Dorey, National Vice-Chief;

Julian Morelli, Advisor.

Mr. Dorey made a statement and answered questions.

At 7:47 p.m., the committee suspended.

At 7:50 p.m., the committee resumed in camera and pursuant to rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda (future business).

M. Weaselhead fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 38, la séance est suspendue.

À 10 h 48, conformément à l'article 92(2)e du Règlement, la séance reprend à huis clos pour faire l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce.

À 11 h 29, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le mercredi 30 mai 2012  
(42)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Ataullahjan, Campbell, Dyck, Housakos, Meredith, Patterson, Raine et Sibbeston (8).

*Également présente :* Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son examen de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Congrès des peuples autochtones :*

Dwight Dorey, chef adjoint national;

Julian Morelli, conseiller.

M. Dorey fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 47, la séance est suspendue.

À 19 h 50, conformément à l'article 92(2)e du Règlement, la séance reprend à huis clos pour faire l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

It was agreed that staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

At 7:55 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

*ATTEST:*

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

À 19 h 55, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Marcy Zlotnick

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, May 29, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands, met this day at 8:30 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator Lillian Eva Dyck** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or the Web.

My name is Lillian Dyck. I am from Saskatchewan and I am the deputy chair of this committee. In the absence of our chair, Senator St. Germain, I will be presiding.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today we will be continuing to hear testimony relating to Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands.

Although water and waste water operations and systems are generally the responsibility of provincial and territorial governments, responsibility for drinking water on-reserve is shared between the federal government and First Nations. Federally, three departments are primarily responsible for delivering safe drinking water on-reserve: the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development, Health Canada and Environment Canada.

First Nation communities, through their chief and council, are responsible for the design, operation and maintenance of their water systems, for which they assume 20 per cent of the costs.

This morning, we will hear witnesses from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, the Department of Justice Canada and Health Canada. These witnesses will be followed by representation from Treaty 7 from Alberta.

However, prior to hearing from our witnesses, I would like to introduce the members of the committee present this morning at this time. I will have the committee members introduce themselves and say where they are from.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, senator from Nunavut.

[*Translation*]

**Senator Brazeau:** Patrick Brazeau from Quebec.

**Senator Dagenais:** Jean-Guy Dagenais from Quebec.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 29 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations, se réunit ce matin, à 8 h 33, pour étudier ledit projet de loi.

**Le sénateur Lillian Eva Dyck** (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente :** Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs et à l'auditoire qui regarde la retransmission de la réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur Internet.

Je m'appelle Lillian Dyck. Je suis de la Saskatchewan et je suis la vice-présidente du comité. En l'absence de notre président, le sénateur St. Germain, je présiderai la séance.

Le comité a pour mandat d'étudier la législation et les questions qui concernent les peuples autochtones du Canada en général. Aujourd'hui, nous poursuivons l'audition de témoignages concernant le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations.

Il est vrai que les systèmes d'exploitation de l'eau et des eaux d'égout relèvent de façon générale des gouvernements provinciaux et territoriaux, mais la responsabilité de l'eau potable dans les réserves est partagée entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. Au niveau fédéral, trois ministères ont essentiellement la responsabilité de l'approvisionnement en eau potable salubre dans les réserves : le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, Santé Canada et Environnement Canada.

Les Premières nations, par l'intermédiaire de leur chef et de leur conseil, sont responsables de la conception, de l'exploitation et de l'entretien de leurs systèmes d'approvisionnement en eau, et elles en assument 20 p. 100 du coût.

Ce matin, nous entendrons des témoins du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, du ministère de la Justice et de Santé Canada. Ensuite, nous entendrons un représentant du Traité n° 7 de l'Alberta.

Toutefois, avant d'entendre nos témoins, je voudrais que les membres du comité se présentent. Ils le feront en précisant la province ou le territoire qu'ils représentent.

**Le sénateur Patterson :** Dennis Patterson, sénateur du Nunavut.

[*Français*]

**Le sénateur Brazeau :** Patrick Brazeau, du Québec.

**Le sénateur Dagenais :** Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[English]

**Senator Raine:** I am Nancy Greene Raine from British Columbia.

**The Deputy Chair:** Thank you very much. Members of the committee, please help me in welcoming the Honourable John Duncan, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development. He is joined by officials from his department: Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch, and Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Community Infrastructure Branch. We also have Kym Purchase, former director of parliamentary affairs and Deputy Chief of Staff to the minister.

Accompanying these witnesses is Paul Salembier, General Counsel, Operations and Programs from the Department of Justice Canada, and from Health Canada Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division, Primary Health Care and Public Health, First Nations and Inuit Health Branch.

Witnesses, we look forward to your testimony, which will be followed by questions from senators. Minister, you may take the floor.

**Hon. John Duncan, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development:** Thank you very much, Madam Chair. This is a great opportunity to contribute to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples' review of Bill S-8, Safe Drinking Water for First Nations.

As you know, the committee's work on the previous version of the proposed legislation directly informed Bill S-8. Extensive discussions with First Nation organizations, particularly the Assembly of Treaty Chiefs of Alberta and the Atlantic Policy Congress also led to changes of the previous version of this bill.

I would like to comment that Grand Chief Weaselhead from Treaty 7 First Nations Chiefs Association, from whom you will be hearing later this morning, was instrumental in the collaboration of his treaty group and leadership with Treaties 6, 7 and 8 in Alberta. That collaboration is what has led to the success that we have achieved to this date.

Bill S-8 is a crucial component of a larger action plan that the government began implementing six years ago. The plan aims to ensure that residents of all First Nation communities can access safe, clean and reliable drinking water. Since then, we have made great progress toward this goal.

[Traduction]

**Le sénateur Raine :** Je m'appelle Nancy Greene Raine et je suis de Colombie-Britannique.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup. Je voudrais que les membres du comité se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue à l'honorable John Duncan, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord. Les fonctionnaires du ministère qui l'accompagnent sont : Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires, et Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et des transformations politiques majeures, Direction générale des infrastructures communautaires. Kym Purchase, ancienne directrice des Affaires parlementaires et chef de cabinet adjoint du ministre, est également présente.

En plus des témoins que je viens de citer, nous entendrons Paul Salembier, avocat général, Opérations et programmes, au ministère de la Justice Canada, et Ivy Chan, directrice, Division de santé environnementale et publique, Direction des soins de santé primaire et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, au ministère de la Santé du Canada.

Nous sommes impatients d'entendre le témoignage de nos témoins, après quoi les sénateurs pourront poser des questions. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**L'honorable John Duncan, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien :** Merci beaucoup, madame la présidente. Je suis ravi de pouvoir participer à l'étude du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations, sur laquelle le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se penche aujourd'hui.

Comme vous le savez, le travail du comité à l'occasion de versions précédentes du projet de loi a directement influencé cette nouvelle version, le S-8. Des discussions approfondies avec des représentants d'organisations des Premières nations, notamment l'Assemblée des chefs de traité de l'Alberta et le Congrès de l'Atlantique en matière de politiques ont également abouti à des modifications aux versions précédentes du projet de loi.

Je voudrais signaler que le grand chef Weaselhead, de la Treaty 7 First Nations Chiefs Association, qui viendra témoigner plus tard ce matin, a joué un rôle de premier plan dans la collaboration et le leadership de son groupe concernant les traités n° 6, 7 et 8 de l'Alberta. Cette démarche a abouti au succès dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Le projet de loi S-8 est une composante essentielle d'un plan d'action plus vaste que le gouvernement a entrepris de mettre en œuvre il y a six ans. Le plan vise à garantir que les résidents des collectivités de Premières nations puissent avoir accès à un approvisionnement salubre et fiable en eau potable. Depuis lors, nous avons fait de grands progrès dans la poursuite de cet objectif.

Accountability for results matters. This is true for every community in Canada, Aboriginal and non-Aboriginal. Legislation establishes a chain of accountability; it clearly spells out who is responsible for the many aspects of safeguarding drinking water, such as source protection, quality testing and treatment and distribution protocols. A framework also establishes appropriate enforcement mechanisms in case of failures in the water management process.

There is no doubt that appropriate legislation is a crucial factor in ensuring that residents of First Nation communities have access to safe, clean, reliable drinking water. The Auditor General's report of 2011 identified structural impediments to progress in improving quality of life on reserve, impediments such as the lack of a legislative framework that would assure clean drinking water in First Nation communities. Every authoritative group to study the matter, including this committee and most of the witnesses that appeared before you, have reached the same conclusion.

Bill S-8 proposes to establish a collaborative process that would, on a regional basis, create a sound regulatory regime. As explicitly stated in this bill, our government will work with First Nations to develop regulations that would be implemented over a number of years. These regulations would establish standards comparable to those that safeguard drinking water elsewhere in Canada. These regulations would come into force once communities have the capacity to adhere to them. Many witnesses heard by this committee over the last few weeks expressed their eagerness to work with the government to develop these regulations.

I will just go over a bit of the history. The predecessor bill, Bill S-11, was introduced by my predecessor, Minister Strahl. In October of 2010, as minister, I met with representatives from Alberta First Nations along with their legal counsel in my office. They expressed significant concern with the bill and their intention to vigorously oppose it. I expressed our government's commitment to safe drinking water for First Nations, including through legally binding standards, and asked them to work with us to address the concerns and strengthen the bill. They seemed genuinely surprised at the proposed approach but agreed to work with us.

From October 2010 through February 2012, about a year and a half, without-prejudice negotiations took place with representatives from the Assembly of Treaty Chiefs of Alberta, the Atlantic Policy Congress, the Assembly of First Nations nationally and Quebec and Labrador. I have personally met with chiefs at several key crossroads in the negotiations to maintain forward momentum. There was also a meeting of chiefs from across the country in August of 2011. It was an opportunity to

La reddition de comptes par rapport aux résultats est importante. Cela est vrai pour toute la population canadienne, autochtone ou non. Les dispositions législatives établissent le cheminement de la reddition de comptes. Elles déterminent clairement qui est responsable pour les divers aspects de la sécurité en matière d'eau potable, en l'occurrence la protection de la source, les tests de qualité, et les protocoles d'épuration et de distribution. Le cadre législatif établit également les mécanismes d'application qui s'imposent au cas où le processus de gestion de l'eau serait déficient.

Indubitablement, des mesures législatives solides sont cruciales pour garantir que les résidents des collectivités de Premières nations ont accès à un approvisionnement salubre et fiable en eau potable. Le rapport du vérificateur général de 2011 cerne les entraves structurelles au progrès des mesures d'amélioration de la qualité de vie dans les réserves, notamment l'absence de cadre législatif qui garantirait aux Premières nations l'accès à de l'eau potable salubre. Tous les groupes qui font autorité en la matière, y compris votre comité et la plupart des témoins que vous avez entendus, ont abouti à la même conclusion.

Le projet de loi S-8 propose un processus collaboratif qui, à l'échelle régionale, créerait un régime de réglementation solide. Les dispositions du projet de loi disent explicitement que notre gouvernement va travailler avec les Premières nations pour élaborer des règlements qui seraient mis en œuvre sur plusieurs années. Les règlements contiendraient des normes comparables à celles qui garantissent la salubrité de l'eau potable ailleurs au Canada. Ces règlements entreraient en vigueur une fois que les collectivités auraient la capacité de les respecter. Nombreux sont les témoins que le comité a entendus au cours des dernières semaines qui se sont dits impatients à travailler avec le gouvernement à la mise au point de ces règlements.

Permettez-moi de revenir en arrière. Le projet de loi précédent, le projet de loi S-11, a été introduit par mon prédécesseur, le ministre Strahl. En octobre 2010, à titre de ministre, j'ai rencontré des représentants des Premières nations de l'Alberta qui étaient accompagnés de leur avocat, et ce, à mon bureau. À cette occasion, ils ont exprimé de graves inquiétudes en ce qui concernait le projet de loi et leur intention de s'y opposer vigoureusement. J'ai réitéré l'engagement de notre gouvernement à l'égard des Premières nations en ce qui concerne l'eau potable salubre, au moyen notamment de normes exécutoires, et je leur ai demandé de travailler avec nous pour aplanir les difficultés et donner plus de muscle au projet de loi. Ils ont semblé véritablement surpris de ce que je proposais, mais ils ont accepté de travailler avec nous.

Pendant environ 18 mois, d'octobre 2010 à février 2012, les négociations se sont déroulées sous réserve de tout droit en présence des représentants de l'Assemblée des chefs de traité de l'Alberta, du Congrès de l'Atlantique, de l'Assemblée des Premières Nations pan-nationales et du Québec et Labrador. J'ai personnellement rencontré les chefs au moment où les négociations franchissaient des étapes clés afin que l'élan soit maintenu. En août 2011, il y a eu une réunion des chefs des quatre



give feedback to the larger group about the progress being made in the without-prejudice negotiations and to reaffirm our commitment to reintroduce. While Bill S-11 died on the Order Paper when Parliament dissolved in the spring of 2011, we did not reintroduce the bill as Bill S-8, the bill we are discussing today, until February of this year. That was because progress was being made to address First Nation concerns, and we were committed to ensuring that the very best bill would be introduced.

The direction I gave to my staff and the department team engaged in the negotiations was premised on establishing and maintaining a respectful and credible relationship. The First Nations who helped amend Bill S-11 into what is now Bill S-8 before us should be commended for their commitment and leadership.

As parties to this legislation, we made some commitments together, which include to work together on amending the bill. This has been fulfilled as demonstrated by the introduction with the Assembly of Treaty Chiefs Grand Chief and the public endorsement by the Atlantic Policy Congress. We agreed to work together on the regulations that this bill will enable. Some work has already begun in this respect, and there is now a commitment in the bill itself to do so.

We agreed to work together and ensure that the resources required to implement the regulations will be in place when the requirements become legally binding. I made that commitment in my previous appearance before this committee, and I am pleased to note that parallel work with regard to capital planning has been under way with First Nations water technical experts and my officials since last November.

I can describe some of the broad changes that have been implemented in Bill S-8. Several are directly related to clarifying and limiting the scope of the bill only to the purpose of the bill, that being safe drinking water and protection of source water.

We clarified how this bill and its framework could apply to self-governing First Nations if they choose to adopt it rather than those provisions under their existing self-government agreements. We balanced health and safety protections for drinking water in full accord with section 35 rights and Supreme Court decisions. This is the non-derogation clause. This provision took a significant amount of discussion. Given that courts interpret the law as written, Canada needed to ensure that a non-derogation formulation would not leave open the possibility for parts of the bill and the eventual regulations to be rendered inactive. First Nations needed to see that Canada was fully committed to respecting their rights. All agreed that safe drinking water was supported by all and that the Supreme Court has already ruled that section 35 rights could be infringed for health and safety reasons. This enabled the compromise formulation that is found in Bill S-8. All interests are served, particularly the residents of First Nations communities.

coins du pays. Cela a permis de donner une rétroaction sur les progrès réalisés lors des négociations sous réserve de tout droit et de réaffirmer notre détermination à déposer le projet de loi de nouveau. Le projet de loi S-11 a expiré au Feuilleton lors de la dissolution du Parlement, au printemps de 2011, mais nous n'avons pas introduit le projet de loi S-8 de nouveau, celui-ci, avant février de cette année. C'est parce que nous réalisons des avancées dans nos discussions pour répondre aux inquiétudes des Premières nations et nous étions déterminés à présenter le meilleur projet de loi possible.

Souhaitant établir et maintenir un rapport respectueux et crédible, j'ai donné des consignes à mon personnel et à l'équipe ministérielle qui s'occupait des négociations. Les Premières nations qui ont participé à la modification du projet de loi S-11, devenu le S-8, méritent des félicitations pour leur engagement et leur leadership.

En tant que parties au projet de loi, nous nous sommes mobilisés pour notamment l'amender. Nous avons réussi comme en témoigne l'aval que lui donne le grand chef de l'Assemblée des chefs de traité et la reconnaissance publique que lui donne le Congrès de l'Atlantique. Nous sommes convenus de travailler ensemble à l'élaboration des règlements qu'on prévoit prendre en vertu des dispositions du projet de loi. Le travail est déjà entamé, et le projet de loi contient en outre un engagement à cet égard,

Nous sommes convenus de travailler ensemble afin que soient réservées les ressources nécessaires pour l'application des règlements quand ils deviendront exécutoires. Je me suis déjà engagé en ce sens lors d'une comparution précédente devant le comité et je me réjouis de constater que le travail parallèle concernant la planification des immobilisations a déjà été entrepris par des experts techniques des Premières nations et les fonctionnaires de mon ministère, et ce, dès novembre dernier.

Permettez-moi de décrire quelques-uns des changements apportés dans le S-8. Plusieurs sont liés directement aux besoins de limiter et d'éclaircir la portée du projet de loi, afin qu'il se borne uniquement à l'eau potable salubre et à la protection de la source de l'eau.

Nous avons éclairci la façon dont ce projet de loi et le cadre réglementaire prévu s'appliqueraient aux Premières nations autonomes si elles choisissent d'y adhérer et de s'écarter des dispositions prévues dans les accords actuels d'autonomie gouvernementale. La protection en matière de santé et sécurité en ce qui concerne l'eau potable respecte pleinement les droits prévus à l'article 35 et les décisions de la Cour suprême. C'est la clause de non-dérogation. Cet aspect a donné lieu à une discussion nourrie. Étant donné que les tribunaux interprètent la lettre de la loi, le gouvernement du Canada devait veiller à ce que la clause de non-dérogation n'ouvre pas la possibilité que certaines parties du projet de loi et l'éventuelle réglementation soient invalidées. Les Premières nations voulaient l'assurance que le Canada s'engageait pleinement à respecter leurs droits. Elles ont toutes reconnu que tous souhaitaient un accès à de l'eau potable salubre et que la Cour suprême avait déjà indiqué la possibilité de porter atteinte aux droits prévus à l'article 35 pour

In conclusion, Madam Chair, this bill has achieved something quite dramatic. It went from a position of almost unanimous opposition to one that was amended in negotiation with First Nations. This process exemplifies how we can work with First Nations. It was a set of negotiations that was pragmatic, tangible and respectful, and the process as much as the result is something we can all be proud of.

That concludes my remarks. I neglected to say that I am on a pretty tight time frame this morning, unfortunately, but I am happy I was able to be here and take a couple of questions.

**The Deputy Chair:** Thank you very much, Minister Duncan. We appreciate the fact that you made time to come. What time do you have to leave?

**Mr. Duncan:** I was told 8:50, which is not that far away.

**The Deputy Chair:** In that case, we better get to questions. Two other senators have joined us, Senator Ataullahjan from Ontario and Senator Campbell from B.C.

Given your short time frame, I, as chair and as critic of the bill, would like to take one or two questions to make sure they get asked.

You were saying that there have been dramatic changes, and you described two that we heard from witnesses are quite important, namely the amendment regarding the non-derogation clause and the other regarding consultation. You mentioned that you have committed to that at this committee, and I believe you also committed to that in a letter to the Alberta chiefs.

I guess the question would be, with regard to the other First Nations who were worried and have not been in such close consultation with you, is there no other mechanism whereby you can put something in writing to them? Why is something like this not put into the bill? I believe the other First Nation witnesses still expressed a high level of concern regarding the regulations with respect to the consultation process. In the preamble, you say you will work with them, and I believe that they think that is not strong enough. Are you averse to amending that clause to say that you will “consult with and accommodate” to make it stronger?

**Mr. Duncan:** I am glad you asked that question, Madam Chair. Those words were chosen because duty to consult is very clear. It is a binding legal obligation that we have. When we say “work with” and make that commitment in the bill, we are actually going

des raisons de santé et de sécurité. Par conséquent, cela a donné lieu à la formule de compromis qui se trouve dans le projet de loi S-8. Ainsi, l'intérêt de tous est bien servi, surtout les résidents des collectivités de Premières nations.

En conclusion, madame la présidente, ce projet de loi réalise quelque chose de spectaculaire. Nous sommes passés d'une opposition quasi unanime à une version qui a été amendée lors de négociations avec les Premières nations. Cela témoigne de la façon dont nous pouvons travailler avec les Premières nations. Les négociations se sont révélées pragmatiques, tangibles et respectueuses, et nous pouvons tous être fiers du processus comme du résultat.

Cela met un terme à mes remarques. J'ai oublié de vous dire que ce matin, mon emploi du temps est très serré, malheureusement, mais je suis ravi d'avoir pu venir et de pouvoir répondre à quelques questions.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de venir. À quelle heure devez-vous nous quitter?

**M. Duncan :** On m'a dit à 8 h 50, ce qui est bientôt.

**La vice-présidente :** Dans ce cas, nous faisons mieux de passer tout de suite aux questions. Deux autres sénateurs se sont joints à nous, le sénateur Ataullahjan, de l'Ontario, et le sénateur Campbell, de la Colombie-Britannique.

Étant donné que nous n'avons pas beaucoup de temps, en tant que présidente de la séance et porte-parole pour ce projet de loi, je voudrais vous poser une ou deux questions pour m'assurer d'y obtenir réponse.

Vous avez dit qu'il y a eu des changements spectaculaires et vous en avez décrit deux dont nous avons entendu parler de la part de certains témoins et qui sont très importants, à savoir la clause de non-dérogation et les consultations. Vous avez dit que vous vous étiez engagé ici en comité à les faire et vous vous êtes engagé également à cela dans une lettre aux chefs de l'Alberta.

S'agissant des Premières nations qui étaient inquiètes et qui n'ont pas tenu des consultations intensives avec vous, on peut se demander s'il n'y aurait pas une autre façon pour vous de mettre votre engagement par écrit à leur intention? Pourquoi une telle chose ne figure-t-elle pas dans le projet de loi? Je pense que d'autres Premières nations qui sont venues témoigner se sont dites très inquiètes en ce qui concerne le processus de consultation sur les règlements. Dans le préambule, on précise que vous travaillerez avec elles, mais je crois savoir qu'elles estiment que ce n'est pas assez. Voyez-vous un inconvénient à amender l'article pertinent afin que figurent les mots « consulter et tenir compte » pour réaffirmer votre intention?

**M. Duncan :** Je suis heureux que vous posiez cette question, madame la présidente. Le libellé a été choisi parce que nous avons très clairement le devoir de consulter. C'est exécutoire. Quand nous disons « travailler avec », et que cela constitue un

beyond consultation. I read it completely the opposite of the way you posed the question. This is a commitment that is above and beyond consultation.

I would also like to say that during the process of developing Bill S-8 we met with hundreds of people from across the country from the First Nations community. We canvassed. Our door was always open, and we invited people to participate in the process. We are continuing to do that. We are working on the regulations and on the capital planning and commitments. We have been doing that and will continue to do that. This will be a very lengthy process to develop regulations because they will vary across the country.

**The Deputy Chair:** Just to recap, you said that you thought the phrase “work with” was more powerful than the legal phrase “consult.”

**Mr. Duncan:** Yes.

**The Deputy Chair:** Is there any way of adding something to the preamble that makes clear that this is actually beyond what “consult with” means? I think our witnesses had a different interpretation of the words “work with.” Of course, the English language is — and probably all languages are — open to interpretation. I think there was concern about what “work with” meant. For example, in some bills, including this one, there is a section of definitions. Could there be a definition of what “work with” means?

**Mr. Duncan:** I could ask either one of you to respond.

**Paul Salembier, General Counsel, Operations and Programs, Department of Justice Canada:** Perhaps I can offer some comments on “consult.” You have mentioned that some of the witnesses had a different view of what “work with” meant and what “consult” meant. Part of the problem is that the Supreme Court of Canada has dealt with a duty to consult, but they have identified a complete spectrum of what “consult” can mean. They have suggested this in three cases, the *Haida* case, the *Taku* case, and the *Mikisew Cree* case, all of which dealt with consultation regarding administration actions like the granting of forestry licenses. They have suggested that “consultation” can mean anything from simply providing information to an Aboriginal group and giving them an opportunity to present written observations all the way up to a requirement to accommodate, which, in other words, is a requirement to take whatever actions are needed in order to address that First Nation’s concerns.

Because of this vast range of possible meanings of “consult,” if we were to put the word “consult” in the bill, we would probably be litigating it for the next 10 years as each group argues what they think it means on that wide spectrum. That is why there would be a real problem with using a word like that because it just does not have a defined meaning.

engagement dans le projet de loi, nous supposons que nous allons aller au-delà de la consultation. Selon moi, le libellé actuel est totalement opposé à votre conclusion. Il s’agit d’un engagement à aller au-delà des consultations.

Pendant l’élaboration du projet de loi S-8, nous avons rencontré des centaines d’intervenants des collectivités de Premières nations. Nous avons sollicité les points de vue. Nous étions parfaitement ouverts et nous avons invité les gens à participer au processus. Nous continuons de le faire. Nous sommes en train de préparer la réglementation et la planification des immobilisations. La tâche est déjà entreprise et nous allons la poursuivre. Le processus sera très long avant d’aboutir aux règlements, car ils ne seront pas les mêmes à l’échelle du pays.

**La vice-présidente :** Si j’ai bien compris, vous dites que l’expression « travailler avec » représente un engagement plus ferme que l’expression juridique « consulter », n’est-ce pas?

**M. Duncan :** Oui.

**La vice-présidente :** Y aurait-il moyen d’ajouter quelque chose au préambule qui exprimerait clairement que les mots utilisés sont plus forts que « consulter »? Je pense que les témoins que nous avons entendus donnaient une interprétation différente à l’expression « travailler avec ». Bien entendu, la langue anglaise — comme probablement toutes les langues — prête à interprétation. Je pense que l’expression « travailler avec » causait des inquiétudes. Par exemple, dans certains projets de loi, y compris celui-ci, il y a des articles de définition. Pourrait-on ajouter une définition pour préciser ce qu’on entend par « travailler avec »?

**M. Duncan :** Je vais demander à l’un d’entre vous de répondre.

**Paul Salembier, avocat général, Opérations et programmes, ministère de la Justice Canada :** Je vais faire quelques observations à propos de « consulter ». Vous avez dit que certains témoins interprétaient différemment l’expression « travailler avec » et le terme « consulter ». Une partie du problème vient du fait que la Cour suprême du Canada s’est penchée sur le devoir de consulter, mais il y a toute une gamme d’interprétations de ce que signifie « consulter ». Dans trois affaires, l’affaire *Haida*, l’affaire *Taku* et l’affaire *Mikisew*, la Cour suprême a tranché dans ce sens et toutes ces affaires concernaient les consultations sur des mesures administratives comme l’octroi de permis dans le secteur forestier. La cour affirme que « consultation » peut signifier la simple fourniture d’information à un groupe autochtone et leur donner l’occasion de présenter leurs réactions par écrit, mais que cela peut aller jusqu’à une exigence de tenir compte de certains facteurs, en d’autres termes, une exigence de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations des Premières nations.

Étant donné la vaste gamme d’interprétation possible du mot « consulter », si nous l’inscrivions dans le projet de loi, nous serions sans doute devant les tribunaux pendant 10 ans, car chaque groupe pourrait faire valoir son interprétation de ce mot. Cela explique le véritable problème que pose l’utilisation d’un mot comme celui-là, un mot qui n’a pas de définition précise.

**The Deputy Chair:** Then I would go back to the other question. Could the groups not sit down with you and come up with a mutually agreed-upon definition that would be applicable to the bill?

**Mr. Duncan:** A mutually agreed definition of “working with”?

**The Deputy Chair:** Or “consult,” so that both parties have a definition so that you both know what it means.

**Mr. Duncan:** I hear what you are saying. On the other hand, this bill was developed in good faith by working together. We continue to make that commitment. If we try to put meets and bounds on what “working together” means, does it not undermine the concept of working together? I do not know. I think we are debating something that is not very productive. That is my take on it.

**The Deputy Chair:** I will ask one more question; then we will turn to Senator Dagenais. The other question is with regard to the non-derogation clause. Some of our witnesses have said that they will conditionally support the clause that is there now. Others have said that they still object to it. I would like to know what the rationale for adding the restricting phrase to the clause is. In fact, some of the witnesses have said that adding the restrictive phrase actually makes it a derogation clause as opposed to a non-derogation clause.

**Mr. Duncan:** It helps to talk about examples. If you are talking about protection of source water, there may be a treaty or Aboriginal right to run horses, to have a hunting camp or something like that. That all works fine, unless you are going to set that up adjacent to a potable water source. I think everyone concurs that you can infringe upon that right in order to protect that water source. This is the easiest way for me to comprehend why this is significant and important, and I think everyone involved in the negotiations around the legislation felt that this was an appropriate infringement. The courts have already come to that conclusion as well. That derogation clause is consistent with jurisprudence. You can infringe upon treaty rights for health and safety rationale. It is very specific.

I think the language, if I recall, was actually suggested by the Alberta treaty chiefs.

**The Deputy Chair:** Yes, I think you are correct.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you very much, Mr. Minister, for your testimony.

[English]

I have just one question. Will the government continue to fund water and waste water systems on First Nation lands?

**La vice-présidente :** Je reviens alors à l'autre question. Les groupes concernés ne pourraient-ils pas s'entendre sur une définition qui pourrait s'appliquer au projet de loi?

**M. Duncan :** Vous voulez dire une définition commune de l'expression « travailler avec »?

**La vice-présidente :** Ou encore une définition du mot « consulter », de sorte que les deux parties auraient la même définition.

**M. Duncan :** Je comprends ce que vous voulez dire. Il faut savoir que ce projet de loi a été élaboré de bonne foi, grâce à un travail collectif. Nous voulons poursuivre dans ce sens. Si on est trop pointilleux quant à la définition de « travailler ensemble », ne risque-t-on pas de diluer cette notion? Je ne saurais vous dire. Je pense que c'est un débat qui n'est pas très productif. Voilà ce que j'en pense.

**La vice-présidente :** Je vais vous poser une dernière question. La parole sera ensuite au sénateur Dagenais. Ma question porte sur la clause de non-dérogation. Certains témoins ont dit qu'ils appuieraient cette clause, mais avec réserve. D'autres nous ont dit qu'ils s'y opposaient encore. Je voudrais savoir suivant quelle logique on a ajouté un aspect restrictif à cette clause. En fait, certains témoins ont affirmé que cet élément restrictif transformait la clause en une clause de dérogation plutôt que de non-dérogation.

**M. Duncan :** Les exemples en la matière vont aider. S'il s'agit de protéger une source d'eau, il se peut qu'un traité ou un droit ancestral permette, dans le voisinage, un élevage de chevaux, un camp de chasse ou quelque chose de ce genre. Toutes ces activités sont légitimes, sauf si dans le voisinage il se trouve une source d'eau potable. Je pense que nous conviendrons tous que l'on peut déroger au droit à ces activités afin de protéger une source d'eau potable. C'est la façon la plus simple pour moi de comprendre que c'est important et je pense que tous ceux qui ont participé aux négociations ont estimé qu'il était approprié de porter atteinte à ce droit en ce sens. Les tribunaux ont également tranché de la sorte également. La clause de dérogation respecte la jurisprudence. On peut porter atteinte aux droits issus des traités pour des raisons de santé et de sécurité. C'est très pointu.

Je pense que le libellé a été proposé par les chefs de traité de l'Alberta.

**La vice-présidente :** Oui, je pense que vous avez raison.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci beaucoup, monsieur le ministre, pour votre témoignage.

[Traduction]

Je n'ai qu'une question. Le gouvernement continuera-t-il de financer les systèmes d'eau et d'eaux usées sur les terres des Premières nations?

**Mr. Duncan:** The simple answer is yes. We will continue to make investments. Between 2006 and the end of the next fiscal year we will have invested about \$3 billion in water and waste water infrastructure and related public health activities in First Nation communities. The last budget committed \$330 million over two years to build and renovate water infrastructure on-reserve and to support a long-term strategy to improve water quality.

Basically we continue to work with our First Nation partners. As I described, we are working with a technical working group to ensure our capital spending is prioritized and accommodates this legislation.

Madam Chair, I will have to pull up stakes here. I regret that I have to do that. I would love to stay for a while and I would love to hear Grand Chief Weaselhead's testimony, but I do have other duties.

**The Deputy Chair:** Perhaps your colleagues will remain so we can ask questions of them.

**Mr. Duncan:** Yes, they have made that commitment.

**The Deputy Chair:** Thank you very much.

**Senator Patterson:** There was a concern expressed by some witnesses that the regulations might be imposed before First Nations were ready, before the infrastructure was in place or before capacity was reached through training. Could someone comment on that concern, please?

**Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:** I can comment on that.

As the minister mentioned in his speech, the spending in water and waste water infrastructure over the past number of years and into the coming year totals around \$3 billion. That covers a range of activities from operating systems, building new systems, renovating or refurbishing existing systems and training of operators. That is an ongoing set of activities in which the department supports First Nations.

We have five-year planning processes, so we, on a daily, weekly, monthly basis, are involved in working with communities to identify the issues they are facing and plan for the investments and the training required in order to get those systems. We do annual risk assessments of those systems so we have a very good picture of the status of those systems and how we need to proceed over the coming years in order to align those with any eventual regulations.

**M. Duncan :** La réponse simple est oui. Nous allons continuer de faire des investissements. Entre 2006 et la fin du prochain exercice financier, environ 3 milliards de dollars auront été consacrés aux infrastructures pour l'eau et les eaux usées et à d'autres activités d'hygiène publique dans les collectivités des Premières nations. Dans le dernier budget, on prévoit 330 millions de dollars sur deux ans pour construire et rénover l'infrastructure dans les réserves et pour mener à bien une stratégie à long terme afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Essentiellement, nous continuons de travailler avec nos partenaires des Premières nations. Comme je vous l'ai dit, nous travaillons avec un groupe de travail technique pour veiller à accorder une priorité aux dépenses d'immobilisation en prévision de l'application de cette loi.

Madame la présidente, je dois vous quitter maintenant. J'en suis navré. Je souhaiterais vivement rester et je souhaiterais aussi écouter le témoignage du grand chef Weaselhead, mais d'autres tâches m'appellent.

**La vice-présidente :** Vos collaborateurs resteront peut-être afin que nous puissions leur poser des questions, n'est-ce pas?

**M. Duncan :** Oui, c'est prévu.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Patterson :** Des témoins se sont inquiétés du fait que les règlements pourraient être imposés avant que les Premières nations ne soient prêtes, avant que l'infrastructure ne soit en place ou qu'on ait la capacité de son entretien par manque de formation. Quelqu'un pourrait-il répondre à cette préoccupation?

**Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires, Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada :** Oui, je peux le faire.

Comme le ministre l'a dit, au cours des dernières années et pendant l'année qui vient, les dépenses pour l'infrastructure de l'eau et des eaux usées représentent environ 3 milliards de dollars. Cela porte sur toute une gamme d'activités : l'exploitation des systèmes, la construction de nouveaux systèmes, la rénovation ou la remise à niveau de systèmes existants et la formation de techniciens. Voilà donc les activités pour lesquelles le ministère apporte son soutien aux Premières nations.

Nous avons un processus quinquennal, si bien que quotidiennement, hebdomadairement et mensuellement, nous sommes en contact avec les représentants des collectivités pour cerner les principaux enjeux et faire la planification des investissements et la formation requise pour le fonctionnement de ces systèmes. Tous les ans, nous faisons une évaluation des risques que comportent ces systèmes, si bien que nous avons une bonne idée de leur état et de ce qu'il faut faire au cours des prochaines années pour que ces systèmes soient conformes à l'éventuelle réglementation.

**Senator Patterson:** Do I understand that basically the way this will work is that the minister said regulations will come into force once communities have the capacity to adhere to the regulations? I think I have paraphrased more or less correctly.

Do I understand correctly, just to be crystal clear here, that the department's plans would be to work with First Nations on a regional basis to develop regulations and, parallel to that, there would be work on infrastructure and capacity building and the regulations would not come into force until all of that comes together? Is that the plan?

**Ms. Mitchell:** That is correct. Yes, that is the plan. The minister also mentioned that this will take many years to roll out because there are so many layers and there is a lot of work to be done. We are well away in getting that work done.

**The Deputy Chair:** If I could follow up on that, I think that is an important point. There is probably some fear that maybe those commitments will not be made because nothing is necessarily in the bill that says that, or there is nothing in writing except perhaps on the occasion, for example, with the Alberta chiefs there is actually a letter from the minister committing to that. I think other First Nations or other First Nation organizations would like to have some form of commitment other than just someone saying, "Yes, the minister is saying that."

Is there something that could be sent to all the organizations involved that commits to the same thing that is committed to by the minister to the Alberta chiefs, for example, to say what you just said, that the regulations will not be placed upon any First Nations until they are actually ready in terms of the training of the operators and the infrastructure is in place so they are capable of performing what is expected of them, and they will not be put in a position where they will be unable to meet the regulations and therefore be liable to penalties?

**Ms. Mitchell:** In addition to what we have said publicly in statements made here before this committee and in other public fora, we can certainly consider other ways of signalling this.

**The Deputy Chair:** Could you give me an example of how you would do that?

**Ms. Mitchell:** I suppose we could provide copies of transcripts of statements made at this committee to First Nations.

**The Deputy Chair:** Is it possible that it could be a directive to all First Nations, such as a news release to First Nations saying what commitment has been made? Although it is not in the bill, could it be something they can look at and feel assured that it would be a sign of good faith that the good working relationships will go beyond the three groups that have worked well so far?

**Le sénateur Patterson :** Si j'ai bien compris, d'après les propos du ministre, les règlements n'entreront en vigueur qu'une fois que les collectivités auront la capacité de les respecter, n'est-ce pas? Je crois que c'est à peu près cela.

Je voudrais qu'il soit dit très clairement que le ministère a l'intention de travailler avec les Premières nations, région par région, pour élaborer cette réglementation, et parallèlement, on s'occupera de l'infrastructure et de l'acquisition des compétences nécessaires, les règlements n'entrant pas en vigueur tant que tout cela ne sera pas en place. C'est bien cela n'est-ce pas?

**Mme Mitchell :** Tout à fait. C'est le plan actuellement. Le ministre a dit qu'il faudrait plusieurs années avant que tout soit en place, car il y a plusieurs jalons à franchir et cela représente beaucoup de travail. Nous sommes tous attelés à la tâche.

**La vice-présidente :** Permettez-moi une question complémentaire, là-dessus, car je pense que c'est un point important. S'il y a des inquiétudes à cet égard, c'est parce que ces engagements ne seront peut-être pas tenus, car rien à ce sujet ne figure dans le projet de loi, et il n'existe aucun document écrit sauf peut-être, par exemple, la lettre envoyée au chef de l'Alberta que le ministre a signée. Je pense que les autres Premières nations ou les autres organisations des Premières nations voudraient pouvoir compter sur un engagement autre que les propos du ministre.

Pourrait-on envoyer quelque chose à toutes les organisations qui réitérent l'engagement pris par le ministre auprès des chefs de l'Alberta et qui affirmerait que les règlements ne seront pas imposés aux Premières nations tant et aussi longtemps qu'elles ne seront pas prêtes sur le plan de la formation des techniciens et tant que l'infrastructure ne sera pas en place, afin qu'elles soient en mesure de réaliser ce qu'on attend d'elles et qu'elles ne seront pas mises dans une situation de contravention de la réglementation qui pourrait entraîner qu'on leur impose des sanctions?

**Mme Mitchell :** En plus de ce que nous avons dit publiquement dans des déclarations faites devant ce comité et d'autres forums publics, nous pouvons certainement envisager d'autres façons de signaler cela.

**La vice-présidente :** Pouvez-vous me donner un exemple de la manière dont vous vous y prendriez?

**Mme Mitchell :** Je suppose que nous pouvons vous fournir des copies des transcriptions des déclarations faites devant votre comité aux Premières nations.

**La vice-présidente :** Serait-il possible de le faire au moyen d'une directive à toutes les Premières nations, comme un communiqué de presse qui leur serait envoyé afin de les informer de l'engagement qui a été pris? Bien que cela ne soit pas indiqué dans le projet de loi, cela pourrait-il constituer un élément qui les rassurerait et qui constituerait un signe de bonne foi et du fait que des relations de travail positives iront au-delà des trois groupes qui ont bien fonctionné jusqu'à présent?

**Ms. Mitchell:** We can certainly look at that. I do believe previous press releases did make those very statements around timing of rollout and aligning of investments with the capacity of communities to abide by any eventual regulations, but we can look at doing that again.

**The Deputy Chair:** Is it possible, rather than just a blanket press release, for you to actually direct it to the grand chief of the Assembly of First Nations or the main chief of the Assembly of Manitoba chiefs, or the main chief for FSIN?

**Ms. Mitchell:** We can certainly take a look at that.

**The Deputy Chair:** Could you do more than take a look at it? Could you actually find out if it is possible and let us know very shortly whether or not that is actually achievable?

**Ms. Mitchell:** Yes.

**Senator Meredith:** The minister mentioned the ongoing funding for the infrastructure. Ms. Mitchell also mentioned the operators. There is a concern that these operators, once trained, will be lured away to other jurisdictions. I have a concern about that because it would then jeopardize the treatment plants and so forth.

What incentives do we have in place in these training dollars going forward, or the infrastructure dollars going forward, that will incentivize these trained operators to stay within their communities? I think it is important that this committee understand where it is going because everything else hinges upon that.

**Ms. Mitchell:** One of the things we heard very clearly from First Nation leaders, when we talked to people through the fall on this very question, among others, was the question around pay scales for operators.

We are in the process of taking a good hard look at that and are putting additional money into the programming to support operators. That should enable community leaders, band councils to take a look at their pay scales and provide for competitive pay rates as one component of retaining trained operators. You are right; that does happen. People do get trained and are attracted by higher-paying jobs elsewhere. We have a focus on how to enable people to stay in their communities, and part of that links back to the compensation they receive for the work they do.

**Senator Meredith:** With respect to training women to stay within the community because they are more stable and they tend not to leave, I think it is an important initiative that we engage women within these respective communities to remain there and be the consistency. What is the strategy in reaching out? I believe that is something that should be looked at — if it has not been

**Mme Mitchell :** C'est quelque chose que nous pouvons certainement envisager. Je pense que des communiqués de presse précédents avaient pour objectif de faire précisément ces déclarations concernant le moment de la mise en œuvre et l'harmonisation des investissements avec la capacité des collectivités de se conformer à des règlements éventuels, mais nous pouvons envisager de le faire de nouveau.

**La vice-présidente :** Est-il possible, plus tôt que d'avoir un seul communiqué de presse général, de l'adresser au grand chef de l'Assemblée des Premières Nations ou au chef principal de l'Assemblée des chefs du Manitoba, ou au chef principal de la FSIN?

**Mme Mitchell :** C'est quelque chose que nous pouvons certainement envisager.

**La vice-présidente :** Pourriez-vous en faire davantage que de simplement envisager cette possibilité? Pouvez-vous vous renseigner afin de savoir si cela est possible et nous faire savoir rapidement si cela est réalisable?

**Mme Mitchell :** Oui.

**Le sénateur Meredith :** Le ministre a fait mention du financement continu destiné aux infrastructures. Madame Mitchell a aussi fait référence aux techniciens. On se préoccupe du fait que ces techniciens, une fois formés, seront incités à aller ailleurs. Cela me préoccupe, car cela mettrait en péril les usines de traitement des eaux, et cetera.

Quelles mesures incitatives sont prévues par le financement destiné à la formation, ou à l'infrastructure, à l'avenir, pour inciter les techniciens qui ont été formés à rester au sein de leur collectivité? Je pense qu'il est important que le comité comprenne dans quelle direction on s'en va, car tout repose sur cet élément.

**Mme Mitchell :** Ce que les dirigeants des Premières nations nous ont très clairement fait savoir, lorsque nous avons abordé cette question précise l'automne dernier, entre autres, c'est l'importance de la question des échelles salariales des techniciens.

Nous sommes en train d'examiner attentivement cette question et affectons du financement supplémentaire aux programmes visant à appuyer les techniciens. Cela devrait permettre aux dirigeants des collectivités, et au conseil de bande, de revoir leurs échelles salariales et d'offrir une rémunération concurrentielle afin de maintenir les techniciens en poste. Vous avez raison; cela arrive. Les gens reçoivent une formation et sont attirés par des emplois plus rémunérateurs ailleurs. Nous nous intéressons particulièrement à la manière dont nous pouvons permettre aux gens de rester dans leur collectivité, ce qui a notamment trait à la rémunération qu'ils reçoivent pour le travail qu'ils effectuent.

**Le sénateur Meredith :** En ce qui a trait à la formation dispensée aux femmes afin de les inciter à demeurer dans la collectivité, car leur situation est plus stable et elles ont moins tendance à partir, je pense qu'il est important d'inciter les femmes de ces collectivités respectives à y rester afin d'y assurer une stabilité. Quelle stratégie avez-vous pour entrer en contact avec

already — in a really stringent way to ensure you have consistent, trained individuals who have a vested interest in remaining in the community.

**Ms. Mitchell:** We are looking at it, and that is a point raised before on many occasions: We need to focus on enabling women. We have women operators across the country and will be looking at ways to specifically target increased focus and interest from women to take up these types of positions.

**Senator Brazeau:** My question is for Ms. Mitchell. It was noted earlier by you and the minister that since 2006, close to \$3 billion has been spent on clean and safe drinking water in First Nations communities.

Going forward, has the department conducted any costing on what will be needed in terms of infrastructure, training and other investments, so that if and when this bill passes, we will be in a position to properly implement it — and also the regulations — at a later date? Has the department done any costing of what we might be looking at in what is needed within a five- to ten-year time frame?

**Ms. Mitchell:** Thank you for the question. We undertook an extensive assessment of water and waste water systems. We reported on that last year. That report contained very detailed analysis of the gaps in the existing systems as well as the need, over a 10-year horizon, in communities.

We have a very precise picture — community by community, system by system — of the types of upgrades required, as well as the forecasted need over a 10-year horizon. We are using that data now as part of our five-year planning to assist in prioritizing investments.

**Senator Brazeau:** Is the costing done by the department, or working with First Nations communities to provide the department with what they believe is needed in investments?

**Ms. Mitchell:** It is a combination. The assessment was undertaken by an external consulting engineering firm, an external third-party agent. As we do our annual planning, we work closely with First Nation communities. We ask them to submit plans. We do not just focus on water and waste water; we are looking at a range of infrastructure. We work with them to identify the need. We have our national assessment data, which helps be a counterpoint and a discussion point. Based on that, we develop the plans on an annual basis.

**Senator Brazeau:** In some respects, those First Nation communities may still have concerns with this bill, specifically with a lack of identifiable funding mentioned in the bill, which is not routine with respect to legislation passed with First Nations

elles? Je crois que c'est quelque chose qui doit être envisagé sérieusement — si cela n'a pas déjà été fait — afin de s'assurer d'avoir un personnel stable et formé qui a tout intérêt à demeurer dans la collectivité.

**Mme Mitchell :** C'est quelque chose que nous envisageons et c'est un point qui a déjà été soulevé à plusieurs reprises : nous devons donner aux femmes davantage de pouvoirs. Nous avons des techniciennes un peu partout au pays et allons chercher des moyens d'inciter davantage les femmes à occuper ce type de poste.

**Le sénateur Brazeau :** Ma question s'adresse à Mme Mitchell. Il a été mentionné plus tôt par vous et le ministre que depuis 2006, près de 3 milliards de dollars ont été dépensés pour assurer la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations.

Pour ce qui est de la suite des choses, le ministère a-t-il effectué un exercice de détermination des coûts des infrastructures, de la formation et d'autres investissements nécessaires afin que si ce projet de loi est adopté, nous soyons en mesure de le mettre en œuvre de façon adéquate — ainsi que les règlements — à une date ultérieure? Le ministère a-t-il déterminé le coût de ce qui pourrait être nécessaire au cours des 5 à 10 prochaines années?

**Mme Mitchell :** Merci de votre question. Nous avons effectué une évaluation globale des réseaux d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées. Nous en avons fait rapport l'année dernière. Ce rapport renfermait une analyse très détaillée des lacunes des réseaux actuels, de même que des besoins des collectivités au cours des 10 prochaines années.

Nous avons un portrait extrêmement précis — collectivité par collectivité, réseau par réseau — des types de mise à jour nécessaire, de même que des besoins prévus au cours des 10 prochaines années. Nous nous servons de ces données en ce moment dans le cadre de notre planification quinquennale afin de déterminer le degré de priorité des investissements nécessaires.

**Le sénateur Brazeau :** Cet exercice de détermination des coûts est-il effectué par le ministère ou en collaboration avec les collectivités des Premières nations à qui l'on a demandé d'indiquer ce qu'elles croient être les investissements nécessaires?

**Mme Mitchell :** C'est une combinaison des deux. L'évaluation a été effectuée par un cabinet de consultation externe en génie, un agent tiers externe. Nous collaborons étroitement avec les collectivités des Premières nations dans le cadre de notre planification annuelle. On leur demande de nous faire part de leur plan. Nous ne nous intéressons pas simplement à l'eau potable et aux eaux usées. Nous examinons tout un éventail d'infrastructure. Nous collaborons avec elles afin de cerner leurs besoins. Nous disposons des données issues de notre évaluation nationale, ce qui nous sert de contrepoints et d'éléments de discussion. À partir de là, nous élaborons des plans annuels.

**Le sénateur Brazeau :** À certains égards, ces collectivités des Premières nations pourraient toujours avoir des préoccupations concernant ce projet de loi, notamment en ce qui a trait à l'absence de dispositions claires prévoyant du financement, ce qui



people. However, I suppose there is a responsibility from First Nations communities — who may still have concerns — that once that they are in a position to identify what their needs are in terms of investments, infrastructure, and training dollars at a later date, that might decrease the level of uncertainty with respect to investments.

**Ms. Mitchell:** It may very well. Our hope with the national assessments was to give us a baseline to inform the future development of regulations so we could all understand — government and First Nations — what we were looking at, by way of those gaps.

**The Deputy Chair:** What sort of processes have you taken since you completed the inventory? Have you had regular meetings with the various First Nation organizations to let them know what the findings were? From their side, is there a plan in place whereby they would know where the government is planning to go with regard to prioritizing and which route will be taken so they know what is coming down the tubes for the next five or ten years?

**Ms. Mitchell:** We do an annual five-year plan and update it every year. It will identify the infrastructure investments that will be made, including water and waste water. We are working very closely with communities on a regular basis through all our regional offices to develop those plans, cost the issues and understand how these fit on overall priority list. We are always managing priorities — health and safety being our major priority area — and the investments that address health and safety issues are at the top of the list.

**The Deputy Chair:** When you say you work with the communities on a regular basis, is there actually a formal mechanism of providing them with summaries of progress or what the plans are?

**Ms. Mitchell:** We develop a publicly available infrastructure investment plan. We do that on an annual basis.

**The Deputy Chair:** Does that mean you post it on the Web?

**Ms. Mitchell:** We provide it to communities as well. Our regional offices work with the communities. They prepare those plans, consult with the communities on the development and prepare a national summary of those plans which we make available. The regional plans are also made available.

**The Deputy Chair:** The heads of the major First Nation organizations and the chief and council would receive this type of information on a regular basis?

**Ms. Mitchell:** They should be receiving it on an annual basis.

n'est pas habituel concernant les projets de loi adoptés qui touchent les Premières nations. Cependant, je présume que les collectivités des Premières nations — qui sont susceptibles d'avoir encore des préoccupations — ont une part de responsabilité, et qu'une fois qu'elles seront en mesure de cerner leurs besoins en matière d'investissement, d'infrastructure et de financement de formation par la suite, cela pourrait réduire l'incertitude qui entoure les investissements.

**Mme Mitchell :** Cela pourrait très bien être le cas. L'objectif des évaluations nationales était de nous donner une base qui nous permettrait d'éclairer l'élaboration future de la réglementation, afin que nous soyons tous en mesure de comprendre — le gouvernement et les Premières nations — ce que nous envisagions de faire, au sujet de ces lacunes.

**La vice-présidente :** Quel genre de processus avez-vous mis en place depuis que vous avez terminé cet inventaire? Avez-vous rencontré régulièrement les diverses organisations des Premières nations afin de les informer des résultats de cet exercice? De leur côté, existait-il un plan qui leur permettrait de savoir dans quelle direction s'en va le gouvernement en matière de priorité et quel parcours sera suivi, afin qu'elles sachent à quoi s'attendre pour les 5 à 10 prochaines années?

**Mme Mitchell :** Chaque année, nous élaborons un plan quinquennal que nous mettons à jour annuellement. Il permet de déterminer les investissements qui seront effectués en matière d'infrastructure, y compris en ce qui a trait à l'eau potable et aux eaux usées. Nous collaborons étroitement avec les collectivités de façon régulière par l'intermédiaire de nos bureaux régionaux afin d'élaborer ces plans, de déterminer les coûts, et de comprendre la manière dont cela s'intègre dans la liste de priorité générale. Nous sommes constamment en train de gérer des priorités — la santé et la sécurité étant notre principale priorité — et les investissements dans le domaine de la santé et de la sécurité se trouvent en tête de liste.

**La vice-présidente :** Lorsque vous dites que vous collaborez avec les collectivités de façon régulière, existe-t-il un mécanisme officiel qui permet de les informer brièvement des progrès réalisés et de la nature des plans?

**Mme Mitchell :** Nous élaborons un plan d'investissement en infrastructure disponible au public. Nous le faisons chaque année.

**La vice-présidente :** Cela signifie-t-il que vous l'affichez sur Internet?

**Mme Mitchell :** Nous le transmettons aussi aux collectivités. Nos bureaux régionaux collaborent avec les collectivités. Ils élaborent ces plans, consultent les collectivités sur leur élaboration et préparent une synthèse nationale de ces plans qui leur est rendue disponible. Les plans régionaux sont aussi disponibles.

**La vice-présidente :** Cela signifie-t-il que les dirigeants des grandes organisations des Premières nations ainsi que les chefs et les conseils reçoivent ce type de renseignement de façon régulière?

**Mme Mitchell :** Cela devrait être le cas.

**Senator Raine:** I wonder if you could clarify clause 7 with respect to the regulations under this act prevailing over laws and bylaws made by a First Nation and to what extent, and also in relationship to clause 14, the schedule, and how that all works. I do not quite understand in which case the regulations would override a First Nation's existing bylaws.

**Mr. Salembier:** I will answer that question. Dealing first with clause 7, if you are going to have a regulatory regime that will be enforceable, you need to ensure that when the time comes to enforce the regulations there will not be another law out there competing with it. If you say the level of E. coli cannot be more than 10 parts per billion, and if you have another law out there that says it is allowed to be 20 parts per billion, you will have nothing but confusion when you go to enforce it.

First Nations operating under the Indian Act have a power to make bylaws in relation to water cisterns and water systems. The danger would be that the First Nation bylaw might say something different than the federal regulation. The case law as to whether a regulation prevails over a bylaw is inconsistent. You need to have something in the statute to ensure you can put a system in place and a system of rules that you will be able to rely on in order to enforce; there will not be a plethora of competing rules out there, and you have to litigate each time to see which one actually applies in a given circumstance.

**Senator Raine:** In drawing up the regulations, the ministry will be working with the specific First Nations to decide which regulations will go in place?

**Mr. Salembier:** Yes, although given the number of First Nations in any region, it is not likely the federal government will be working with a representative from every single First Nation. Instead, they will be working with groups representing those First Nations. As you know, it is always possible to have political representatives who are of one view and individual members of a society or individual groups who do not share that view.

The fact that representatives of, say, all Alberta First Nations might work daily with for weeks or months with the government to develop a regulatory regime that the majority of First Nations are happy with does not mean that there will not be one group there that says, "We do not accept what our representatives have negotiated, and, therefore, we are going to enact rules that contradict the federal regulatory regime."

Hence you have this rule, then, in a statute that says once a set of regulations is developed for a region, it is those regulations that will be the rules that will govern, so that you can have an enforceable regime. That rule is dealing with the vast majority of First Nations.

**Le sénateur Raine :** Je me demandais si vous pouviez éclaircir la disposition 7 en ce qui a trait aux règlements en vertu de cette loi et de leur préséance sur d'autres lois et règlements administratifs adoptés par une Première nation et dans quelle mesure, et en ce qui a trait à la disposition 14, l'annexe, et comment tout cela fonctionne. Je ne comprends pas vraiment dans quel cas les règlements auraient préséance sur un règlement administratif existant d'une Première nation.

**M. Salembier :** Je vais répondre à cette question. Tout d'abord, en ce qui concerne la disposition 7, si l'on souhaite se doter d'un régime réglementaire applicable, il faut s'assurer que lorsque le temps sera venu de mettre en œuvre les règlements, qu'il n'y ait pas d'autres lois qui entrent en concurrence avec ceux-ci. Par exemple, si l'on détermine que la quantité d'E. coli ne peut dépasser 10 parties par milliard, et qu'il existe une autre loi qui fixe la limite à 20 parties par milliard, cela ne créera rien d'autre que de la confusion au moment de la mise en application.

Les Premières nations fonctionnant en vertu de la Loi sur les Indiens ont le pouvoir d'adopter des règlements administratifs en ce qui a trait aux réservoirs et aux réseaux d'adduction d'eau. Le danger serait que le règlement de la Première nation contredise le règlement fédéral. La jurisprudence en matière de préséance de règlement n'est pas uniforme. Il faut s'assurer que la loi soit dotée d'une disposition qui permette de mettre en place un système de règles sur lesquelles on peut compter pour ce qui est de la mise en application; ainsi, cela évitera d'avoir toute une série de règlements contradictoires, qui nous obligent à recourir aux tribunaux à chaque fois que l'on cherche à déterminer laquelle s'applique dans telle ou telle circonstance.

**Le sénateur Raine :** Lorsqu'il élaborait les règlements, le ministère collaborait-il avec les Premières nations concernées afin de décider quel règlement sera mis en place?

**M. Salembier :** Oui, bien qu'étant donné le nombre de Premières nations dans chaque région, il est peu probable que le gouvernement fédéral collabore avec des représentants de chaque Première nation. Il va plutôt collaborer avec des groupes qui représentent ces Premières nations. Comme vous le savez, il est toujours possible d'avoir des représentants politiques d'un avis et des membres d'une société ou des groupes d'un autre avis.

Le fait que les représentants de, disons, toutes les Premières nations de l'Alberta collaborent quotidiennement avec le gouvernement pendant des semaines ou des mois à élaborer un régime réglementaire qui convient à la majorité des Premières nations, cela ne signifie pas forcément qu'un groupe ne va pas s'y opposer en disant : « Nous n'acceptons pas ce que nos représentants ont négocié, et donc nous allons rédiger des règles qui contredisent le régime réglementaire fédéral. »

C'est la raison pour laquelle on a cette règle, dans la loi, qui prévoit qu'une fois qu'un ensemble de règlements est élaboré pour une région, ceux-ci ont préséance, ce qui permet d'avoir un régime que l'on peut mettre en application. Cette règle concerne la grande majorité des Premières nations.

Clause 14, in particular clause 14(2), deals only with a small group of self-governing First Nations, those that have entered into treaty land claim agreements with a self-government component. Many of those regimes have a clause that says in case there is any conflict with any of the laws the self-governing First Nation enacts with any other federal statute, then our laws prevail over the federal statute. Clause 14(2) says to a self-governing First Nation, if you request to come under this regime, then you have to come into it knowing that if you opt into a regime you will have to abide by a set of rules that are in the regulatory regime and that, again, you have to come in knowing that you are undertaking not to enact contradictory rules that would then make the system impossible to administer and enforce. That is all clause 14(2) deals with, namely, giving notice that if you opt into the regime you have to agree to follow the rules, and, again, it is completely at their option if they want to come in

**The Deputy Chair:** I would like to follow up on that. I think this is probably related to the minister when we were talking about the non-derogation clause. The minister said something to the effect that you pick the particular phrase to limit it because without doing that it would leave parts of the bill to be rendered inactive.

For instance, in clause 14 where you are talking about the parts of the bill that override First Nations law, if we had the standard non-derogation clause, would that make clause 14(2) difficult or impossible to enact? Is that why the limit was put on the non-derogation clause?

**Mr. Salembier:** No, I do not think that the non-derogation clause in clause 3 really was ever intended to deal with self-governing First Nations. In most cases, one of the reasons self-governing First Nations have self-government land claims agreements is they have dealt definitively with their Aboriginal rights in their agreement.

I do not think there was any intention that the clause 3 non-derogation clause was intended to be read in conjunction with clause 14.

There is no question. Clause 14 would be very difficult to implement. I have worked with First Nations in other spheres who are self-governing but have requested to become part of federal regimes. It is because they have all of these provisions in their agreements saying that federal laws do not apply. It does, in fact, sometimes make it very difficult to adapt their federal regime in order to allow it to work well with a self-governing regime. Essentially, you have two different levels of government, each of which has a whole range of rules, and it would be more happy coincidence than anything else if they could actually work together. Most of the time they just do not fit together.

La disposition 14, plus particulièrement la disposition 14(2), traite seulement d'un petit groupe de Premières nations autonomes, celles qui ont signé des ententes de traité de revendications territoriales comportant un volet d'autonomie gouvernementale. Un grand nombre de ces régimes comporte une disposition qui prévoit qu'en cas de contradiction entre les lois édictées par la Première nation autonome et d'autres lois fédérales, les premières ont préséance sur les secondes. La disposition 14(2) indique à une Première nation autonome que si elle demande à adhérer à ce régime, il faut savoir que si l'on y adhère, il va falloir se conformer à une série de règles qui figurent dans le régime réglementaire et, une fois encore, il faut savoir que l'on ne pourra plus édicter de règles contradictoires qui rendraient ainsi le système impossible à administrer et à mettre en application. C'est tout ce dont traite la disposition 14(2), c'est-à-dire, donner avis que si l'on décide d'adhérer au régime, il faut se conformer aux règles et, une fois encore, l'adhésion est tout à fait volontaire.

**La vice-présidente :** J'aimerais poursuivre sur ce point. Je pense que cela est probablement lié à ce qu'a dit le ministre lorsque l'on parlait de la clause de non-dérogation. Le ministre a dit que l'on choisit une expression précise pour déterminer une limite, parce que dans le cas contraire, cela aurait pour effet de laisser certaines parties du projet de loi inactives.

Par exemple, en ce qui concerne la disposition 14 où l'on traite des dispositions du projet de loi qui ont préséance sur les lois des Premières nations, si nous avions la clause de non-dérogation normale, cela rendrait-il la disposition 14(2) difficile ou impossible à édicter? Est-ce la raison pour laquelle on a imposé une limite à la clause de non-dérogation?

**M. Salembier :** Non, je ne crois pas que la clause de non-dérogation prévue à la disposition 3 a été incluse dans l'objectif de composer avec les Premières nations autonomes. Dans la plupart des cas, l'une des raisons pour lesquelles les Premières nations autonomes ont des ententes de revendications territoriales d'autonomie est que cela leur permet de régler de façon définitive leurs droits ancestraux dans le cadre de cette entente.

Je ne crois pas que l'intention de la clause de non-dérogation prévue dans la disposition 3 était d'être interprétée en conjonction avec la disposition 14.

Cela ne fait aucun doute. La disposition 14 serait très difficile à mettre en œuvre. Dans d'autres domaines, j'ai déjà collaboré avec des Premières nations autonomes mais qui ont demandé à relever de régimes fédéraux. Cela tient au fait qu'il y a toutes ces dispositions dans leurs ententes en vertu desquelles les lois fédérales ne s'appliquent pas. En fait, parfois, cela rend effectivement difficile la tâche d'adapter leur régime fédéral afin de lui permettre de fonctionner harmonieusement avec un régime autonome. Essentiellement, il y a deux paliers différents de gouvernement, chacun doté de son propre ensemble de règles, et il est très peu probable que ces deux paliers fonctionnent harmonieusement. La plupart du temps, ils ne coïncident pas.

Clause 14 would be a very difficult thing to do. I believe that the idea was that it is included just to make sure that there would not be anyone out there who would want to become party to a regional set of water safety rules but would be precluded from becoming part of it since otherwise this bill only applies to First Nations on reserves and not to self-governing First Nations. It is a very difficult thing to do, and there would be no guarantee of success, even if a First Nation wanted to opt in.

**Senator Munson:** I wish the minister could have been here a little longer than 20 minutes to appear before the committee. We have always said, even the Conservative side, “No minister, no bill.” I do not think 20 minutes is enough time to talk to the minister, to have a conversation about these issues. I recognize that he has a lot of important things to do, but I would like to have that on the record.

With respect to the infringement upon First Nations jurisdiction, we have also had that discussion. Bill S-8 overrides First Nations bylaws dealing with water waste, as well as constitutionally protecting self-governing agreements in the provincial incorporation by reference.

What options is the government considering, if any, to address First Nations’ key concerns over jurisdiction of water? Is the government willing to accept the solutions proposed by many First Nation groups to this Senate committee? There have been some solutions proposed, for example, to allow incorporation of bylaws into regulation, create an exemption list of First Nations that have adequate water systems and exempt in whole all self-governing First Nations. Could one of you respond to those questions?

**Ms. Mitchell:** We are still considering views on those questions. I think it would be premature for us to respond definitively at this time, but we have heard those and we are examining them very carefully.

**Senator Munson:** What does very careful consideration mean? Does it mean that once you have considered these, we will come back before this bill is passed to look at something else? I am sure there will be amendments to this bill. I do not think they may be passed, but I think we have to put on the record some of our concerns.

**Ms. Mitchell:** I understand that clause by clause may be proceeding fairly soon, and I think that is a point or opportunity to understand more about what the potential language may look like. We have heard the concerns and are looking closely at them.

**Senator Munson:** However, nothing will change in terms of the bill. You say as bureaucrats that you are considering this and taking a hard look at this. That is important because that is part

L’article 14 serait très difficile à réaliser. Je crois que l’intention était de l’inclure pour faire en sorte que personne qui souhaite prendre part à une série de règlements régionaux en matière de salubrité de l’eau n’en soit empêché puisque autrement ce projet de loi ne s’applique qu’aux Premières nations dans les réserves et non pas aux Premières nations autonomes. C’est une chose qui est très difficile à réaliser, et il n’y aurait aucune garantie de succès, même si une Première nation voulait participer.

**Le sénateur Munson :** J’aurais aimé que la comparution du ministre au comité dure plus de 20 minutes. On a toujours dit, même du côté conservateur, « pas de ministre, pas de projet de loi ». Je ne crois pas que 20 minutes avec le ministre soient suffisantes pour tenir une conversation sur ces enjeux. Je reconnais qu’il a beaucoup de choses importantes à faire, mais je tenais à le dire aux fins du procès-verbal.

Pour ce qui est de l’empiètement sur la compétence des Premières nations, nous avons également eu cette discussion. Le projet de loi S-8 l’emporte sur les règlements des Premières nations qui traitent des eaux usées, et protège par la Constitution les ententes d’autonomie grâce à l’incorporation par renvoi des lois provinciales.

Quelles options le gouvernement examine-t-il, le cas échéant, pour composer avec les principales préoccupations des Premières nations concernant la compétence par rapport à l’eau? Le gouvernement est-il prêt à accepter des solutions proposées par de nombreux groupes des Premières nations au présent comité sénatorial? Des solutions ont été proposées, par exemple, de permettre l’incorporation de règlements administratifs à la réglementation, de créer une liste d’exemption des Premières nations qui ont des systèmes d’eau adéquats et la pleine exemption de toutes les Premières nations autonomes. Est-ce que l’un d’entre vous pourrait répondre à cette question?

**Mme Mitchell :** Nous examinons toujours nos positions quant à ces questions. Je crois qu’il serait trop tôt pour nous de répondre de façon définitive pour l’instant, mais nous sommes au courant et nous examinons la question de très près.

**Le sénateur Munson :** Qu’est-ce que vous entendez par un examen de très près? Voulez-vous dire qu’une fois que vous aurez examiné ces questions, nous reviendrons avant que le projet de loi soit adopté pour examiner autre chose? Je suis certain qu’il y aura des amendements à ce projet de loi. Ils ne seront probablement pas adoptés, mais il va falloir avoir un dossier de certaines de nos préoccupations.

**Mme Mitchell :** Je crois comprendre que l’étude article par article pourrait avoir lieu très bientôt, et je crois que c’est une occasion de comprendre davantage le libellé potentiel. Nous avons entendu les préoccupations et les examinons de près.

**Le sénateur Munson :** Toutefois, rien ne changera pour ce qui est du projet de loi. Vous dites comme bureaucrate que vous examinez la question de près. C’est important, parce que c’est

of the input, but would what you are considering in any way alter this particular bill that we just talked about going soon to clause by clause?

**Ms. Mitchell:** We will give advice on the matter, and the committee will consider any amendments that may be moved to the legislation, and we will give advice on those.

**The Deputy Chair:** I do not think we have made a decision yet as a whole committee as to where our next steps will be. It would be a little presumptuous to say we would do clause by clause immediately or soon. We will discuss it.

You did sort of commit to the fact that you would look seriously at these things. Perhaps it would be, I think, an act of good faith if you looked at them seriously and came back with some suggestions.

Senator Munson, did you have any more questions?

**Senator Munson:** That is it for this morning.

**The Deputy Chair:** I think we have time for a quick question from Senator Ataullahjan.

**Senator Ataullahjan:** Thank you. My question is regarding the non-derogation clause. We have heard that this would be used only in exceptional circumstances. What type of situations could arise that would result in the use of this clause?

**Mr. Salembier:** In this committee, we have discussed the effect of non-derogation clauses before. Unfortunately, it is a three-part answer.

As you know, the Supreme Court of Canada has indicated that Aboriginal and treaty rights are not absolute, as the minister indicated. They can be infringed upon by regulation, but only under certain conditions. If there is an infringement, the government has to justify that infringement by pointing to a valid federal objective. As the Supreme Court said, one valid objective would be to prevent the exercise of section 35(1) rights that would cause harm to the general population or to the Aboriginal people themselves, things like health and safety. The other part of the justification test is showing that the Aboriginal and treaty rights have been impaired to the least extent possible to meet that objective. Also, in looking at justification, the court will look at the degree of consultation that the government has undertaken. That is the justification test.

The courts have never interpreted any of the existing non-derogation clauses that are out there. Therefore, we cannot say with any certainty exactly what effect a typical non-derogation clause would have. By a typical one, I mean the ones out there, ones unlike clause 3 that do not have any exception to them, saying “except to the extent necessary to meet the conditions of a particular statute.”

One of the possible interpretations a court might give to a non-derogation clause would be to tell the government, “By this clause, you have waived your right to justify any infringement.”

inclus au témoignage, mais les questions que vous examinez pourraient-elles avoir une incidence sur ce projet de loi avant de passer à l'étude article par article?

**Mme Mitchell :** Nous allons donner un avis sur la question, et le comité examinera tous les amendements qui pourraient être déposés; nous donnerons un avis sur ces derniers.

**La vice-présidente :** Je ne crois pas que nous ayons encore décidé en comité plénier quelles seront les prochaines étapes. Ce serait un peu présomptueux de dire que nous procéderons à l'étude article par article immédiatement ou bientôt. Nous allons en discuter.

Vous vous êtes plus ou moins engagés à examiner ces questions de près. Je crois qu'il serait peut-être une preuve de bonne volonté si vous les examiniez sérieusement et nous reveniez avec certaines suggestions.

Sénateur Munson, aviez-vous d'autres questions?

**Le sénateur Munson :** C'est tout pour ce matin.

**La vice-présidente :** Je crois qu'il nous reste du temps pour une question rapide du sénateur Ataullahjan.

**Le sénateur Ataullahjan :** Merci. Ma question concerne la clause de non-dérogation. On nous a dit qu'elle serait invoquée dans des circonstances exceptionnelles seulement. Quel genre de situation pourrait entraîner l'invoque de cette disposition?

**M. Salembier :** Au comité, nous avons déjà discuté des effets des clauses de non-dérogation. Malheureusement, il s'agit d'une réponse en trois volets.

Comme vous le savez, la Cour suprême du Canada a indiqué que les droits ancestraux et les droits découlant d'un traité ne sont pas absolus, comme le ministre l'a indiqué. Ils peuvent être transgressés au moyen d'un règlement, mais seulement dans certaines conditions. S'il y a transgression, le gouvernement doit le justifier en invoquant un objectif fédéral valable. Comme la Cour suprême l'a indiqué, un objectif valable serait d'empêcher l'exercice des droits prévus au paragraphe 35(1) s'il cause des torts à la population en général ou aux peuples autochtones mêmes, par exemple, en matière de santé et de sécurité. Il faut aussi démontrer que les droits ancestraux et découlant d'un traité ont été enfreints le moins possible pour atteindre cet objectif. Aussi, dans le cadre de l'examen de la justification, le tribunal vérifie le degré de consultation entrepris par le gouvernement. Voilà pour le critère de la justification.

Les tribunaux n'ont encore jamais interprété les clauses de non-dérogation en place. Ainsi, nous ne pouvons pas dire avec certitude exactement quel effet une clause de non-dérogation typique aurait. Par typique, on entend celle qui, contrairement à l'article 3, ne comporte pas d'exception, soit « sauf dans la mesure nécessaire pour respecter les conditions d'une loi quelconque ».

Dans le cadre de son interprétation d'une clause de non-dérogation, un tribunal pourrait indiquer au gouvernement qu'avec cette clause, il a renoncé à son droit de justifier toute

They might interpret this as the government giving away its right to justify. In other words, therefore, a non-derogation clause, from an Aboriginal point of view, would be looked at as giving more than section 35 because now you would be getting section 35 but with no possibility of justification by the government.

In fact, a typical non-derogation clause can be thought of as section 35 plus, giving you more. The clause here is, in the additional rights that are given by the typical non-derogation clause, limited. It gives an exception to those additional rights that a non-derogation clause might add by saying that it has exempted any infringement that would be necessary to ensure the health and safety of Aboriginal members of the community, in other words, the safety of drinking water on-reserve, which is the objective of our bill.

At most, I would think that this non-derogation clause would be interpreted as giving more rights than section 35 but not as many more rights as a typical non-derogation clause might give. It still gives more — it is still section 35 — but not as much as a typical non-derogation clause. I know it is a little difficult to understand when you are talking about exceptions to exceptions.

I can give one illustration. If you go to a restaurant and say that you have a right to have apple pie for desert, those are your section 35 rights. Written on the board, it says, “Today, we will give you an additional right of ice cream.” Your additional right is your ice cream; that is your non-derogation clause. There is an exception to that additional right, which is that you can have ice cream but not chocolate ice cream because everyone knows it does not go with apple pie.

The non-derogation clause is giving you something extra but not as much extra as you would have gotten if you had the choice of any type of ice cream. The fact of the matter is, by getting something extra but limited, you still have your right to the apple pie; you just do not get as much ice cream.

The non-derogation clause proposed in this bill does not take away at all from section 35 rights. It could not anyway; it just does not give as much extra, if anything, as it would if it did not have, “except to the extent necessary to ensure the health and safety of drinking water.” Does that help at all?

**Senator Ataullahjan:** Can I have an example relating to water and maybe not to apple pie?

**Mr. Salembier:** An example relating to water might be, suppose a rule in the regulation would say that you cannot locate a garbage dump within 100 metres of a water source. Normally, if a group asserted an Aboriginal right and said, “We have a right to use our reserve land whatever way we want. It is an Aboriginal or

transgression. Le tribunal pourrait interpréter cette mesure comme une indication que le gouvernement a renoncé à son droit de justifier. Autrement dit, ainsi, une clause de non-dérogation, d'un point de vue autochtone, pourrait donner lieu de penser qu'on accorde davantage que l'article 35 parce qu'il y aurait maintenant l'article 35 sans possibilité de justification de la part du gouvernement.

En fait, une clause de non-dérogation typique peut être perçue comme l'article 35 et davantage. La disposition que nous avons ici, avec les droits supplémentaires accordés par la clause de non-dérogation typique, est limitée. Elle accorde une exception à ces droits supplémentaires qu'une clause de non-dérogation peut ajouter en indiquant qu'il y a exemption de toute transgression qui serait nécessaire pour assurer la santé et la sécurité des membres autochtones de la communauté, soit autrement dit, la salubrité de l'eau potable dans les réserves, ce qui constitue l'objectif de notre projet de loi.

Au plus, je crois que la clause de non-dérogation serait interprétée comme une mesure accordant davantage de droits qu'à l'article 35, mais pas autant qu'une clause de non-dérogation typique pourrait le faire. Elle accorde tout de même davantage — il s'agit toujours de l'article 35 — mais pas autant qu'une clause de non-dérogation typique. Je sais que c'est un peu difficile à comprendre lorsqu'on parle d'exceptions à des exceptions.

Je peux vous donner une illustration. Si vous allez au restaurant et que vous dites avoir le droit de commander la tarte aux pommes pour dessert, il s'agit de vos droits en vertu de l'article 35. Au tableau, il est écrit « Aujourd'hui, nous vous donnons le droit supplémentaire de commander la crème glacée. » Votre droit supplémentaire vise la crème glacée; il s'agit de votre clause de non-dérogation. Il y a une exception à ce droit supplémentaire, soit que vous pouvez commander la crème glacée, mais pas la crème glacée au chocolat parce que tout le monde sait qu'elle ne va pas de pair avec la tarte aux pommes.

La clause de non-dérogation donne quelque chose de supplémentaire, mais pas autant que si vous aviez eu le choix de l'essence de la crème glacée. Le fait est que, en obtenant quelque chose de supplémentaire, mais de limité, vous avez toujours le droit à la tarte aux pommes; vous n'obtenez tout simplement pas autant en ce qui concerne la crème glacée.

La clause de non-dérogation proposée dans ce projet de loi ne retire rien aux droits prévus à l'article 35. Ce ne pourrait pas être le cas de toute façon; la clause ne donne tout simplement pas autant d'extra que si elle ne comportait pas la mention « sauf dans la mesure nécessaire pour assurer la salubrité de l'eau potable ». Ai-je bien répondu à votre question?

**Le sénateur Ataullahjan :** Puis-je avoir un exemple relatif à l'eau plutôt qu'à la tarte aux pommes?

**M. Salembier :** Supposons une disposition du règlement qui interdit la création d'une décharge à 100 mètres d'une source d'eau. Normalement, si un groupe invoquait un droit ancestral et disait qu'il a le droit d'utiliser les terres comme bon lui semble, vous ne pourriez pas limiter ce droit, le gouvernement

treaty right; therefore, your regulation cannot limit that right.” the government would step in and say, “This rule is justified because if you put your garbage dump there, you will pollute your water source. Even though you have a very expensive water system, it cannot filter out all of those toxins.” A typical non-derogation clause might say, “I am sorry, government, you cannot justify that infringement. You have infringed because a rule does affect the use of reserve land. You are not allowed to justify it by saying that it is reasonable, protects health and safety and is the minimum that you can do in order to ensure that.” Therefore, a typical non-derogation clause might preclude the regulations from forbidding garbage dumps to be placed next to a water source.

By putting this exception in here, we are saying, “Yes, you may have some limits on your justification, but one thing you will be able to justify will be an infringement that is designed to ensure the safety of drinking water.” Having this clause in here in that situation might allow the regulations to operate in a way that will produce a desired result, which is clean drinking water.

**The Deputy Chair:** Thank you. We have run out of time but I cannot help myself; I have to ask a supplementary.

I understand the example that you gave with respect to water. I thought it was a good example, but it occurs to me that by putting that exception in there, you are saying that First Nations do not have the wherewithal to decide for themselves that it is a bad procedure to have a garbage dump 100 metres from the water intake or whatever. The essence of it is saying that First Nations do not have the knowledge, the insight or whatever to look after their own safety. I think many people would find that objectionable because there are many trained people. They have access to many people who can advise them. It is a colonial mode of thinking that they cannot look after themselves.

**Ms. Mitchell:** I think the intent is not to suggest that there is not a capacity to make those types of decisions. It is really setting a framework for when you do have actions that could put people at risk. Those actions may be asserted by individuals. It may not simply be a matter of a location of a solid waste facility. It may actually be the example that the minister cited related to the use of land or movement of livestock across land. That may be individuals taking those decisions as an Aboriginal right or a treaty right. It is really about balancing these rights with a need to ensure health and safety.

**The Deputy Chair:** Again, from a First Nation perspective, it always seems that the balance is in favour of the outside community and that First Nation knowledge is always considered to be less than or not as informed as what comes from the outside community. I think that is the basis of the objection; you are discounting the expertise that is within First Nations or available to First Nations.

**Ms. Mitchell:** It is certainly not the intent to discount.

interviendrait et dirait que la disposition est justifiée parce qu’une décharge polluerait la source d’eau. Même si vous avez un système d’eau très cher, il ne peut pas filtrer toutes les toxines. Une clause de non-dérogation typique ferait en sorte que le gouvernement ne pourrait pas justifier cette transgression. Il s’agirait d’une transgression parce qu’un règlement a une incidence sur l’utilisation des réserves. On ne peut pas justifier la mesure en disant qu’elle est raisonnable, protège la santé et la sécurité et qu’il s’agit du minimum à faire à cette fin. Ainsi, une clause de non-dérogation typique pourrait empêcher un règlement d’interdire qu’une décharge soit créée à côté d’une source d’eau.

En insérant cette exception ici, on dit « Oui, il peut y avoir des limites aux justifications, mais on pourra justifier les transgressions qui visent à assurer la salubrité de l’eau potable ». L’inclusion de cette clause ici dans ce cas pourrait permettre à la réglementation de fonctionner de la façon désirée, soit assurer la salubrité de l’eau potable.

**La vice-présidente :** Je vous remercie. Nous n’avons plus de temps, mais je ne peux m’en empêcher, je vais poser une question supplémentaire.

Je comprends l’exemple que vous avez donné par rapport à l’eau. Je pense que c’est un bon exemple, mais à mon avis, en ajoutant cette exception, vous dites que les Premières nations n’ont pas les moyens de décider eux-mêmes qu’il s’agit d’une mauvaise idée que d’avoir une décharge à 100 mètres d’une source d’eau, ou quoi que ce soit d’autre. Essentiellement, on dit que les Premières nations n’ont pas les connaissances, la perspicacité ou autres d’assurer leur propre sécurité. Je crois que les gens s’y opposeraient, car il y a de nombreuses personnes formées. Les Premières nations ont accès à de nombreux conseillers. Il s’agit du mode de pensée colonial selon lequel les Premières nations ne peuvent pas voir à leurs affaires.

**Mme Mitchell :** Je crois que l’intention n’est pas de laisser entendre que les Premières nations n’ont pas la capacité de prendre ce genre de décisions. Il s’agit d’établir un cadre au cas où des mesures mettant les gens à risque seraient prises. Ces mesures peuvent être évaluées par des gens. Ce n’est peut-être pas seulement une question de dépotoir. Il peut aussi s’agir de l’exemple que le ministre a donné concernant l’utilisation des terres ou le déplacement de bétail sur les terres. Il peut s’agir de décisions prises en fonction de droits ancestraux ou de droits issus de traités. Le but est d’atteindre un équilibre entre ces droits et la nécessité d’assurer la santé et la sécurité.

**La vice-présidente :** Encore une fois, de la perspective des Premières nations, on a toujours l’impression que le balancier penche du côté des collectivités extérieures et que les connaissances des Premières nations sont toujours considérées comme étant inférieures. Je crois qu’il s’agit du fondement de l’objection; on ne tient pas compte de l’expertise des Premières nations ou de l’expertise à la disposition des Premières nations.

**Mme Mitchell :** Ce n’est certainement pas l’intention.

**The Deputy Chair:** That may not be the intention, but that is the way it is viewed. I am sorry; we have run out of time. We will call the next witness. We were only supposed to go until 9:30.

**Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Community Infrastructure Branch, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:** I just wanted to jump in to say that you would have the same types of standards and regulations off-reserve. It is the same as you would see in the City of Toronto or in other regulations. We are not going against anything like that.

The other thing to keep in mind is that within a lot of communities there are certificate of possession holders, third parties and all sorts of industry. We know from the past, off-reserve or on-reserve, industries have done different things that have impacted the environment.

As Ms. Mitchell was saying, it is just to put a good framework. This would be a comparable framework to what you would be seeing outside reserves to have on-reserve.

**The Deputy Chair:** With that, we will call the next witness from the Treaty 7 First Nations Chiefs Association to the table. Thank you very much for your testimony this morning. Honourable senators, our next witness is representing Treaty 7 First Nations Chiefs Association of Alberta. Please help me in welcoming Grand Chief Charles Weaselhead. We will also have Brent Scout, Grand Chief's Liaison.

Please proceed with your presentation.

**Charles Weaselhead, Grand Chief, Treaty 7 First Nations Chiefs Association:** Thank you, Madam Chair. Good morning, honourable senators. Thank you for inviting me to speak to you about the historic partnership between Canada and First Nations to improve water quality on Indian reserves.

I would also acknowledge and thank the Algonquin elders and chiefs for welcoming me into their traditional territory.

Honourable senators, on behalf of Treaty 7, I am pleased to submit that we are cautiously optimistic that Canada says that it is taking concrete action to protect drinking water on Indian lands through its reintroduction of the safe drinking water act for First Nations. I am especially pleased that it has made critical amendments to protect our constitutionally protected rights.

We are all born of water. We are all treaty people and, as First Nation Indians, we have high expectations and great hope for collaboration in the true spirit and intent of our treaties and inherent rights. Our hope is that this legislation will be a vital step

**La vice-présidente :** Ce n'est peut-être pas l'intention, mais c'est la perception. Je suis désolée; nous n'avons plus de temps. Nous allons faire venir le prochain témoin. Nous devons nous arrêter à 9 h 30.

**Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et de transformations politiques majeures, Direction générale des infrastructures communautaires, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :** Je voulais simplement intervenir pour dire qu'on aurait le même type de normes et de réglementation à l'extérieur des réserves. C'est la même chose qu'on verrait à la ville de Toronto ou dans n'importe quelle autre réglementation. Nous n'allons pas à l'encontre de la pratique habituelle.

Il y a une autre chose à ne pas oublier, et c'est que dans de nombreuses collectivités, il y a des détenteurs de certificats de possession, des tierces parties et toutes sortes d'industries. On sait que par le passé, dans les réserves et à l'extérieur des réserves, des industries ont pris des mesures qui ont eu des conséquences pour l'environnement.

Comme Mme Mitchell le disait, il s'agit simplement d'un bon cadre. Ce cadre est comparable à ce qu'on verrait à l'extérieur des réserves.

**La vice-présidente :** Sur ce, nous allons faire venir le prochain témoin de l'association des chefs des Premières nations du traité n° 7 de l'Alberta. Je vous remercie de votre témoignage ce matin. Souhaitons la bienvenue au grand chef Charles Weaselhead. Nous accueillons aussi Brent Scout, responsable des liaisons du grand chef.

Allez-y; vous avez la parole pour faire votre exposé.

**Charles Weaselhead, grand chef, Treaty 7 First Nations Chiefs Association :** Je vous remercie, madame la présidente. Bonjour, honorables sénateurs. Je vous remercie de m'avoir invité à vous parler du partenariat historique entre le Canada et les Premières nations pour améliorer la qualité de l'eau sur les réserves indiennes.

Je salue et remercie également les aînés et les chefs algonquins de m'accueillir dans leur territoire traditionnel.

Honorables sénateurs, au nom du traité n° 7, je suis ravi de vous indiquer que nous sommes modérément optimistes lorsque le Canada dit qu'il prend des mesures concrètes pour protéger l'eau potable sur les terres indiennes en présentant de nouveau la loi concernant la salubrité de l'eau potable pour les Premières nations. Je suis surtout ravi que le Canada ait apporté des amendements essentiels pour protéger nos droits protégés par la Constitution.

Nous sommes tous faits d'eau. Nous sommes tous visés par des traités, et à titre de membres des Premières nations, nous avons de grandes attentes et beaucoup d'espoir par rapport à la collaboration selon l'esprit et les intentions de nos traités et des



towards ensuring that First Nations have the same access to safe, clean and reliable drinking water as all other Canadians.

First Nation drinking water has had a history of infamy in Canada. In comparison to drinking water off-reserve, the quality of on-reserve water is largely unacceptable. After decades of neglecting critical issues, it is promising to see a federal government finally taking real steps to address this national embarrassment.

As a matter of national priority, this enabling legislation is a result of a collaborative approach consistent with the true spirit and intent of our treaty and our inherent rights. It is time the Crown followed through on its commitment to move forward, to begin establishing the relationships critical to rebuilding our nations by not just reforming the status quo but also engaging in true transformational change in public policy and the way governments do business with us, as committed to by this minister, the Honourable John Duncan, and with Prime Minister Stephen Harper at the most recent Crown and First Nations gathering. We must continue to create a process based on the rights and reconciliation agenda.

Our joint success on this legislation, which was more than two years in the making, also demonstrates that if governments are willing to work in good faith with First Nations, constructive solutions can be found. Indeed, the success of the collaborative approach on this legislation, which raised many difficult issues, should be a clear message that federal and provincial governments should abandon their empty lip service about working with First Nations and actually come to the table to work with us to find solutions to safe drinking water and waste water infrastructure, among other key issues.

I thank the honourable minister for inviting Alberta chiefs in making the important announcement in February that Canada has the political will and good faith to take concrete action to protect drinking water on Indian lands by introducing Bill S-8 in the Senate. As you can appreciate, it is our duty to protect the security and safety of First Nations' water supplies and to guard against infringements of our treaty and inherent rights. Therefore, Alberta First Nations are pleased with the minister's efforts to work collaboratively on this legislation.

As you know, honourable senators, the bill faced opposition due to many outstanding issues, including the lack of meaningful consultations, the lack of an inclusive regulatory process and now the inclusion of a non-derogation clause to protect treaties, capacity and resources. With its reintroduction, a number of amendments have been made to the legislation to address our

droits y afférents. Nous espérons que ce projet de loi constituera une étape déterminante qui fera en sorte que les Premières nations aient les mêmes droits à une eau potable, propre et fiable, comme tous les autres Canadiens.

L'histoire de l'eau potable des Premières nations est une honte au Canada. Comparativement à l'eau potable à l'extérieur des réserves, la qualité de l'eau dans les réserves est en grande partie inacceptable. Après des décennies de négligence des enjeux critiques, il est bon signe de voir un gouvernement fédéral qui prend finalement des mesures concrètes pour régler cette question nationale gênante.

À titre de priorité nationale, ce projet de loi habilitant découle d'une approche de collaboration constante qui tient compte de l'esprit et de l'intention de nos droits issus de traités et des droits y afférents. Il est temps que la Couronne donne suite à son engagement d'aller de l'avant, de commencer à établir des relations essentielles pour reconstruire nos nations, non pas seulement en réformant le statu quo, mais aussi en donnant lieu à une réelle transformation de la politique publique et de la façon dont le gouvernement fait des affaires avec nous, tel qu'a indiqué le ministre, l'honorable John Duncan, et le premier ministre Steven Harper à la dernière réunion de la Couronne et des Premières nations. Nous devons continuer de créer un processus fondé sur les droits et la réconciliation.

Notre réussite conjointe par rapport à ce projet de loi, qui a nécessité plus de deux ans de travail, démontre également que si les gouvernements sont prêts à travailler de bonne foi avec les Premières nations, des solutions constructives peuvent être trouvées. En effet, le succès de l'approche de collaboration adoptée dans le cadre de ce projet de loi, qui a donné lieu à de nombreux enjeux difficiles, devrait servir de message clair : les gouvernements fédéral et provinciaux devraient cesser de simplement prononcer de belles paroles en matière de travail avec les Premières nations et en fait passer à l'action et travailler avec nous pour trouver des solutions aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, entre autres.

Je remercie l'honorable ministre d'avoir invité les chefs de l'Alberta à faire cette annonce importante en février, soit que le Canada a la volonté et la bonne foi politique nécessaires pour prendre des mesures concrètes pour protéger l'eau potable sur les terres indiennes en présentant le projet de loi S-8 au Sénat. Comme vous pouvez l'imaginer, nous avons comme tâche de protéger la sécurité et la salubrité de l'approvisionnement en eau des Premières nations, et de prévenir toute atteinte à nos droits issus de traités et droits y afférents. Ainsi, les Premières nations de l'Alberta sont ravies des efforts déployés par le ministre pour travailler en collaboration par rapport à ce projet de loi.

Comme vous le savez, honorables sénateurs, le projet de loi fait l'objet d'opposition en raison de nombreuses questions en suspens, y compris le manque de consultation significative, les lacunes en matière de processus réglementaire inclusif et maintenant l'inclusion d'une clause de non-dérogation pour protéger les traités, la capacité et les ressources. Dans cette

concerns, such as Canada's addition of an important clause to limit the likelihood that the legislation would interfere with our treaty rights.

The new law is not perfect, but it is an important starting point that promises to lead to other measures that are necessary to ensure the safety of First Nations drinking water. The success of the legislation and, ultimately, the safety of First Nations' drinking water will require that the collaborative approach to the development of the legislation must carry over into the development of the regulatory regime under the legislation and, most critically, to address the decades-long chronic underfunding for First Nations' drinking water systems.

Furthermore, while this legislation purports to create new regulations in collaboration with First Nations, the act does not specify how First Nations will be equipped with the facilities, skills and resources to meet those regulations. First Nations need infrastructure, training and support to meet the requirements of the new regulations. Regulations without the capacity and financial resources to support them will only set up First Nations to fail. We must address the capacity gap as well as the regulatory gap.

While Alberta chiefs have given our conditional support, Treaty No. 7 chiefs feel this is an important first step and are pleased that Aboriginal and treaty rights are being respected and recognized. The chiefs insisted on true partnership and collaboration in the process that led to changes to this legislation. The same collaborative approach must continue if regulatory development is to be successful and a long-term funding solution is forged.

It is my hope that this new cabinet will consult and continue to negotiate in good faith with First Nations on partnerships and new approaches for mutual benefits and greater certainty through meaningful consultations on resource development, water management and allocation, regulations based on the duty to consult and, more important, rooted in the spirit and intent of our treaty and our inherent Aboriginal rights.

It is a sacred trust; it is a work-in-progress. The act alone cannot and will not ensure the safety of First Nations drinking water. Indeed, without other accompanying key measures, the act may have a detrimental effect on First Nations by imposing standards that First Nations clearly do not have the financial resources to satisfy.

I commend the Honourable Minister Duncan, who recognized that more was needed. He signaled a keen willingness to work with Alberta First Nations on our issues with the legislation. At our request, and with Canada's agreement, we engaged in about

nouvelle présentation, un certain nombre d'amendements ont été apportés au projet de loi pour tenir compte de nos préoccupations, comme l'ajout par le Canada d'un article important limitant les chances que le projet de loi empiète sur nos droits issus de traités.

La nouvelle loi n'est pas parfaite, mais il s'agit d'un point de départ qui promet de mener à d'autres mesures nécessaires pour assurer la salubrité de l'eau potable des Premières nations. Le succès du projet de loi et, au bout du compte, la salubrité de l'eau potable des Premières nations nécessiteront que cette approche de collaboration dans l'élaboration du projet de loi se poursuive dans le cadre de l'élaboration du régime réglementaire qui y est assorti et, surtout, pour régler le problème du sous-financement chronique des systèmes d'eau potable des Premières nations datant de nombreuses décennies.

De plus, bien que le projet de loi vise la création de nouveaux règlements en collaboration avec les Premières nations, la loi ne précise pas comment les Premières nations seront équipées en matière d'installations, de compétences et de ressources pour respecter ces règlements. Les Premières nations ont besoin d'infrastructure, de formation et de soutien pour respecter les exigences des nouveaux règlements. Des règlements sans capacité ni ressources financières à l'appui voueront les Premières nations à l'échec. Nous devons combler les lacunes en matière de capacités, de même que les lacunes réglementaires.

Bien que les chefs de l'Alberta aient donné leur soutien conditionnel, les chefs du traité n° 7 estiment qu'il s'agit d'une première étape importante et sont ravis que les droits ancestraux et issus de traités soient respectés et reconnus. Les chefs ont insisté pour qu'il y ait partenariat et collaboration véritables dans le cadre du processus qui a mené au changement apporté à ce projet de loi. La même approche de collaboration doit se poursuivre si on veut avoir un processus d'élaboration des règlements fructueux et si on veut trouver une solution de financement à long terme.

J'espère que ce nouveau Cabinet va consulter et continuer de négocier de bonne foi avec les Premières nations dans le cadre de partenariats et de nouvelles approches qui profitent à tous et qui mènent à une plus grande certitude grâce à des consultations significatives sur le développement des ressources, la gestion et l'allocation de l'eau, la réglementation fondée sur le devoir de consulter et, qui plus est, sur l'esprit et l'intention de nos droits issus de traités et droits ancestraux y afférents.

Il s'agit d'une confiance sacrée; il s'agit d'un projet en cours de réalisation. La loi à elle seule ne peut pas assurer et n'assura pas la salubrité de l'eau potable des Premières nations. En effet, sans mesure clé connexe, la loi pourrait avoir un effet nuisible pour les Premières nations en imposant des normes que les Premières nations de toute évidence ne peuvent pas respecter par manque de ressources financières.

Je félicite l'honorable ministre Duncan qui a su reconnaître qu'il faut aller plus loin. Il a indiqué une véritable volonté à travailler avec les Premières nations de l'Alberta sur nos préoccupations par rapport à la loi. À notre demande et avec

two years' worth of without-prejudice negotiations as opposed to true consultation. The result was that about 80 per cent of the core concerns of Alberta First Nations were addressed by way of amendments to the legislation, including but not limited to a non-derogation clause; changes to narrow the scope of the regulations to drinking water and waste water standards; clarification that those third-party systems on reserves would not be deemed to be the responsibility of First Nations; a commitment to work with First Nations on regulatory development; a delegation of authority to First Nations to set out own rates for water services.

In addition to these changes, the minister also provided a letter to Alberta chiefs committing his department to working with Alberta First Nations on joint and collaborative development of the regulations. Discussions to begin planning that process are about to get under way.

However, the support of the Alberta chiefs is not unconditional. Two conditions are attached to the support of Alberta First Nations for the legislation.

First, we must reach agreement on an adequately funded joint process for the development of the regulations. We have done more work on this than any other region and, by our most optimistic estimate, this process will take three to five years. If the regulations are not developed carefully and thoughtfully, they will not work for First Nations, and all of these efforts to date will be for nothing. We are of the view that the minister understands this.

Second, the national engineering assessment identified that only three First Nation systems in Alberta are operating safely with certainty. Two of those three are operated under agreements with adjacent municipalities. About a dozen systems in Alberta pose significant risks to human health. Approximately \$160 million is required to enable First Nation drinking water systems to meet the same standards enjoyed by non-native Albertans. We are willing to be patient and to permit the government time to address this significant and persistent funding deficit, but our patience is not limitless in this regard. Without these resources, nothing will change. Therefore, in addition to the act, the Government of Canada must also make a firm commitment toward infrastructure, monitoring and capacity.

Thank you for your time. I look forward to working with my fellow chiefs and the Crown in collaboration to ensure deeper understanding and a transformational shift in the status quo to safeguard drinking and waste water on Indian lands.

l'aval du Canada, nous avons entamé l'équivalent d'environ deux années de négociations sans préjudice par opposition à de véritables consultations. À la fin de tout cela, environ 80 p. 100 des préoccupations centrales des Premières nations de l'Alberta ont été réglées au moyen d'amendements à la loi, y compris une clause de non-dérogation; des changements pour limiter la portée des règlements aux normes touchant l'eau potable et les eaux usées; la précision disant que les réseaux de tierces parties dans les réserves ne seraient pas réputés comme étant la responsabilité des Premières nations; un engagement à travailler avec les Premières nations sur l'élaboration des règlements; et une délégation de pouvoirs aux Premières nations pour fixer leurs propres tarifs pour les services d'eau.

En plus de ces changements, le ministre a également envoyé une lettre aux chefs de l'Alberta, engageant son ministère à travailler avec les Premières nations de l'Alberta sur l'élaboration conjointe de règlements. On est sur le point de commencer les discussions pour entamer la planification de ce processus.

Toutefois, l'appui des chefs de l'Alberta n'est pas inconditionnel. Deux conditions sont rattachées à l'appui des Premières nations de l'Alberta pour la loi.

D'abord, nous devons nous entendre sur un processus conjoint adéquatement financé pour l'élaboration des règlements. Nous avons fait davantage de travail que n'importe quelle autre région là-dessus et, selon nos prévisions les plus optimistes, ce processus va prendre de trois à cinq ans. Si les règlements ne sont pas élaborés soigneusement et judicieusement, ils ne fonctionneront pas pour les Premières nations et tous ces efforts déployés à ce jour auront été vains. Nous estimons que le ministre comprend la chose.

Ensuite, l'évaluation nationale menée par la firme d'ingénierie a indiqué que seulement trois réseaux des Premières nations en Alberta fonctionnaient en toute sécurité et avec certitude. Deux de ces trois réseaux sont exploités en vertu d'ententes avec des municipalités adjacentes. Environ une douzaine de réseaux d'alimentation en eau en Alberta posent différents risques pour la santé humaine. Environ 160 millions de dollars sont nécessaires pour permettre aux réseaux d'alimentation en eau potable des Premières nations de répondre aux mêmes normes que celles dont jouissent les Albertains non autochtones. Nous sommes prêts à faire preuve de patience et à donner au gouvernement du temps pour résoudre ce déficit important et persistant en matière de financement, mais notre patience a des limites. Sans ces ressources, rien ne changera. Ainsi, en plus de la loi, le gouvernement du Canada doit également s'engager fermement à améliorer l'infrastructure, la surveillance et les capacités.

Merci de votre temps. Je me fais une joie à l'idée de travailler avec mes homologues chefs et avec la Couronne pour permettre une meilleure compréhension et mettre fin au statu quo pour sauvegarder l'eau potable et les réseaux d'eaux usées sur les terres indiennes.

**The Deputy Chair:** Thank you, Chief Weaselhead. As chair, I will take the prerogative of asking the first question.

Thank you for that very clear presentation. It is clear that you have had a good working relationship, and you have set out your conditions very clearly. I am from Saskatchewan, and the Federation of Saskatchewan Indian Nations has not had the same opportunity to work with federal government authorities as you have had. Why was your group chosen to work so closely with the government? Did you approach the government? Do you not think that same approach should have been taken with the other regional First Nation organizations rather than just a select two or three?

**Mr. Weaselhead:** Thank you for the question, Madam Chair. Alberta chiefs of Treaties 6, 7 and 8 have made repeated submissions to the provincial and federal governments with regard to the crisis of access to clean drinking water. I am not certain why our region was chosen to have in-depth, without-prejudice negotiations with the federal government.

Of course, our position in Treaties 1 to 11 is very collective; all treaty areas must be given the same opportunities. In Alberta, we are not in a position to move forward unless the same opportunity has been given to all First Nations.

That opportunity was provided to us in Treaties 6, 7 and 8 in Alberta in the last two years. We have worked hard in our negotiations to ensure that those conditions are met by the federal government, as I said in my presentation.

**Senator Meredith:** Chief Weaselhead, thank you for appearing before us this morning. This committee has heard the minister's staff try to explain "duty to consult," "working with" and so forth. Why did certain bands in B.C., for example, not take this opportunity to come to the table to talk about their concerns rather than staying away and saying they were not consulted?

Have other chiefs told you why they were reluctant to participate in consultations that apparently took place over a period of one year? You said that yours took two years.

**Mr. Weaselhead:** Former Minister Strahl introduced Bill S-11, and we had many difficulties with its process. Treaty 6, Treaty 7 and Treaty 8 flatly rejected Bill S-11 dealing with the process of consultation. We believed that there was no consultation provided for the Alberta region. We had one meeting with representatives of the federal government and we said that consultation was not being developed in the form that we understood it would be. In Alberta we opposed the introduction of that legislation and the

**La vice-présidente :** Merci, chef Weaselhead. En tant que présidente, je vais m'octroyer le droit de poser la première question.

Merci de cet exposé qui était très clair. Il est clair que vous avez une bonne relation de travail et vous avez énoncé très clairement vos conditions. Je viens de la Saskatchewan et la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan n'a pas eu la même occasion que vous de travailler avec les autorités fédérales. Pourquoi votre groupe a-t-il été choisi pour travailler si étroitement avec le gouvernement? Avez-vous contacté le gouvernement? Pensez-vous que la même démarche aurait pu être entreprise avec les autres organisations des Premières nations régionales plutôt que seulement avec deux ou trois?

**M. Weaselhead :** Merci de la question, madame la présidente. Les chefs de l'Alberta des traités n° 6, 7 et 8 ont envoyé des mémoires au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral à plusieurs reprises concernant la crise en matière d'accès à l'eau potable propre. Je ne sais pas pourquoi notre région a été choisie pour ces négociations approfondies et sans préjudice avec le gouvernement fédéral.

Bien entendu, notre position dans les traités n° 1 à 11 est très collective; toutes les régions visées par les traités doivent bénéficier des mêmes occasions. En Alberta, nous ne sommes pas en mesure d'aller de l'avant, à moins que la même possibilité soit offerte à toutes les Premières nations.

Cette possibilité nous a été offerte dans les traités n° 6, 7 et 8 en Alberta, au cours des deux dernières années. Nous avons travaillé fort dans nos négociations pour veiller à ce que ces conditions soient respectées par le gouvernement fédéral, comme je l'ai dit dans mon exposé.

**Le sénateur Meredith :** Chef Weaselhead, merci d'être venu témoigner devant le comité, ce matin. Notre comité a entendu le personnel du ministère essayer de nous expliquer les notions « devoir de consultation », « travailler avec », et cetera. Pourquoi certaines bandes de la Colombie-Britannique, par exemple, n'ont-elles pas saisi cette occasion pour venir à la table pour parler de leurs préoccupations plutôt que de rester à l'écart et de dire qu'elles n'ont pas été consultées?

D'autres chefs vous ont-ils dit pourquoi ils étaient réticents et ne voulaient pas participer à des consultations qui, apparemment, se sont déroulées sur une période de un an? Vous avez dit que les vôtres ont pris deux ans.

**M. Weaselhead :** L'ancien ministre Strahl a présenté le projet de loi S-11, et nous avons eu bien des réticences face à son processus. Le traité n° 6, le traité n° 7 et le traité n° 8 ont rejeté catégoriquement le projet de loi S-11 en ce qui concerne le processus de consultation. Nous pensions qu'il n'y avait aucune consultation prévue pour la région de l'Alberta. Nous avons rencontré les représentants du gouvernement fédéral et leur avons dit que les consultations n'avaient pas été élaborées de la même

process itself. We did not believe that consultation was carried out.

When Minister Duncan became the minister, we had the opportunity to meet with him in Edmonton where we expressed our concerns and challenges and explained our position on Bill S-11. We flatly rejected it.

It was an opportunity that presented itself. The minister explained to us that he would be willing to meet with Alberta chiefs so that we can go down the road and reach some kind of consensus. If I remember correctly, the minister also said that he would be travelling nationally to all of the other regions to provide that same opportunity.

As I said in my presentation, we did not regard the last two years as consultation; it was more without-prejudice negotiations. We explored the many options that we had. We introduced in Alberta, from a treaty perspective, those conditions that we have outlined. After many months deliberating with our technicians and with our legal advisory group, we were able to reach some kind of an agreement to date on this.

**The Deputy Chair:** To continue along with the theme of consultation, many of our other witnesses have said to us that they were not consulted or did not feel they had significant input into the bill, whereas you have had, I think you called it, without-prejudice negotiations and significant input into the bill and that you are mostly satisfied with it.

With regard to the other organizations that are opposed to the bill because they do not feel they have had input, should we not recognize that they do not feel that they have had the same level of input into the bill that you have?

For instance, the Council of Yukon First Nations, the Federation of Saskatchewan Indian Nations, the Union of BC Indian Chiefs, the Mohawk Council of Akwesasne, the Nisga'a Lisims Government, the Assembly of First Nations, the Chiefs of Ontario and the Assembly of Manitoba Chiefs have all stated that they do not believe that they were consulted. A significant number feel they have not had input into the bill. What is your take on that?

**Mr. Weaselhead:** Again, I wish to recognize that all regions should be provided the same opportunity that Alberta chiefs have been provided in regard to the without-prejudice negotiations or an opportunity to continue to meet with the federal government until they reach consensus on their concerns.

It is not Alberta's position to move forward on an individual basis. If our treaty rights are infringed and our Aboriginal inherent rights are not protected, we will again establish the same positions on those. The bottom line to this is that I do agree with

façon que nous le pensions. En Alberta, nous nous sommes opposés à l'introduction de ce projet de loi et au processus lui-même. Nous n'étions pas d'avis que des consultations avaient eu lieu.

Lorsque le ministre Duncan est devenu ministre, nous avons eu l'occasion de le rencontrer à Edmonton, où nous lui avons fait part de nos inquiétudes et de nos problèmes et lui avons expliqué notre position sur le projet de loi S-11. Nous l'avons catégoriquement rejeté.

Une occasion s'est présentée alors. Le ministre nous a expliqué qu'il était prêt à rencontrer les chefs de l'Alberta afin de cheminer et d'atteindre un genre de consensus. Si je me souviens bien, le ministre a également dit qu'il allait voyager dans tout le pays, dans toutes les autres régions, pour leur offrir la même occasion.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous ne considérons pas les deux dernières années comme des consultations; il s'agissait davantage de négociations sans préjudice. Nous avons exploré la multitude d'options qui s'offraient à nous. Nous avons présenté, en Alberta, du point de vue des traités, les conditions que nous avons décrites. Après bien des mois de délibérations avec nos techniciens et avec notre groupe d'avis juridique, nous avons pu en arriver à un genre d'entente.

**La vice-présidente :** Toujours sur le thème des consultations, bon nombre de nos témoins nous ont dit ne pas avoir été consultés ou qu'ils ne pensaient pas avoir pu suffisamment s'exprimer sur le projet de loi, alors que vous avez eu, je crois que vous avez appelé cela des négociations sans préjudice et donc une participation substantielle au projet de loi et vous êtes en grande partie satisfaits de la situation.

En ce qui a trait aux autres organisations qui s'opposent au projet de loi parce qu'elles pensent ne pas avoir été consultées, ne devrions-nous pas reconnaître le fait qu'elles ne pensent pas avoir eu le même niveau de contribution sur le projet de loi que vous?

Par exemple, le Conseil des Premières nations du Yukon, la Fédération des nations indiennes de Saskatchewan, l'Union des chefs indiens de Colombie-Britannique, le Conseil mohawk d'Akwesasne, le gouvernement Nisga'a Lisims, l'Assemblée des Premières Nations, les chefs de l'Ontario et l'Assemblée des chefs du Manitoba ont tous indiqué qu'ils ne pensaient pas avoir été consultés. Un nombre important estime ne pas avoir eu voix au chapitre quant au projet de loi. Qu'en pensez-vous?

**M. Weaselhead :** Une fois de plus, je désire souligner le fait que toutes les régions devraient bénéficier des mêmes possibilités qui ont été offertes aux chefs de l'Alberta, à savoir par rapport à des négociations sans préjudice, ou l'occasion de continuer à rencontrer le gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'ils atteignent un consensus sur leurs préoccupations.

L'Alberta n'a pas l'intention de procéder sur une base individuelle. Si nos droits issus de traités ne sont pas respectés et si nos droits autochtones inhérents ne sont pas protégés, nous ferons encore valoir les mêmes positions à leur égard. En un mot,

you that every region, every treaty area, every tribe and every community should be provided the same accord provided to Alberta chiefs in Treaties 6, 7 and 8.

**The Deputy Chair:** I would suspect there is great concern that if we proceed with the bill, if the bill somehow gets passed, that they will then not be afforded that same opportunity. Does that temper your support for the bill? Do you think, as a condition for the bill, that other First Nations should be afforded the same sort of opportunity?

It seems to me, from your presentation, that consultation is important, but nothing will change, I think you said, until the funding gaps are addressed. If the bill were to be withdrawn or delayed until other organizations have had an opportunity to have significant input, it may not really cause any distress with respect to drinking water on other First Nation reserves.

**Mr. Weaselhead:** Again, our position is that we have been patient this long; if Canada wishes to provide the same opportunity to other regions, we would be willing to wait and be patient with the new legislation until we get it right for everyone. I am not sure if we can reach total consensus on the legislation itself.

I have stated our position, that we are willing to be patient. If other First Nations, other regions, would still like to explore further discussions and consultation or without-prejudice negotiations, I am willing to support that.

The flip side to this is that we also need to understand that our people, my people, are suffering in regard to access to safe, clean, reliable drinking water and a proper infrastructure for waste water management. There is a flip side to waiting on this, but if there are First Nations regions, communities, tribes out there that are asking for more consultation, more discussion and more negotiations, then we in Alberta Treaties 6, 7 and 8 hope the government can provide the opportunity to everyone.

**Senator Ataullahjan:** Grand Chief, you said this bill was an important starting point. You had some specific suggestions for us. You were looking for a firm commitment toward infrastructure, monitoring and capacity. What form would that commitment take?

**Mr. Weaselhead:** I am not a technician or a policy-maker, but definitely some wording can be presented or put forward from the federal government that will ensure that funding is specific and it parallels the infrastructure that is required to make this work. I also heard in the previous presentation that capacity is needed for our people to do this.

je dirais que je suis d'accord avec vous en ce que chaque région, chaque zone de traité, chaque tribu et chaque collectivité devrait recevoir la même offre qui a été faite aux chefs de l'Alberta des traités n° 6, 7 et 8.

**La vice-présidente :** J'imagine que la grosse inquiétude, si le projet de loi va de l'avant, si le projet de loi finit par être adopté, c'est qu'ils n'auront alors pas eu la même occasion. Cela vient-il atténuer votre appui pour le projet de loi? Pensez-vous qu'une des conditions de ce projet de loi serait que les autres Premières nations se voient offrir la même occasion?

D'après votre exposé, il me semble que les consultations sont importantes certes, mais que rien ne changera — et c'est ce que vous avez dit, je crois — tant que les lacunes sur le plan du financement ne seront pas comblées. Si le projet de loi venait à être retiré ou retardé jusqu'à ce que les autres organisations aient eu l'occasion d'y contribuer de manière significative, cela ne risque pas vraiment d'entraîner des complications en ce qui a trait à l'eau potable dans les réserves des autres Premières nations.

**M. Weaselhead :** Une fois de plus, nous pensons avoir été patients jusqu'ici; si le Canada veut offrir aux autres régions la même possibilité, nous serions prêts à attendre et à faire preuve de patience face au nouveau projet de loi jusqu'à ce que les choses soient faites correctement pour tout le monde. Je ne suis pas sûr que nous puissions atteindre un consensus sur le projet de loi lui-même.

Nous avons énoncé notre position, à savoir que nous sommes prêts à nous montrer patients. Si d'autres Premières nations, d'autres régions, veulent toujours poursuivre leurs discussions et leurs consultations ou leurs négociations sans préjudice, je suis prêt à les appuyer.

L'autre côté de la médaille, c'est que nous devons également comprendre que notre peuple, mon peuple, souffre par rapport à l'accès à une eau potable fiable, propre et saine et une infrastructure de gestion des eaux usées digne de ce nom. Si on attend, cela aura également des conséquences, mais s'il y a des régions de Premières nations, des collectivités, des tribus qui désirent être consultées davantage, discuter davantage et négocier davantage, alors nous, dans les traités n° 6, 7 et 8 de l'Alberta, espérons que le gouvernement pourra donner cette occasion à tout le monde.

**Le sénateur Ataullahjan :** Grand chef, vous avez dit que ce projet de loi était un important point de départ. Vous avez fait certaines suggestions précises. Vous recherchez un engagement ferme en matière d'infrastructure, de surveillance et de capacité. Quelle forme cet engagement prendrait-il?

**M. Weaselhead :** Je ne suis ni un technicien ni un décideur politique, mais je suis certain que le gouvernement fédéral peut proposer un libellé qui garantisse un financement précis qui correspondra à l'infrastructure qui est nécessaire. J'ai également entendu le témoin précédent dire que notre peuple a également besoin de plus grande capacité pour faire cela.

In Alberta we have the Technical Services Advisory Group. They have provided a circuit rider training program for a number of years now. We also have our First Nation organizations that are ready to provide the training and monitoring. Definitely, if we are talking about something substantial in regard to that, I think a guarantee should be put in writing that the funding will match the need, that the capacity and the growth in making this legislation a success will not be limited by time, that it needs to be given the right opportunity in terms of time so that we can train our people, can fully engage ourselves in the process of the definitions of the regulations and can be provided the full opportunity to be engaged for those reasons at this point in time.

I have said before, the writing of legislation in itself will not make this work. A couple of key themes around the table are, first, yes, I do support the inclination that all First Nation regions should be given further time if they wish to discuss, consult and negotiate. Second, I have given my position that funding needs to be followed through; there needs to be a hard commitment by the federal government to provide adequate funding to make this work. We will not accept lip service or piecemealing of this over a long period of time or the funding does not match the need. Third, our people, our young people especially, both male and female, must be given the opportunity to be trained so they can work within this.

I am not saying Alberta has the prime opportunity, but as I have stated, we do work with the Technical Services Advisory Group, which has been in operation for a number of years and which will provide the training on our behalf, and that will lead us in regard to coordination of this legislation.

**Senator Ataullahjan:** You also mentioned that you got a letter from the minister. Did the minister make that commitment?

**Mr. Weaselhead:** I do not have the letter here with me, but in general terms the minister stated that he will continue to ensure that our conditions are met. Again, when I mention that we are cautiously optimistic, the legislation is coming in first and the commitments are coming in second.

I have to trust the minister's word on this. However, if there is a stronger form that we can introduce by way of the legislation or a greater commitment in writing to all First Nations to ensure this, I would definitely support that.

**Senator Patterson:** I would like to welcome Chief Weaselhead. I think it is very important that you be here as we end hearing witnesses on the bill and look to next steps.

I will be candid with members of the committee. It seems to me that other First Nations and regions — perhaps not the self-governing ones, and this bill is mainly not about self-governing

En Alberta, nous avons le Groupe de consultation sur les services techniques. Ils offrent un programme de formation itinérante depuis plusieurs années maintenant. Nous avons également nos organisations des Premières nations qui sont prêtes à fournir la formation et la surveillance. Certainement, si l'on parle de quelque chose d'important à cet égard, je crois que des garanties devraient être mises par écrit pour indiquer que le financement correspondra aux besoins, que le temps ne viendra pas limiter la capacité ni la croissance pour que ce projet de loi soit une réussite. Il faut qu'il puisse bénéficier du temps approprié afin que nous puissions former nos gens, que nous puissions pleinement nous investir dans le processus des définitions des règlements et que nous ayons l'occasion de nous engager, pour ces raisons, dès maintenant.

Je l'ai déjà dit, la rédaction du projet de loi, en soi, ne sera pas une garantie de réussite. Il y a plusieurs thèmes clés qui semblent ressortir : d'abord, oui, je suis d'accord avec le fait que toutes les régions des Premières nations devraient bénéficier de plus de temps si elles le veulent, pour discuter, consulter et négocier. Ensuite, j'ai fait valoir ma position quant au fait que le financement doit être suivi et respecté; le gouvernement fédéral doit s'engager fermement à fournir un financement adéquat pour veiller à ce que cela fonctionne. Nous n'accepterons pas les promesses en l'air ni une démarche fragmentée sur une longue période ou bien un financement qui ne correspondrait pas aux besoins. Enfin, notre peuple, nos jeunes, plus précisément, aussi bien les hommes que les femmes, doivent se voir offrir la possibilité d'être formés pour pouvoir travailler dans ce domaine.

Je ne dis pas que l'Alberta dispose d'une occasion unique, mais, comme je l'ai dit, nous travaillons avec le Groupe de consultation sur les services techniques qui existe depuis un certain nombre d'années et qui offre la formation en notre nom et qui prendra les rênes en main pour coordonner les choses par rapport au projet de loi.

**Le sénateur Ataullahjan :** Vous avez également dit avoir reçu une lettre du ministre. Le ministre a-t-il pris cet engagement?

**M. Weaselhead :** Je n'ai pas la lettre avec moi, mais de manière générale le ministre y a indiqué qu'il continuerait à veiller à ce que nos conditions soient respectées. Encore une fois, lorsque je dis que nous faisons preuve d'un optimisme prudent, le projet de loi arrive en premier et les engagements, en second.

Je dois faire confiance au ministre là-dessus. Toutefois, j'aimerais vraiment que l'on trouve une façon plus musclée d'assurer cela, au moyen du projet de loi ou d'un engagement accru par écrit et envers toutes les Premières nations.

**Le sénateur Patterson :** J'aimerais souhaiter la bienvenue au chef Weaselhead. Votre présence est très importante à l'approche de la fin de nos audiences sur ce projet de loi et à la veille des prochaines étapes.

Je serai honnête avec les membres du comité. J'ai l'impression que les autres Premières nations et régions — peut-être pas celles qui sont autonomes, et d'ailleurs ce projet de loi porte

First Nations — had the same opportunity you did to engage in without-prejudice consultations. We have heard that from the minister this morning.

They did not all take up that opportunity, I think because of mistrust. It seems to me that Treaties 6, 7 and 8, under leadership of people like you, took the leap of faith and engaged. You said there is a certain amount of trust and good faith required here.

I have the official resolution of the treaty chiefs from October of 2011. I am paraphrasing, but it clearly says you want the minister to follow through on the commitment to develop regulations and that it would take time and funding.

You also require that there be a commitment for the financial resources to deliver systems. It mentions a figure of \$160 million.

To put it simply — and I asked this of the departmental officials — before the regulations are implemented and brought into force, is it your understanding that you will be involved, satisfied that the regulations are okay and that the capital requirements will be addressed? The officials indicated that was the way it would be. These regulations would not be imposed; they would be done in a collaborative way.

Is that the leap of faith that you are willing to take if we pass this bill?

**Mr. Weaselhead:** Definitely. We had a resolution by Alberta chiefs a few months ago. It simply stated that in the event Canada failed to satisfy the terms set out above, the Assembly of Treaty Chiefs threatens to withdraw support for the act and its implementation, and take all necessary steps and measures to resist the legislation and all related measures.

As you said, it is a leap of faith. I am asking for the minister's good faith in bargaining and ensuring the conditions we have set up are guaranteed on that. I realize the legislation is coming in first and then we talk about ensuring our conditions. In our discussions we have definitely had legal advice and political advice through our assembly of Treaties 6, 7 and 8 chiefs. We have had our technicians working hard with our discussions and negotiations with Canada and the minister. The minister has repeatedly said that once we get into the establishment of the regulations — I can only speak for Alberta First Nations on that — we will fully engage Alberta chiefs in Treaties 6, 7 and 8, and/or technicians in regard to the establishment of the regulatory regime.

He has repeatedly stated we will ensure that funding required to meet demand and needs to raise the level of safe, clean drinking water and waste water management and infrastructure in our

principalement sur les Premières nations qui ne sont pas autonomes — ont eu la même possibilité que vous de participer à des consultations sans préjudice. C'est ce que nous a dit le ministre ce matin.

Elles n'ont pas toutes saisi cette occasion, par méfiance, je crois. J'ai l'impression que les Traités n° 6, 7 et 8, sous la houlette de gens comme vous, ont fait un acte de foi et s'y sont engagés. Vous dites que cela nécessite une certaine part de confiance et de bonne foi.

J'ai la résolution officielle des chefs de traité du mois d'octobre 2011. Je paraphrase, mais elle dit clairement que vous voulez que le ministre honore l'engagement d'élaborer des règlements et que cela prendra du temps et nécessitera du financement.

Vous voulez également qu'il y ait un engagement à débloquer des ressources financières pour mettre en place des réseaux. On y mentionne le chiffre de 160 millions de dollars.

Pour faire simple — et j'ai posé la question aux représentants ministériels — avant que les règlements ne soient mis en œuvre et appliqués, vous pensez devoir être consultés, satisfaits du caractère acceptable de ces règlements et que l'on doit satisfaire aux besoins en capitaux? Les représentants du ministère nous ont indiqué que c'était la façon dont ça se passerait. Ces règlements ne seraient pas imposés; ils seraient élaborés de manière collaborative.

Êtes-vous prêt à faire cet acte de foi si nous adoptons ce projet de loi?

**M. Weaselhead :** Tout à fait. Une résolution a été adoptée par les chefs de l'Alberta il y a quelques mois. Elle dit simplement que, si le Canada n'honorait pas les modalités énoncées au préalable, l'Assemblée des chefs du traité menaçait de retirer son appui au projet de loi et à sa mise en œuvre et prendrait alors toutes les mesures nécessaires pour s'opposer au projet de loi et à toutes ces mesures connexes.

Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un acte de foi. Je demande à ce que le ministre fasse preuve de bonne foi dans ses négociations et veille à la garantie des conditions que nous avons établies. Je suis conscient du fait que la loi passe en premier et qu'ensuite nous parlerons des garanties pour nos conditions. Dans nos discussions, nous avons reçu des conseils juridiques ainsi que des conseils politiques, par le biais de notre Assemblée des chefs des Premières nations signataires des traités n° 6, 7 et 8. Nos techniciens ont travaillé d'arrache-pied dans nos discussions et nos négociations avec le Canada et le ministre. Le ministre a répété à maintes reprises qu'une fois que nous en arriverons à l'élaboration des règlements — et je ne peux parler qu'au nom des Premières nations de l'Alberta là-dessus — nous impliquerons pleinement les chefs de l'Alberta signataires des Traités n° 6, 7 et 8 et/ou les techniciens dans le processus d'élaboration du régime réglementaire.

Il a répété plusieurs fois que nous allions nous assurer du financement adéquat pour répondre à la demande et aux besoins et améliorer le niveau de salubrité de l'eau potable et du système



communities will be met. All of what I have to draw on are words at this point in time. If anyone can introduce something that makes it almost a guarantee or 100 per cent that this will be done, I will accept that without doubt.

**Senator Patterson:** One of the challenges we have in the Senate, as you may know, is that we cannot talk about money in bills. That is not within our power, whether we like it or not. That kind of financial commitment you spoke of cannot be addressed in this chamber, on this side.

**The Deputy Chair:** To follow up on that, the government made the choice to introduce the bill here. They could have introduced it in the House of Commons where the money issue could have been brought forward.

I will follow up on the issue of the negotiations, consultations. In your presentation, you made it very clear. I am quoting from your presentation, you say the same collaborative approach must continue if regulatory development is to be successful and for a long-term funding solution to be forged.

Certainly, the development of the regulations is key to the success of the bill. You received a letter from the minister where the minister is committing to working with you, and we received a copy of the letter to you. However, other First Nation organizations do not have that same sort of commitment from the minister. We asked the previous witnesses if department officials would engage in trying to get a more general commitment out to other regional organizations so they can feel the government is also committed to working collaboratively with them, some sort of more concrete assurance.

How would you see an initiative like that proceeding? Could you see a commitment put out to the heads of the other regional organizations? Would you support that sort of initiative? Would you recommend that that be undertaken?

**Mr. Weaselhead:** The minister provided a letter to Alberta chiefs committing his department to working with Alberta First Nations on joint and collaborative development of the regulations.

Again, my position is that I support all of the other regions collectively, Treaties 1 through 11. If the Alberta opportunity is provided I would support that for all the other regions, whether it is further consultation, discussions, negotiation, or a letter provided to the other regions, too. I fully support that, Madam Chair.

**The Deputy Chair:** Senator Patterson said that it seems as though other First Nations did not take up the opportunity to work with the minister on the development of the bill.

Is it really the responsibility of the other First Nation organizations to step up? It is like putting the initiative on the First Nation organizations as opposed to the minister and the

de gestion des eaux usées ainsi que de l'infrastructure dans nos collectivités. Je ne peux me fier qu'à ces mots pour l'instant. Si quelqu'un peut proposer quelque chose qui en fasse une garantie ou presque, je l'accepterais sans aucun doute.

**Le sénateur Patterson :** Comme vous le savez peut-être, un des défis auxquels nous devons faire face au Sénat, c'est que nous ne pouvons pas parler d'argent dans les projets de loi. Cela n'est pas de notre ressort, que cela nous plaise ou pas. Le genre d'engagement financier dont vous avez parlé ne peut pas être abordé en cette Chambre, de ce côté-ci.

**La vice-présidente :** À ce sujet, le gouvernement a pris la décision de déposer le projet de loi ici. Ils auraient pu le déposer à la Chambre des communes, où les questions d'argent auraient pu être soulevées.

Je vais revenir sur la question des négociations et des consultations. Dans votre exposé, vous avez été très clair. Je vous cite, vous avez dit que la même démarche collaborative devait être maintenue si l'on veut que l'élaboration des règlements soit une réussite et qu'il fallait trouver une solution de financement à long terme.

L'élaboration des règlements est certainement la clé de la réussite du projet de loi. Vous avez reçu une lettre du ministre, dans laquelle le ministre s'engage à travailler avec vous et nous avons reçu un exemplaire de cette lettre. Toutefois, d'autres organisations des Premières nations n'ont pas reçu le même genre d'engagement du ministre. Nous avons demandé aux témoins précédents si les représentants du ministère seraient prêts à s'engager de manière plus générale envers d'autres organisations régionales pour qu'elles puissent sentir que le gouvernement est également désireux de travailler en collaboration avec elles, ce qui serait une garantie plus concrète.

À vos yeux, comment une telle initiative se déroulerait-elle? Pouvez-vous envisager qu'on envoie un engagement aux dirigeants des autres organisations régionales? Verriez-vous d'un bon œil ce genre d'initiative? La recommanderiez-vous?

**M. Weaselhead :** Le ministre a envoyé une lettre aux chefs de l'Alberta dans laquelle il engageait son ministère à travailler avec les Premières nations de l'Alberta pour élaborer les règlements sur une base conjointe et collaborative.

Une fois de plus, j'appuie toutes les autres régions de manière collective, du traité n° 1 jusqu'au traité n° 11. Si l'occasion est offerte à l'Alberta, je serais pour qu'elle le soit aux autres régions, que ce soit pour plus de consultations, de discussions ou des négociations, voire même une lettre envoyée aux autres régions. Je suis entièrement d'accord, madame la présidente.

**La vice-présidente :** Le sénateur Patterson a dit qu'il semblerait que d'autres Premières nations n'ont pas saisi l'occasion de travailler de concert avec le ministre à l'élaboration du projet de loi.

Est-ce vraiment la responsabilité des autres organisations des Premières nations de prendre l'initiative? C'est comme si on rendait les organisations des Premières nations responsables

departmental staff who actually are the ones who have written the bill. Do you believe it is the responsibility of the other First Nations to step forward, or should it have come from the top down as opposed to from the regional organizations? Once the minister and the staff are developing a bill, should it not be incumbent upon them to invite input from First Nations organizations rather than saying it is the First Nations' fault for not stepping up and interacting significantly with the government?

**Mr. Weaselhead:** Madam Chair, perhaps I might respond by stating that I am not fully informed about how the minister approached consultation or discussions with the other regions.

Two years ago, when I first met the minister in Edmonton with our Treaty 6, 7 and 8 chiefs, we introduced our position or the decline of our position on the old Bill S-11. At that time, the minister responded by stating that he would definitely continue to meet with Alberta chiefs until we got it right. I also heard him say that he would be doing a national undertaking of consultation for other regions as well.

We believe, in Alberta, that we worked hard. We continue to employ our technicians with the minister's technicians. We continue to keep in contact with the minister, expressing our concerns. We had our legal advisory group intact, we had our technicians, and, of course, the three grand chiefs from Treaties 6, 7 and 8 met at all levels so we could continue to provide this opportunity for us to bring this piece of legislation that was going to be acceptable to us.

Again, I point out that I am not sure how the minister approached the other regions, and I really cannot speak for the other regions.

**Senator Patterson:** If I may, to assist the committee, I have been informed that a letter was sent to all chiefs of First Nations by the minister on the issue of consultation in developing regulations. The department informs me that it could be made available to the committee. There was something that we can look at.

**The Deputy Chair:** That would be helpful. Does it indicate when that letter was sent?

**Senator Patterson:** I have just opened it — it was just sent to me — and I do not see a date on it, unfortunately.

**The Deputy Chair:** There was not a date on the letter to the Alberta chiefs, either.

**Senator Patterson:** We can clarify that, I am sure.

**The Deputy Chair:** That would be most helpful.

**Senator Raine:** Thank you very much, and I would be interested in hearing from you as to the positive side of the legislation with regard to filling the gap that exists in protecting

plutôt que le ministre et le personnel ministériel, qui sont les rédacteurs du projet de loi. Croyez-vous qu'il incombe aux autres Premières nations de prendre l'initiative, ou s'agit-il de la responsabilité des dirigeants plutôt que des organisations régionales? Lorsque le ministre et son personnel commencent à élaborer un projet de loi, ne devrait-il pas favoriser la contribution des organisations des Premières nations, plutôt que de dire que c'est la faute des Premières nations de ne pas avoir fait le premier pas pour interagir avec le gouvernement de façon significative?

**M. Weaselhead :** Madame la présidente, je commencerai par dire que je ne possède pas toute l'information sur une consultation ou discussion quelconque entre le ministre et d'autres régions.

Il y a deux ans, lorsque j'ai rencontré pour la première fois le ministre à Edmonton avec nos chefs signataires des traités n° 6, 7 et 8, nous lui avons présenté notre position ou le déclin de notre position vis-à-vis l'ancien projet de loi S-11. À ce moment-là, le ministre a répondu qu'il comptait certainement continuer à rencontrer les chefs de l'Alberta jusqu'à ce que nous arrivions au bon résultat. Je l'ai aussi entendu dire qu'il prévoyait entreprendre une consultation nationale dans les autres régions aussi.

En Alberta, nous croyons avoir travaillé fort. Nos techniciens continuent à travailler avec les techniciens du ministre. Nous demeurons en contact avec le ministre, exprimant nos préoccupations. Notre groupe juridique consultatif demeure intact, nous avons nos techniciens, et bien sûr, les trois grands chefs signataires des traités n° 6, 7 et 8 se sont rencontrés à tous les niveaux afin que nous puissions continuer à contribuer à ce projet législatif de sorte qu'il soit acceptable à tous.

Je tiens à souligner de nouveau que je ne connais pas l'approche adoptée par le ministre dans d'autres régions, et que je ne peux vraiment pas parler pour les autres régions.

**Le sénateur Patterson :** Si vous permettez, afin d'aider au comité, on me dit que le ministre a fait parvenir une lettre à tous les chefs des Premières nations au sujet de la consultation concernant les règlements en cours d'élaboration. Selon le ministère, cette lettre pourrait être fournie au comité. Il y avait un document que nous allons pouvoir consulter.

**La vice-présidente :** Cela nous aiderait sans doute. Savons-nous la date d'envoi de cette lettre?

**Le sénateur Patterson :** Je viens juste de l'ouvrir — elle m'a été envoyée —, mais je n'y vois aucune date, malheureusement.

**La vice-présidente :** La lettre envoyée aux chefs de l'Alberta ne portait aucune date non plus.

**Le sénateur Patterson :** Nous allons certainement pouvoir tirer ça au clair.

**La vice-présidente :** Cela serait très utile.

**Le sénateur Raine :** Merci beaucoup. J'aimerais entendre votre point de vue quant à l'aspect positif de cette législation visant à combler la lacune qui existe pour protéger vos sources d'eau

your groundwater sources from, for instance, industrial development or any non-First Nation use of the land. Up until this point, I can see where, if someone was polluting the ground source of your water, you had no way of going after them to stop it. Do you see this legislation as being positive in that respect?

**Mr. Weaselhead:** Definitely. I come from Southern Alberta, Treaty 7, and we also have our Treaty 6 and Treaty 8 up in the northern Alberta region, where the oil development is such a huge undertaking. We also have to realize that First Nations are now just entering into what we refer to as business being open for economic development. We are beginning to see more activity on reserve lands in that regard. There is an environmental issue and challenge all the time, so definitely something like this will help us protect our underground water source.

More importantly, again, the bill speaks to individuals, families and communities about access to safe drinking water and waste water management. Clearly, if the legislation will help us protect activities in regard to water usage, it will definitely be an advantage to our First Nation communities.

**Senator Munson:** I am curious about your second to last paragraph in your presentation, which, by the way, is a very good and concise one. It has to do with water safety in Alberta and First Nations.

Could you paint a picture? You say that only three First Nations in Alberta are operating safely with certainty, and two of those are operating under agreements with adjacent municipalities. Getting up on a First Nations environment in the morning, in terms of safe water, could you paint a picture of what it is like for thousands of First Nations people in regard to drinking water today and what a person or a child and parents would have to go through to ensure that their child indeed has safe drinking water? I would like to see that picture.

Then you mentioned \$160 million is required to enable First Nation drinking water systems to meet the same standards enjoyed by other Albertans. I know we cannot deal with money here, but is that a one-time payment to set the up the infrastructure for monitoring and capacity?

**Mr. Weaselhead:** Do I have another half hour to paint a picture?

I come from the largest reserve, land base-wise, here in the country. We have water that is being trucked in, in some places. We have public communities where our water treatment plants, in most cases, do not meet the requirements. On a consistent basis, you might see boil water policies in place or that are put in place. Definitely, our water wells and our cisterns are not up to par. On most days, we see that some other communities reach out to municipalities for piped in water, if they are fortunate enough in

souterraine, par exemple, contre le développement industriel ou toute autre utilisation de la terre par des non autochtones. Jusqu'ici, il me semble que si quelqu'un pollue vos eaux souterraines, vous n'aviez aucun moyen de les arrêter. D'après vous, cette législation est-elle positive à cet égard?

**M. Weaselhead :** Absolument. Je suis du Sud de l'Alberta, traité n° 7, et nous avons aussi nos traités n° 6 et 8 dans le nord de l'Alberta, où la production pétrolière est une énorme entreprise. Il faut aussi comprendre que les Premières nations commencent tout juste à s'ouvrir au développement économique. On commence à voir plus d'activités sur les réserves à cet égard. Cela pose toujours des défis et des enjeux en matière d'environnement, alors quelque chose de ce genre nous aidera certainement à protéger nos sources d'eau souterraine.

Qui plus est, encore une fois, le projet de loi mentionne l'accès à l'eau potable et salubre et la gestion des eaux usées pour les particuliers, les familles et les communautés. Évidemment, si cette loi nous aide à protéger les activités d'utilisation de l'eau, elle sera nécessairement avantageuse pour nos communautés des Premières nations.

**Le sénateur Munson :** J'ai une question au sujet de l'avant-dernier paragraphe de votre exposé, qui, soit dit en passant, est concis et bien écrit. Il porte sur la salubrité de l'eau en Alberta et pour les Premières nations.

Pourriez-vous nous broser un portrait? Vous dites que seulement trois Premières nations de l'Alberta fonctionnent en toute sécurité de façon certaine, et que deux d'entre elles fonctionnent selon des ententes avec des municipalités avoisinantes. Qu'est-ce que cela représente de se lever le matin dans une communauté des Premières nations, en termes de salubrité d'eau, pourriez-vous nous donner une idée de ce que cela représente pour des milliers de membres des Premières nations en termes d'eau potable aujourd'hui, et ce qu'une personne ou un enfant et ses parents doivent faire pour assurer que l'enfant ait accès à de l'eau salubre? J'aimerais en avoir une idée.

Vous avez ensuite mentionné qu'il faudrait 160 millions de dollars pour permettre au système d'eau potable des Premières nations de rencontrer les mêmes normes dont jouissent les autres Albertains. Je sais qu'ici nous ne pouvons pas attribuer d'argent, mais s'agit-il d'un paiement forfaitaire pour installer l'infrastructure requise pour le contrôle et la capacité?

**M. Weaselhead :** M'accordez-vous une autre demi-heure pour broser ce portrait?

Je viens de la plus grosse réserve, en termes de territoire au pays. À certains endroits, l'eau nous arrive par camion. Nous avons des communautés publiques où nos usines de traitement d'eau, dans la plupart des cas, ne rencontrent pas ces exigences. Il est tout à fait courant de voir en place des politiques visant à faire bouillir l'eau. Sans aucun doute, nos puits et nos citernes d'eau ne sont pas au même niveau de salubrité. La plupart du temps, nous constatons que certaines autres communautés font appel aux

some cases, so they attach themselves to provincial municipalities.

Definitely, in most communities you do not have access to safe drinking water. If your water treatment plant is working and meets the criteria, you are definitely lucky, but we do not have the standards built in place for infrastructure to provide that.

Every day we see that water becomes an issue. In Alberta, we begin to realize that water is becoming such a big commodity. We are beginning to challenge ourselves with the use of water in regard to oil development and agriculture.

In southern Alberta, we are from an agricultural ranching community. Definitely there is an environmental issue all the time, so the protection of underground source water is number one, and number two is that access to clean, safe drinking water is often a challenge for our young people, for our children and K to 12 learners. It is definitely a challenge, and not only with the housing situation.

**Senator Munson:** It is such a rich province, though. It kind of boggles the mind that we have to deal with this kind of issue with a province that is so rich and has so many resources in terms of sharing with First Nations people.

**Mr. Weaselhead:** Definitely, but we have pinpointed some of the challenges we have. Of course, there is the jurisdictional problem with regard to provincial funding and assistance. Federal funding is often not comparable to the provincial standards. That is why it is so very important when we put our conditions in place that the funding must meet the requirements of this piece of legislation.

I mentioned it is a starting point for us. At least we know we can meet the basic needs of our communities, our individuals and our families. Without safe drinking water, it definitely strikes at the very heart of human rights and at the very nature of providing a quality of life for our children and our families in our communities. It is a difficult task for leadership.

As the chief, I know we continue to have those challenges. We cannot begin to speak about a higher level of education or economic development because every day our task is trying to meet the basic needs of our children, our families and our communities.

**Senator Munson:** Thank you for that. I am curious about the \$160 million.

**Mr. Weaselhead:** That was given to us by our First Nations organization Technical Services Advisory Group. Those are approximate numbers. That was also provided by the national engineering assessment that was done in January of 2011. Those

municipalités pour l'eau courante, si elles sont assez chanceuses pour pouvoir le faire dans certains cas, alors elles se rattachent aux systèmes de canalisation d'eau des municipalités provinciales.

La plupart des communautés n'ont pas accès à de l'eau potable salubre. Si votre usine de traitement de l'eau fonctionne et satisfait aux normes, vous avez beaucoup de chance, mais nous n'avons pas de normes en place pour que l'infrastructure fournisse une eau de qualité.

Chaque jour nous voyons que l'eau pose un problème croissant. En Alberta, nous commençons à comprendre que l'eau devient un produit très important. Nous commençons à nous poser des questions sur l'utilisation de l'eau dans le contexte de l'exploitation pétrolière et agricole.

Dans le sud de l'Alberta, nous sommes une communauté d'agriculteurs et d'éleveurs. C'est sûr que l'environnement nous préoccupe en tout temps, alors la protection des sources d'eau souterraine est la première priorité, suivie de l'accès à l'eau potable salubre pour nos jeunes, pour nos enfants et pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Ça pose certainement un défi, et ne se limite pas à la situation du logement.

**Le sénateur Munson :** Il s'agit pourtant d'une province si riche. C'est très surprenant que nous ayons à traiter de ce genre de problème dans une province si riche dotée de tant de ressources qu'elles pourraient partager avec les peuples de Premières nations.

**M. Weaselhead :** Absolument, mais nous avons identifié certains des enjeux qui se posent à nous. Bien sûr, il y a le problème de la répartition des compétences lorsqu'on parle du financement et de l'aide provinciaux. Souvent, le financement fédéral ne se compare pas aux normes provinciales, d'où l'importance d'avoir en place les bonnes conditions pour que le financement réponde aux exigences du projet de loi.

J'ai mentionné qu'il s'agit pour nous d'un point de départ. Nous savons au moins que nous pouvons satisfaire aux besoins fondamentaux de nos communautés, nos individus et nos familles. Le fait de ne pas avoir de l'eau potable salubre rejoint l'essence même des droits de la personne et le principe fondamental de vouloir fournir à nos enfants, nos familles et nos communautés une qualité de vie. Cela représente pour nos dirigeants une tâche bien difficile.

En tant que chef, je sais que nous continuons à relever ces défis. Nous ne pouvons pas parler d'éducation postsecondaire ni de développement puisque tous les jours nous sommes affairés à rencontrer les besoins fondamentaux de nos enfants, nos familles et nos communautés.

**Le sénateur Munson :** Je vous remercie. Je me pose des questions au sujet des 160 millions de dollars.

**M. Weaselhead :** Cette somme nous a été remise par notre Groupe consultatif des services techniques, une organisation des Premières nations. Ces chiffres sont approximatifs. Cela provient aussi de l'évaluation technique nationale effectuée en janvier 2011.

are approximate numbers. In Alberta it will take about \$160 million to develop and meet standards for safe drinking water in First Nation communities.

**Senator Munson:** Thank you.

**Senator Dennis Glen Patterson** (*Acting Chair*) in the chair.

**The Acting Chair:** Thank you. The next questioner is Senator Meredith.

**Senator Meredith:** Chief, thank you so much again for your passion with respect to seeing this legislation go forward and ensuring that there are financial resources. You indicated in your presentation that for this to go forward there must be that financial component. Hence, First Nations are again set up to fail. None of us around this table want to see that happen. You talked about the quality of life, economic development, our young people, especially our youth and the jobs that are waiting for them in training as operators and so forth.

The Chiefs of Ontario made a submission to us saying that the federal government has never provided enough funding to First Nations to ensure that the quantity and quality of their water systems was comparable with that of off-reserve communities. Hence, we just heard the minister, while you were here in the room, say that \$3 billion to the end of this fiscal year will be spent on ensuring that the infrastructure is brought up to snuff, so to speak.

Chief, are you confident that in moving forward with this legislation, providing when the regulations come down there is a funding component attached, this will go forward to again ensure that there is safe drinking water on reserves right across this nation?

**Mr. Weaselhead:** Yes, I am. I am confident that we can make it work as far as those two conditions are met fully and unconditionally. As I stated earlier, this piece of legislation by itself will not work. There needs to be adequate funding and the capacity to train our young people. Also, we need to be fully engaged with regard to the development of the regulations.

**Senator Meredith:** You have heard the minister indicate that that is the commitment of the government moving forward; they will ensure there is funding to continue to ensure that safe drinking water is a priority on First Nations' lands.

**Mr. Weaselhead:** There is a letter to the Alberta First Nations chiefs from the minister, so I am assured that he will honour his commitments. That is all I have at this point.

**Senator Meredith:** Thank you.

**Senator Lillian Eva Dyck** (*Deputy Chair*) in the chair.

**The Deputy Chair:** Senator Patterson has a supplementary question.

Ces chiffres sont approximatifs. En Alberta, il faudrait environ 160 millions de dollars pour élaborer des normes relatives à l'eau potable salubre dans les communautés des Premières nations et les respecter.

**Le sénateur Munson :** Merci.

**Le sénateur Dennis Glen Patterson** (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

**Le président suppléant :** Merci. Sénateur Meredith, vous avez la parole.

**Le sénateur Meredith :** Chef, nous vous remercions beaucoup pour votre passion vis-à-vis ce projet de loi et l'obtention des ressources financières qui l'accompagnent. Vous avez indiqué dans votre exposé que pour avancer, le projet de loi doit prévoir un financement. Donc, encore une fois, les Premières nations sont vouées à l'échec. Personne autour de cette table ne voudrait cela. Vous avez parlé de la qualité de vie, du développement économique, de nos jeunes, et surtout de la jeunesse et des emplois qui les attendent et de la formation en tant qu'opérateurs et ainsi de suite.

Les chefs de l'Ontario nous ont envoyé des commentaires disant que le gouvernement fédéral n'a jamais fourni aux Premières nations suffisamment de financement pour assurer la quantité et la qualité de leurs systèmes d'eau afin qu'elles soient comparables à ceux des communautés hors réserve. Nous venons d'entendre le ministre dire, ici et devant vous, que 3 milliards de dollars seraient dépensés d'ici la fin de cet exercice afin d'assurer la mise à niveau de l'infrastructure, pour ainsi dire.

Chief, croyez-vous que si le projet de loi va de l'avant, pourvu qu'il y ait un financement, il assurera aux réserves à l'échelle du pays de l'eau potable salubre?

**M. Weaselhead :** Oui, je le crois. Je crois que nous y arriverons pourvu que ces deux conditions soient respectées en tout et en partie. Comme je l'ai dit tantôt, le projet de loi ne fonctionnera pas en soi. Il faut un financement adéquat et la capacité de former nos jeunes. Aussi, nous devons participer à part entière à l'élaboration des règlements.

**Le sénateur Meredith :** Vous avez entendu le ministre dire que le gouvernement s'est engagé à aller de l'avant; ils vont s'assurer qu'il y ait en place un financement afin de continuer à donner la priorité à l'eau potable salubre sur les territoires des Premières nations.

**M. Weaselhead:** Le ministre a adressé une lettre aux chefs des Premières nations de l'Alberta, donc j'imagine qu'il respectera ses engagements. C'est tout ce que je sais pour le moment.

**Le sénateur Meredith :** Merci.

**Le sénateur Lillian Eva Dyck** (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

**La vice-présidente :** Le sénateur Patterson a une question supplémentaire.

**Senator Patterson:** If I may, Madam Chair, I have the letter from Minister Duncan here.

**The Deputy Chair:** Which one?

**Senator Patterson:** This was a letter to the Alberta treaty chiefs, Chief Weaselhead, Chief Alexis and Chief Capo. The letter refers to a couple of provisions relating to regulations to be developed under the proposed bill. The minister notes there were concerns expressed by the treaty chiefs about the implementation of regulations covering the fees for water services and the ownership of third-party water systems. The minister's letter makes it clear that the regulations, according to the government's objectives, would provide authority to set fees for water services that would not be imposed on First Nations. That authority would be developed so that you would set the fees rather than an outside party.

Second, if a third party owns a system, the third party will be responsible for that system under the regulations, and problems and liabilities connected with that system will belong to the owner, the third party, not the First Nation.

Did that letter provide you the assurance that you had wished with regard to these two issues of fees for water services and responsibility for third-party-owned water systems on First Nations' lands?

**Mr. Weaselhead:** We had a teleconference with the minister's office in February of 2012. We asked for clarification in the letter from Minister Duncan on the following issues of concern, and those are the same issues we have had. We have not had a response with regard to the clarification for the fees for water services and the ability to make regulations regarding when a system is deemed to be owned either by a First Nation or an on-reserve third party.

In the letter it stated that Canada is committed to working with Alberta First Nations on the details of the regulatory development process, including funding for that process. While regulations are being developed, which will take at least three to five years, Canada will work with First Nations to address the funding gap for First Nation water systems. We are awaiting response on those clarifications at this point.

**Senator Patterson:** Thank you.

**The Deputy Chair:** Are there any further comments?

Thank you, Chief Weaselhead, for your very clear presentation. You have made it very clear that you support the bill with two very strong conditions, one dealing with reaching an agreement on an adequately funded joint process for the

**Le sénateur Patterson :** Si vous permettez, madame la présidente, j'ai la lettre du ministre Duncan ici.

**La vice-présidente :** Laquelle?

**Le sénateur Patterson :** Il s'agit d'une lettre à l'intention des chefs des Premières nations signataires de traités en Alberta, chef Weaselhead, chef Alexis et chef Capo. La lettre mentionne quelques-unes des dispositions faisant référence aux règlements qui seront élaborés en vertu du projet de loi proposé. Le ministre note que les chefs des Premières nations signataires de traités ont exprimé certaines préoccupations à l'égard de la mise en œuvre de règlements régissant les redevances pour les systèmes d'approvisionnement en eau et la propriété des réseaux d'approvisionnement en eau gérés par un tiers parti. Selon la lettre du ministre, les règlements, selon les objectifs du gouvernement, permettraient l'établissement de redevances pour les services d'approvisionnement en eau qui ne seraient pas imposées aux Premières nations. Cela voudrait dire que ce serait vous qui établiriez les redevances plutôt qu'un tiers parti.

Deuxièmement, si un tiers parti est propriétaire d'un système d'approvisionnement en eau, ce parti sera responsable de ce système en vertu des règlements, et tout problème ou toute responsabilité découlant de ce système relèvera du propriétaire, c'est-à-dire le tiers parti, et non pas la Première nation.

Est-ce que cette lettre vous a rassuré au sujet de ces deux questions, c'est-à-dire les redevances pour les services en approvisionnement d'eau et la responsabilité pour des systèmes d'approvisionnement en eau gérés par un tiers parti sur les terres des Premières nations?

**M. Weaselhead :** Nous avons participé à une conférence téléphonique avec le bureau du ministre en février 2012. Nous avons demandé des précisions au sujet de la lettre du ministre Duncan à l'égard de ces préoccupations, et il s'agit des mêmes questions. Nous n'avons pas reçu de réponses à nos questions sur les redevances pour les services en approvisionnement d'eau ni au sujet de notre droit de réglementer dans des cas où un système est réputé être la propriété soit d'une Première nation soit d'un tiers parti dans les réserves.

Dans la lettre, le ministre déclarait que le Canada s'engage à travailler avec les Premières nations de l'Alberta pour établir les détails du processus d'élaboration des règlements, y compris le financement pour ce processus. Pendant que les règlements sont en cours d'élaboration, ce qui prendra de trois à cinq ans au moins, le Canada travaillera avec les Premières nations afin de combler le manque de financement pour les systèmes d'approvisionnement en eau des Premières nations. Nous attendons ces précisions en ce moment.

**Le sénateur Patterson :** Merci.

**La vice-présidente :** Y a-t-il d'autres commentaires?

Merci, monsieur Weaselhead, pour votre exposé très clair. Vous avez démontré clairement que vous appuyez le projet de loi à deux conditions très importantes : la conclusion d'une entente sur un processus de financement conjoint pour l'élaboration des

development of the regulations, and the second is ensuring that significant resources and a proper amount of resources are there so you actually end up with the infrastructure in order to provide safe drinking water.

I thank you very much for that.

Honourable senators, thank you for your questions. We will now suspend for five minutes to clear the room for an in-camera discussion.

(The committee continued in camera.)

---

OTTAWA, Wednesday, May 30, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:46 p.m. to examine and report on the evolving legal and political recognition of Metis identity in Canada.

**Senator Lillian Eva Dyck** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web. My name is Lillian Dyck. I am the deputy chair of the committee, and I am from Saskatchewan. In the absence of our chair, Senator St. Germain, I will presiding at this meeting.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. In addition, we have a specific order of reference authorizing us to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Metis in Canada.

The early meetings in the study have consisted of briefings from various government departments that have provided us with information, including facts on current federal programs and services, the status of Crown-Metis relations, general statistical information and current legal issues, amongst other things. We then heard from two legal experts on Metis issues who provided a legal context to the decisions. We have since begun hearing from national organizations that represent a Metis constituency. This evening, we will hear from the Congress of Aboriginal Peoples.

Before hearing from our witness, however, I would like to take this opportunity to introduce the members of the committee who are present this evening.

**Senator Sibbeston:** I am Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

règlements, et l'allocation de ressources importantes et suffisantes, pour que vous ayez des installations adéquates pour de l'eau potable.

Je vous remercie beaucoup.

Honorables sénateurs, merci de vos questions. Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes afin de préparer la salle pour une réunion à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---

OTTAWA, le mercredi 30 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 46, pour examiner, en vue d'en faire rapport, la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

**Le sénateur Lillian Eva Dyck** (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente :** Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs et au public qui regarde cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur le Web. Je m'appelle Lillian Dyck. Je suis vice-présidente du comité et je suis originaire de la Saskatchewan. En l'absence de notre président, le sénateur St. Germain, je vais présider cette séance.

Le mandat de notre comité consiste à examiner les lois et toutes questions concernant les peuples autochtones du Canada en général. En outre, nous avons reçu un ordre de renvoi nous autorisant à explorer les questions touchant les Métis, particulièrement celles qui concernent l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada.

Les premières réunions tenues dans le cadre de cette étude étaient des séances d'information au cours desquelles divers ministères nous ont fourni de l'information, y compris des données sur les programmes et services fédéraux actuels, l'état des relations entre l'État et les Métis, de l'information statistique générale, ainsi que des renseignements sur les questions juridiques courantes, parmi d'autres choses. Nous avons entendu deux experts juridiques sur les questions touchant les Métis qui nous ont fourni le contexte juridique des décisions. Ensuite, nous avons commencé à entendre les organismes nationaux qui représentent un groupe métis. Ce soir, nous accueillons le représentant du Congrès des peuples autochtones.

Cependant, avant d'entendre notre témoin, j'aimerais profiter de l'occasion pour présenter les membres du comité présents ce soir.

**Le sénateur Sibbeston :** Je suis Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

**Senator Campbell:** I am Larry Campbell from the province of British Columbia.

**Senator Ataullahjan:** I am Salma Ataullahjan from Toronto, Ontario.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, Senator for Nunavut.

**Senator Raine:** Nancy Greene Raine from British Columbia.

**Senator Housakos:** Leo Housakos from Montreal, Quebec.

**The Deputy Chair:** Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses representing the Congress of Aboriginal Peoples. We have Dwight Dorey, National Vice-Chief, and Julian Morelli, Adviser.

National Vice-Chief, please proceed with your presentation. Questions from the members will follow.

**Dwight Dorey, National Vice-Chief, Congress of Aboriginal Peoples:** Thank you, and good evening.

I am honoured and privileged to be here to speak to you on the traditional territory of the Algonquin peoples. I am the National Vice-Chief of the Congress of Aboriginal Peoples, which is formerly known as the Native Council of Canada, which is one of Canada's five national Aboriginal organizations. For 41 years, the congress has represented the rights and interests of status and non-status Indians living off reserve and Metis peoples throughout Canada.

In the 17th century, Samuel de Champlain used the term "Metis." He actively encouraged the intermixing of French and Indians, and many offspring resulted from those marriages. During de Champlain's lifetime, the children of these mixed unions began to be called Metis.

Over the following years, more than 70 different terms emerged to describe mixed blood individuals, for example, Metis, half breeds, and free men. Reflecting this fact, the 1996 *Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples* used the word "cultures" when referencing diverse Metis peoples across Canada.

As committee members, you have a difficult job of separating historical fact from fiction and truth from political propaganda when pondering the testimonies you have heard. I think it is fair to say that no one on this Senate committee is interested in seeing the injustices and discrimination of the Indian Act repeated in a Metis enumeration process.

It is a historical fact that the Metis were nomadic peoples, yet the *Powley* decision required a self-identifying Metis person to establish that they belonged to a contemporary Metis community that is linked to a historical Metis community. The term "community" needs to be interpreted liberally, taking into account the nomadic nature of Metis.

**Le sénateur Campbell :** Je suis Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur Ataullahjan :** Je m'appelle Salma Ataullahjan, de Toronto, Ontario.

**Le sénateur Patterson :** Dennis Patterson, sénateur du Nunavut.

**Le sénateur Raine :** Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur Housakos :** Leo Housakos, de Montréal, Québec.

**La vice-présidente :** Je demanderais aux membres du comité de se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue aux représentants du Congrès des peuples autochtones, Dwight Dorey, chef adjoint national, et Julian Morelli, conseiller.

Monsieur le chef adjoint, veuillez faire votre exposé. Les membres du comité vous poseront ensuite des questions.

**Dwight Dorey, chef adjoint national, Congrès des peuples autochtones :** Merci et bonsoir.

C'est pour moi un honneur et un privilège d'être ici sur le territoire traditionnel des peuples algonquins pour m'adresser à vous. Je suis le chef adjoint national du Congrès des peuples autochtones, anciennement le Conseil national des Autochtones du Canada, l'une des cinq associations autochtones nationales. Depuis 41 ans, le congrès représente les droits et les intérêts des Indiens inscrits et non inscrits vivant hors réserve et des Métis de l'ensemble du Canada.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Samuel de Champlain a utilisé le terme « Métis ». Il encourageait activement les unions entre Français et Indiens et de nombreux enfants sont nés de ces mariages. Du vivant de Champlain, on a commencé à appeler « Métis » les enfants de ces unions mixtes.

Au cours des années suivantes, plus de 70 termes différents ont été utilisés pour décrire les personnes de sang mêlé, par exemple, métis et hommes libres. En reconnaissance de ce fait, dans le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, paru en 1996, on a utilisé le terme « cultures » pour parler des divers peuples métis au Canada.

En tant que membres du comité, vous avez la difficile tâche de séparer les faits historiques de la fiction et la vérité de la propagande politique lorsque vous réfléchissez aux témoignages que vous avez entendus. Je crois pouvoir dire qu'aucun membre de votre comité ne souhaite que les injustices et la discrimination de la Loi sur les Indiens soient répétées dans un processus de recensement des Métis.

C'est un fait historique que les Métis étaient des peuples nomades; or, l'arrêt *Powley* exige qu'une personne qui s'identifie comme Métis prouve qu'elle est membre d'une collectivité métisse contemporaine liée à une collectivité métisse historique. Le terme « collectivité » doit être interprété de manière libérale, pour tenir compte du nomadisme des Métis.



The congress has always opposed the Metis National Council in kidnapping the use of the constitutional term “Metis” for its own political and financial purposes. Their efforts to have Metis in section 35(2) restricted to their own constituency has been a failure, and it has never been agreed to by the federal government or the provinces.

When Harry Daniels was president of our organization, it was he who negotiated the constitutional recognition of Metis peoples in the Constitution Act, 1982. As a result of his efforts, the constitution refers to Metis peoples as Aboriginal peoples and recognizes and affirms our Aboriginal and treaty rights. This was the crowning achievement of Harry’s career and a major achievement for the congress.

Harry’s vision and understanding of the Metis was not a narrow exclusionary one, as proposed by the MNC. We have no interest in repeating the discriminatory practices of the Indian Act in any Metis enumeration. We object to the testimony earlier this month concerning section 35(2) and the view that mixed ancestry people are not included. This discriminatory view of section 35 is clearly not what Harry Daniels negotiated.

In 2003, the Supreme Court of Canada recognized that Metis have a constitutionally entrenched Aboriginal right to harvest for food. In the *Powley* decision, the court stated that Metis in section 35 refers to a distinctive peoples who, in addition to their mixed ancestry, developed their own custom, way of life and recognizable group identity, separate from their Indian and Inuit and European forbearers. This part of the court’s decision reflects the position promoted by the MNC since 1985. I have never seen a single line of documentation that would support the assumption that the drafters of the constitution were thinking this way. We know one thing for certain: It contradicts the recorded intention of Harry Daniels, who was responsible for negotiating the term Metis into the Constitution Act.

Harry Daniels left one more gift to the Metis and non-status Indians, which will take a few more years to achieve. In 1998, while serving a second term as president of the congress, he launched the case of *Daniels v. The Queen*. The goal of this case is to redress a long-standing grievance of Metis and non-status Indian people. The federal government denies it has jurisdiction over Metis and non-status Indians under section 91(24) of the Constitution Act, 1867, and has consistently held that Metis fall within the authority of provincial governments. The provinces take the opposite position, that non-status Indians and Metis are a federally responsibility.

As a result, we are trapped in a jurisdictional vacuum where non-status Indians and Metis have few government programs or initiatives to address our needs. Let me give you an idea of the financial scale of this issue. Of the \$10 billion per year that the

Le congrès s’est toujours opposé au fait que le Ralliement national des Métis se soit approprié le terme constitutionnel « Métis » pour ses propres fins politiques et financières. Leurs efforts pour obtenir que le terme Métis au paragraphe 35(2) s’applique uniquement à leur propre groupe se sont soldés par un échec et ni le gouvernement fédéral ni les provinces ne lui ont jamais donné raison sur ce point.

Lorsque Harry Daniels était président de notre association, il a négocié la reconnaissance constitutionnelle des peuples métis dans la Loi constitutionnelle de 1982. Grâce à ses efforts, la Constitution inclut les Métis dans la définition des peuples autochtones du Canada et reconnaît et confirme nos droits existants — ancestraux ou issus de traités. Cela a été le couronnement de la carrière de Harry et une réalisation majeure pour le congrès.

La vision de Harry et sa définition des Métis n’étaient pas étroites et exclusives comme celles proposées par le Ralliement national des Métis. Nous ne souhaitons pas répéter les pratiques discriminatoires de la Loi sur les Indiens dans le cadre d’un recensement métis. Nous rejetons le témoignage présenté au début du mois au sujet du paragraphe 35(2) et l’opinion selon laquelle les personnes d’ascendance mixte ne sont pas incluses. Cette interprétation discriminatoire de l’article 35 n’est certainement pas ce que Harry Daniels négociait.

En 2003, la Cour suprême du Canada a reconnu que les Métis ont le droit ancestral de chasser pour se nourrir et que ce droit est garanti par la Constitution. Dans l’arrêt *Powley*, la cour dit que le terme Métis à l’article 35 désigne les peuples distincts qui, en plus de leur ascendance mixte, possèdent leurs propres coutumes et identité collective reconnaissables et distinctes de celles de leurs ancêtres indiens ou inuits, d’une part, et de leurs ancêtres européens, d’autre part. Cet élément de l’arrêt reflète la position défendue par le RNM depuis 1985. Je n’ai jamais vu une seule ligne dans un document qui justifie l’hypothèse selon laquelle les rédacteurs de la Constitution pensaient de cette façon. Il y a une chose que nous savons avec certitude : cela contredit l’intention documentée de Harry Daniels, qui était responsable de la négociation du terme « Métis » dans la Loi constitutionnelle.

Harry Daniels a laissé un autre cadeau aux Métis et aux Indiens non inscrits, dont il faudra encore quelques années à réaliser. En 1998, pendant son deuxième mandat à la présidence du congrès, il a intenté la poursuite *Daniels c. La Reine*. Son objectif était de réparer un grief de longue date des Métis et des Indiens non inscrits. Le gouvernement fédéral nie être responsable des Métis et des Indiens non inscrits en vertu du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867 et a toujours maintenu que les Métis relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux. Les provinces affirment le contraire, c’est-à-dire que les Indiens non inscrits et les Métis relèvent de la compétence fédérale.

Par conséquent, nous sommes pris dans un vide juridique où il y a peu de programmes ou d’initiatives gouvernementaux pour répondre aux besoins des Indiens non inscrits et des Métis. Permettez-moi de vous donner une idée de ce que cela représente

federal government invests in Aboriginal-specific programming, almost 90 per cent goes to assist on-reserve status Indians who comprise less than one-third of the total Aboriginal population. This is why Metis and non-status Indians continue to be underserved by governments and why we have not reached our full potential in Canadian society.

CAP continues to be engaged in negotiations with the federal government concerning the rights, interests and needs of Metis and non-status Indians; however, these negotiations have been and continue to be frustrated and hampered by the federal government's denial that Metis and non-status Indians are owed a fiduciary duty based on section 35.

The categories of Aboriginal peoples are not watertight compartments. In urban settings today, most Aboriginal families have mixed identities. The position of the congress has always been that Metis rights flow from our Indianness and not from the fact that you have a mixed genealogy.

Currently, the congress receives no funding to work on Metis registry systems or to evaluate Metis registry systems already in place. In addition, I am not aware of any CAP affiliate that receives funding to support their work on enumeration or registration of Metis. We are not engaged with the Canadian Standards Association in developing a methodology to verify the quality and integrity of Metis membership systems.

While the *Powley* decision was a burst of hope for Metis harvesting rights, the criteria set out by the Supreme Court are problematic. Experts have warned us that Metis who cannot meet such a narrow interpretation of the term Metis are likely to become the new forgotten peoples.

We all know that the issues surrounding registration, membership and citizenship are complex and that broad reform on these matters cannot be achieved overnight or in isolation. The question you need to ask is why membership would be defined by the Crown instead of by the Metis peoples?

We agree with the Supreme Court when they indicated that the difficulty of identifying members of the Metis community should not be exaggerated so as to defeat constitutional rights. If you cannot prove you are eligible under the *Powley* rules, it does not mean that you are not Metis or that you do not have Metis rights. Future court decisions or political agreements may change these rules.

sur le plan financier. Chaque année, le gouvernement fédéral investit 10 milliards de dollars dans des programmes pour les Autochtones, de ce montant, près de 90 p. 100 visent à aider les Indiens inscrits dans les réserves qui représentent moins du tiers de la population autochtone totale. C'est pourquoi les Métis et les Indiens non inscrits continuent à être insuffisamment servis par les gouvernements et c'est pourquoi nous n'avons pu réaliser notre plein potentiel dans la société canadienne.

Le CPA poursuit ses négociations avec le gouvernement fédéral au sujet des droits, intérêts et besoins des Métis et Indiens non inscrits. Cependant, ces négociations ont été et sont encore frustrées et ralenties par le gouvernement fédéral qui nie avoir une responsabilité fiduciaire envers les Métis et les Indiens non inscrits en vertu de l'article 35.

Les catégories de peuples autochtones ne sont pas des compartiments étanches. De nos jours, en milieu urbain, la plupart des familles autochtones ont des identités mêlées. La position du congrès a toujours été que les droits des Métis découlent de notre ascendance autochtone et non pas du fait que nous avons une généalogie mixte.

À l'heure actuelle, le congrès ne reçoit aucun financement pour travailler aux systèmes de registre sur les Métis, ni pour évaluer les systèmes de registre qui existent déjà. En outre, je ne connais aucun organisme affilié au CPA qui reçoive des fonds pour appuyer son travail de recensement ou d'inscription des Métis. Nous ne participons pas avec l'Association canadienne des normes à l'élaboration d'une méthodologie pour vérifier la qualité et l'intégrité des systèmes d'appartenance aux peuples métis.

Alors que l'arrêt *Powley* a été un rayon d'espoir pour les droits de récolte des Métis, les critères établis par la Cour suprême posent des problèmes. Des experts nous ont prévenus que les Métis qui ne correspondraient pas à une interprétation aussi étroite du terme Métis deviendraient vraisemblablement le nouveau peuple oublié.

Nous savons tous que les questions entourant l'inscription, l'appartenance et la citoyenneté sont complexes et qu'une réforme en profondeur ne peut se faire du jour au lendemain, ni de manière isolée. La question que vous devez poser consiste à savoir pourquoi l'appartenance serait définie par l'État plutôt que par les Métis eux-mêmes?

Nous sommes d'accord avec la Cour suprême lorsque celle-ci indique que la difficulté d'identifier les membres de la collectivité métisse ne devrait pas être exagérée au point d'annuler leurs droits constitutionnels. Si vous ne pouvez pas prouver que vous êtes admissible en vertu des règles *Powley*, cela ne veut pas dire que vous n'êtes pas Métis, ni que vous n'avez pas de droits en tant que Métis. Ces règles peuvent être modifiées par de futures décisions des tribunaux ou par des ententes politiques.

You have heard reference to Metis being a distinct people. There is a long history of discrimination and racism that has taken place against Metis, and unfortunately, a distinction-based approach would ensure that the bitterness would continue with Metis discriminating against Metis.

During our work on the exploratory process on Indian registration, band membership and citizenship, an overwhelming number of Metis supported the idea of an individual being able to identify as both Metis and Indian. When people of mixed ancestry are forced to choose between one identity or another, the impact is discriminatory and does not reflect that most Aboriginal people live in mixed identity families.

The congress agrees with the Assistant Deputy Minister Tromp that there are few if any Metis specific programs offered by the federal government. There are programs and initiatives for non-status Indians and Metis, and there is no question that status-blind delivery of these programs in urban settings achieves the best results and is the most efficient use of resources while avoiding duplication of services.

Strengthening the relationship between the congress and the Office of the Federal Interlocutor is a mutually agreed-upon objective between the congress and Aboriginal Affairs and Northern Development. Prime Minister Harper has made important undertakings to us, including the legal costs of *Daniels v. Canada*. In addition, the Prime Minister has acknowledged that the congress will play a key part in the future of Canada and that the forgotten peoples will no longer be ignored or forgotten.

When the *Powley* decision was rendered, it was difficult to gauge the extent of its impact on Metis harvesters. We now know that Metis harvesters wanting to assert their Aboriginal rights are faced with the task of documenting their heritage through a difficult and expensive process, which makes it impossible for many to exercise their rights. In addition, provincial governments are adopting very narrow interpretations of the terminology used in the *Powley* decision. A practical harvesting regime for rights-bearing Metis harvesters still does not exist, and I sincerely hope that my presentation will assist you in bringing the central questions more sharply into focus. Thank you.

**The Deputy Chair:** Thank you for your presentation, and we will now open up the discussion for questions from members.

**Senator Patterson:** Thank you very much for the presentation. There are a couple of questions I would like to ask.

You referred to the MNC in critical terms, and you know we have heard from them. Their definition of Metis, we were told, is that Metis means a person who self-identifies as Metis, is of historic Metis ancestry, is distinct from other Aboriginal peoples

On vous a dit que les Métis étaient un peuple distinct. Il y a une longue histoire de discrimination et de racisme à l'encontre des Métis et, malheureusement, une approche fondée sur la distinction garantirait que l'acrimonie continuerait ainsi que la discrimination entre Métis.

Pendant notre travail d'exploration sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté, la vaste majorité des Métis souhaitaient qu'une personne puisse s'identifier à la fois comme Métis et comme Indien. Lorsque des personnes d'ascendance mixte sont forcées de choisir entre une identité et l'autre, cela engendre la discrimination et ne reflète pas le fait que la plupart des Autochtones vivent dans des familles d'identité mixte.

Le congrès est d'accord avec le sous-ministre adjoint, M. Tromp, pour dire que le gouvernement fédéral n'offre guère de programmes à l'intention expresse des Métis. Il y a des programmes et des initiatives pour les Indiens non inscrits et les Métis, et il ne fait aucun doute que la prestation de ces programmes sans critère de statut dans les milieux urbains donne les meilleurs résultats et constitue l'utilisation la plus efficace des ressources, tout en évitant le doublement des services.

Le congrès et le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord ont convenu de se donner pour objectif de renforcer la relation entre le congrès et le Bureau de l'interlocuteur fédéral. Le premier ministre Harper a pris d'importants engagements envers nous, y compris d'assumer les frais juridiques de l'affaire *Daniels c. Canada*. En outre, le premier ministre a reconnu que le congrès jouera un rôle essentiel dans l'avenir du Canada et que les peuples oubliés ne doivent plus être ignorés ni oubliés.

Lorsque l'arrêt *Powley* a été rendu, il était difficile d'en mesurer les conséquences pour les chasseurs et les pêcheurs métis. Nous savons maintenant que les chasseurs et les pêcheurs métis qui veulent affirmer leurs droits ancestraux sont forcés de documenter leur ascendance au moyen d'un processus difficile et coûteux, ce qui fait que pour bon nombre d'entre eux, il est impossible d'exercer leurs droits. En outre, les gouvernements provinciaux adoptent une interprétation très étroite de la terminologie utilisée dans l'arrêt *Powley*. Il n'existe toujours pas de régime pratique pour les chasseurs et pêcheurs métis dotés de droits, et j'espère sincèrement que mon exposé vous aidera à cibler plus clairement les questions centrales. Merci.

**La vice-présidente :** Merci de votre exposé. Nous allons maintenant engager la discussion et les membres du comité vont vous poser des questions.

**Le sénateur Patterson :** Merci beaucoup de votre exposé. Il y a une ou deux questions que j'aimerais vous poser.

Vous avez été très critique à l'égard du RNM et vous savez que nous avons reçu ces représentants. Ils nous ont dit que pour eux, le terme Métis désigne une personne qui s'identifie comme Métis, qui est d'ascendance métisse, qui est distinct des autres peuples

and is accepted by the Metis Nation. I think that definition has been incorporated into the bylaws of the MNC and its provincial organizations.

I do not believe you agree with this definition, but I would like to ask if you do, and if not, why not, and if the Congress of Aboriginal Peoples has a definition for Metis peoples of Canada.

**Mr. Dorey:** On the first point, senator, you are right. We do not agree with the MNC's definition of Metis. It has been clearly stated by the Metis National Council leadership that it is a distinction-based definition that is relative to their definition of Metis nationhood, or the Metis Nation, which is exclusive. It is geographically defined and, from our perspective and from the people that we represent who are of mixed blood, does exclude thousands — not hundreds but thousands — of Metis people outside of that Metis Nation as they define it.

Our position is that there are thousands of other Metis outside of those that the Metis National Council purports to represent or who are members of the so-called Metis Nation.

**Senator Patterson:** If I may, the second part of my question, does CAP have a definition for Metis people of Canada?

**Mr. Dorey:** We do not have a specific definition per se. Ours is one that is, as I stated in my presentation, inclusive of people of mixed Aboriginal and European ancestry.

In Mr. Daniels' process of negotiating Metis into the Constitution, it was made clear to the Native Council of Canada, its board members and the officials involved in that constitutional process of that day that it was a pan-Aboriginal definition for Metis.

**The Deputy Chair:** You were saying that Mr. Daniels was the person who negotiated the recognition of Metis peoples in the Constitution, and I think you also just mentioned MNC. Was the Metis National Council in existence at the time and were they part of the work that Mr. Daniels undertook to get the Metis recognized in the Constitution?

**Mr. Dorey:** No, the Metis National Council did not exist in those days.

**The Deputy Chair:** That is interesting. You also said that you have a recorded intention of Mr. Daniels. In what form is that recorded intention? Does that have a record saying that his definition or the way he considered people to be Metis was a more pan-Aboriginal approach?

**Mr. Dorey:** That is correct. I do not have that documentation here, but we do have that in our files, in the public records of the Constitution.

**The Deputy Chair:** Could you submit that to the committee so we can see what it says?

autochtones et qui est accepté par la nation métisse. Je pense que cette définition se retrouve dans les statuts du RNM et dans ceux de ses organismes provinciaux.

Je ne crois pas que vous soyez d'accord avec cette définition, mais j'aimerais vous demander si vous l'êtes ou pas et, dans la négative, pourquoi, et si le Congrès des peuples autochtones a sa propre définition des peuples métis du Canada.

**M. Dorey :** En réponse à la première question, monsieur le sénateur, vous avez raison. Nous ne sommes pas d'accord avec la définition de Métis utilisée par le RNM. Les dirigeants du Ralliement national des Métis ont indiqué clairement que leur définition de l'identité métisse ou de la nation métisse est fondée sur une distinction et qu'elle est exclusive. De plus, leur définition comporte un critère géographique, et nous croyons, tout comme les personnes que nous représentons et qui sont de sang mêlé, que cette définition exclut des milliers — non pas des centaines, mais bien des milliers — de Métis de la nation métisse telle qu'ils la définissent.

Nous disons qu'il y a des milliers d'autres Métis à part ceux que le Ralliement national des Métis est censé représenter ou qui sont membres de la soi-disant nation métisse.

**Le sénateur Patterson :** Si vous me le permettez, il y avait une deuxième partie à ma question, c'est-à-dire, est-ce que le CPA a sa propre définition du peuple métis du Canada?

**M. Dorey :** Nous n'avons pas de définition précise. Comme je le disais dans mon exposé, notre définition inclut les personnes d'ascendance autochtone et européenne mixte.

Lorsque M. Daniels négociait pour faire inclure les Métis dans la Constitution, le Conseil national des Autochtones du Canada, les membres de son conseil et les fonctionnaires qui ont participé à ce processus constitutionnel ont été informés clairement que la définition de Métis est panautochtone.

**La vice-présidente :** Vous dites que c'est M. Daniels qui a négocié la reconnaissance du peuple métis dans la Constitution, et je pense que vous venez tout juste de mentionner également le RNM. Est-ce que le Ralliement national des Métis existait à l'époque et est-ce que ses représentants ont participé aux efforts de M. Daniels pour faire reconnaître les Métis dans la Constitution?

**M. Dorey :** Non, le Rassemblement national des Métis n'existait pas encore.

**La vice-présidente :** C'est intéressant. Vous avez dit également que vous avez des documents qui témoignent de l'intention de M. Daniels. Quel genre de document est-ce? Est-ce que ce document indique que sa façon de définir ou de voir les Métis était fondée sur une approche panautochtone?

**M. Dorey :** C'est exact. Je n'ai pas ces documents avec moi, mais nous les avons dans nos dossiers, dans les dossiers publics sur la Constitution.

**La vice-présidente :** Pourriez-vous les fournir au comité afin que nous puissions voir ce qu'ils disent?

**Mr. Dorey:** Yes, I could.

**The Deputy Chair:** Presumably within that he had some sort of parameters on what he considered to be Metis?

**Mr. Dorey:** Yes.

**Senator Patterson:** I am not trying to give you a hard time here at all, but what we have learned so far is that the federal government is having a difficult time deciding how to extend Aboriginal programs and services to Metis people.

We had witnesses who told us that they were kind of relying on Metis organizations to do that job and there is this registry process going on.

With that testimony in mind, do you understand that a broad definition like you have just given, which is anyone of mixed Aboriginal and European ancestry, would be of concern to governments? The population served could and we had some evidence showing it actually is expanding. There was a term; I forget the term that was used but it is growing.

Do you understand how governments — and I am not asking you to sympathize — might want to have a clearer definition than such a broad definition for the purpose of budgeting and deciding eligibility for programs? Do you have any comments on that?

**Mr. Dorey:** Yes, senator. That is a good point.

Going back to my presentation and the history of this issue of the 91(24) jurisdiction, as I indicated I have personally been involved as a leader with the congress, the Native Council of Canada for 35 years. I have been here pretty much since the early days. For those years up to this current day, sitting right here before you, this jurisdictional issue has been a constant problem for us. I believe it is fundamentally based on your question and your point: It is all relative to cost. It was Mr. Daniels, in his wisdom, who took this case to the Federal Court when he was serving in his last tenure, 13 years ago. It still has not been heard yet; the case has been heard but the decision has not come down yet.

There is no question that it will be a difficult process of identifying who is Metis, who is entitled to benefit from that definition of “Metis,” who might have treaty or Aboriginal rights and who might not, just as *Powley* has indicated. We understand, and it is our view, that there would have to be certain tests. It is not just self-identity, although we believe that is one important aspect of it. People must first self-identify, but then they must identify and be recognized by the community, and so on.

I wish to bring you up to the modern, current situation today with regard to that challenge. The Federation of Newfoundland Indians is an affiliate organization of the congress and has recently gone through a process of recognition of status. As I understand it, they now have approximately 30,000 registered

**M. Dorey :** Oui.

**La vice-présidente :** Je suppose qu’il avait établi des paramètres pour définir un Métis?

**M. Dorey :** Oui.

**Le sénateur Patterson :** Je n’essaie pas de vous faire la vie dure, mais ce que nous avons appris jusqu’à présent, c’est que le gouvernement fédéral a du mal à décider de quelle manière offrir les programmes et services destinés aux Autochtones aux Métis.

Certains témoins nous ont dit qu’ils se fiaient en quelque sorte aux organismes métis pour remplir ces tâches et qu’on était en train d’établir un registre.

À la lumière de ce témoignage, est-ce que vous comprenez qu’une définition aussi large que celle que vous venez de donner, c’est-à-dire toute personne d’ascendance autochtone et européenne mixte, pourrait poser un problème aux gouvernements? La population desservie pourrait augmenter — et nous avons même eu la preuve que c’était déjà le cas. Les témoins ont employé un terme, j’oublie lequel, mais qui voulait dire que cette population augmente.

Est-ce que vous comprenez que les gouvernements — et je ne vous demande pas de compatir — pourraient souhaiter une définition plus claire que la définition libérale que vous utilisez afin d’établir leur budget et de déterminer l’admissibilité aux programmes? Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**M. Dorey :** Oui, sénateur. C’est une bonne question.

Pour en revenir à mon exposé et à l’historique de la question de compétence en vertu du paragraphe 91(24), cela fait 35 ans que je travaille comme dirigeant au Congrès des peuples autochtones, auparavant le Conseil national des Autochtones du Canada. Je m’occupe de cette question pratiquement depuis le début. Pendant toutes ces années, et jusqu’à aujourd’hui, alors que je suis assis ici devant vous, cette question de compétence n’a jamais cessé d’être un problème pour nous. Je crois que la vraie raison se trouve dans votre question : C’est une affaire de coût. C’est M. Daniels, dans sa sagesse, qui a porté cette affaire devant la Cour fédérale pendant son dernier mandat, il y a 13 ans. La cause n’a toujours pas été entendue; ou plutôt la cause a été entendue, mais la décision n’a pas encore été rendue.

Il ne fait aucun doute qu’il sera difficile d’identifier qui est Métis, qui a le droit de bénéficier des avantages associés au statut de Métis, qui a des droits ancestraux ou issus de traité et qui n’en a pas, tout comme l’indique l’arrêt *Powley*. Nous comprenons, et c’est aussi notre avis, qu’il devrait y avoir des critères. L’auto-identification ne suffit pas, bien que nous croyions que c’en est un aspect important. Les personnes doivent d’abord s’auto-identifier, et identifier une collectivité et être reconnues par elle, et cetera.

J’aimerais vous amener à la situation moderne. La Fédération des Indiens de Terre-Neuve est affiliée au congrès et a récemment fait l’expérience d’un processus de reconnaissance du statut. D’après ce que j’en sais, il y a maintenant environ 30 000 Indiens inscrits. C’est la plus importante bande indienne qu’on ait

Indians. That is the largest Indian band that this country ever probably dreamed of having 10 years ago. The fact remains that they have gone through the process. They have worked out a way to do it. There will still be people who cannot meet the tests — whatever those tests are that will be in place for that registration process — to be recognized.

It is not an impossible challenge. Yes, it will be difficult. One of the points I am trying to make on behalf of the Congress of Aboriginal Peoples, which has a Metis constituency — a fairly significant one — is that we do not want to be lost in the shuffle or put aside as they say. That is the whole point. I do not believe the dollar figure is any rationale for excluding us.

**Senator Campbell:** Thank you for coming here today. I have three questions. The first is this: According to CAP, are the Metis fortunes tied to the same fortunes as off-reserve Aboriginal peoples?

**Mr. Dorey:** Could you explain what you mean by “fortune?”

**Senator Campbell:** You say you represent the Metis and off-reserve Aboriginal peoples. Neither one of them are recognized by any government at this time. Are they intertwined? Are they tied together? If you recognize off-reserve First Nations, is it then necessary to also recognize Metis, in whatever form that might be?

**Mr. Dorey:** There are some exceptions to that point, I guess, even as I stated it. For example, *Powley* is a case in point, where there are Metis that now have rights recognized of hunting.

In the situation of my home territory, which is the East Coast and the Mi'kmaq people — I am a Mi'kmaq First Nations person — we have pre-Confederation rights for hunting, fishing and gathering, and it is not tied to status. There are people of mixed blood. As long as you can prove your Mi'kmaq ancestry it is our firm position that you have entitlements to those rights of hunting, fishing and gathering. Although, I might say that there were pretty definitive efforts on the part of the federal government, in particular — but also the provincial government shortly after having won that Supreme Court decision on the pre-Confederation Treaty of 1752 — to allow only status Indians access as beneficiaries to the treaty.

The Native Council of Nova Scotia is an affiliate to the congress, and I happened to have been the chief and president of that organization when that case came down. I took the position with the 13 Mi'kmaq chiefs in Nova Scotia — which they held and supported, as did the Mi'kmaq Grand Council — that the Indian Act status cannot be the determining factor of Mi'kmaq treaty rights; it would be our people, that proof of ancestry accepted by the community. Those would be the determining factors and that remains today.

**Senator Campbell:** Second, would I be correct in saying that you believe that government responsibility flows through Aboriginal ancestry?

probablement rêvé d'avoir dans ce pays il y a 10 ans. Le fait est qu'ils ont vécu ce processus. Ils ont trouvé une façon de faire. Il y aura toujours des personnes qui ne respecteront pas les critères pour être reconnues — quels que soient les critères établis pour ce processus d'inscription.

Ce n'est pas un défi insurmontable. Oui, ce sera difficile. L'une des choses que je voudrais vous faire comprendre au nom du Congrès des peuples autochtones, qui compte parmi ses membres un grand nombre de Métis, c'est que nous ne voulons pas être perdus dans la mêlée ni écartés. C'est ça qui compte. Je ne crois pas que l'argent soit une raison valable pour nous exclure.

**Le sénateur Campbell :** Merci d'être venu aujourd'hui. J'ai trois questions. Voici la première : d'après le CPA, le sort des Métis est-il lié au sort des peuples autochtones hors réserve?

**M. Dorey :** Pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par « le sort »?

**Le sénateur Campbell :** Vous dites que vous représentez les Métis et les Autochtones hors réserve. À l'heure actuelle, aucun gouvernement ne reconnaît l'un ou l'autre de ces groupes. Sont-ils entremêlés? Sont-ils liés? Si l'on reconnaît les Premières nations hors réserve, doit-on alors nécessairement reconnaître les Métis, de quelque façon que ce soit?

**M. Dorey :** Je pense qu'il y a des exceptions, comme je le disais. Par exemple, en vertu de l'arrêt *Powley*, il y a des Métis dont le droit de chasse est maintenant reconnu.

Dans mon territoire d'origine, c'est-à-dire la côte Est et le territoire des Micmacs — j'appartiens à une Première nation micmaque — nous avons des droits de chasse, de pêche et de cueillette qui datent d'avant la Confédération et qui ne sont pas liés à un statut. Il y a des personnes de sang mêlé. À la condition de pouvoir prouver son ascendance micmaque, nous croyons fermement qu'une personne bénéficie de ces droits de chasse, de pêche et de cueillette. Cependant, je dois dire que le gouvernement fédéral — mais également le gouvernement provincial peu après avoir gagné à la Cour suprême sur la question du traité de 1752, donc avant la Confédération — a fait de gros efforts pour que seuls les Indiens inscrits soient bénéficiaires de ce traité.

Le Native Council of Nova Scotia est affilié au congrès, et il se trouve que j'étais le chef et président de cet organisme lorsque cette décision a été rendue. Avec les 13 chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse — qui ont appuyé ma position, tout comme le Grand Conseil des Micmacs —, j'ai dit que le statut en vertu de la Loi sur les Indiens ne peut pas être le facteur qui détermine les droits des Micmacs garantis dans un traité; que ce serait à notre peuple, à la collectivité, d'accepter la preuve d'ascendance, et c'est toujours le cas.

**Le sénateur Campbell :** Deuxièmement, aurais-je raison de dire que vous croyez que le gouvernement a une responsabilité à l'égard des personnes d'ascendance autochtone?

**Mr. Dorey:** That is correct. However, it also goes to self-identity as well. It is not just enough to say that you are Aboriginal.

**Senator Campbell:** It is not?

**Mr. Dorey:** If you do not identify as an Aboriginal, no.

**Senator Campbell:** What happens if you did not know?

**Mr. Dorey:** If you do not know, then —

**Senator Campbell:** What happens if I am on ancestry.ca and I discover that my great great-grandfather was a Cree, and his daughter married a factory man from the bay? I find outside about this, so am I now entitled?

**Mr. Dorey:** I would ask the question: Do you have a contemporary community or a historical community that you identify with? Are you accepted by that community? These are other tests.

**Senator Campbell:** I just discovered it; I live in Vancouver, British Columbia and I feel strongly that I am Metis at the very least, but from your point of view I could be a non-status First Nation. I decide that I will identify with them and then I get involved with the community and I am proud of it. Do I then also have all of the rights that flow through it because of it being through my Aboriginal ancestry?

**Mr. Dorey:** We have begun through some of that process in the past with the existing Metis; those who took scrip. They made the decision or decided that they were Indian, and then they later decided they were Metis and, in some cases they wanted to go back to Indian again. It is a point about your identity. You have to make that connection somehow. However, it is not just a simple black and white choice or decision; there are a number of different factors. That is our whole point with the congress. That is what the courts are saying as well.

**Senator Campbell:** What are the current relationships between CAP, MMF and AFN? We had testimony that there is an ongoing, if loose, relationship between MMF and AFN. How does CAP fit into these other major organizations?

**Mr. Dorey:** It is a hot and cold situation, I guess, and has been for quite a number of years. It often depends totally on the leadership and the personalities of those leaders.

By way of example, outside of government meetings to which the five national Aboriginal leaders are invited, such as meetings with first ministers, ministers of Aboriginal Affairs, premiers and so on, we do not have occasion to get together often and collaborate on issues, strategy or things like that. Having said that, when we do get together, we often chat. We are very cordial and friendly with each other. Since being elected as the vice-chief of the congress in October, I have had numerous discussions with

**M. Dorey :** C'est exact. Cependant, il faut aussi que la personne s'identifie comme telle. Il ne suffit pas de dire que vous êtes Autochtone.

**Le sénateur Campbell :** Non?

**M. Dorey :** Non, pas si vous ne vous identifiez pas comme Autochtone.

**Le sénateur Campbell :** Qu'arrive-t-il si une personne ne le savait pas?

**M. Dorey :** Si vous ne le savez pas, alors...

**Le sénateur Campbell :** Qu'arrive-t-il si je vais sur le site Ancestry.ca et que je découvre que mon arrière arrière-grand-père était Cri et que sa fille a épousé un homme qui travaillait dans une usine de la baie? Si je découvre ça de cette façon, est-ce que j'ai maintenant des droits?

**M. Dorey :** Et moi je vous demanderais ceci : y a-t-il une collectivité contemporaine ou une collectivité historique à laquelle vous vous identifiez? Êtes-vous accepté par cette collectivité? Ce sont d'autres critères.

**Le sénateur Campbell :** Je viens de le découvrir; je vis à Vancouver, en Colombie-Britannique, et je suis convaincu que je suis à tout le moins Métis, mais d'après vous, je pourrais être un membre non inscrit d'une Première nation. Je décide de m'identifier auprès d'elle et je commence à participer à la vie communautaire et j'en suis fier. Est-ce qu'alors j'aurais tous les droits ancestraux en raison de mon ascendance autochtone?

**M. Dorey :** Nous avons commencé ce processus avec les Métis reconnus, ceux qui ont accepté le certificat des Métis. Ils ont pris cette décision ou ont décidé qu'ils étaient Indiens et par la suite ont décidé qu'ils étaient Métis et, dans certains cas, ils voulaient retrouver leur statut d'Indien. C'est une question d'identité. Il faut qu'il y ait un lien quelconque. Cependant, ce n'est pas simplement un choix ou une décision bien tranchée; il y a un certain nombre d'autres facteurs. C'est justement la position du congrès. C'est également ce que disent les tribunaux.

**Le sénateur Campbell :** Quelle est la relation actuelle entre le CPA, la MMF et l'APN? On nous a dit que la relation entre la MMF et l'APN est continue mais instable. Quelle est la relation du CPA avec ces autres grandes organisations?

**M. Dorey :** Je dirais que, depuis quelques années, la situation varie. La relation dépend complètement des dirigeants et de leur personnalité.

À titre d'exemple, hormis les réunions gouvernementales, comme les réunions avec les premiers ministres provinciaux et les ministres des Affaires autochtones auxquelles les cinq chefs autochtones nationaux sont invités, nous n'avons pas souvent l'occasion de nous réunir et de travailler ensemble à des problèmes, stratégies ou autres questions. Cela dit, d'ordinaire, quand nous nous réunissons, nous discutons. Un lien de cordialité et d'amitié nous unit. Depuis mon élection à titre de chef adjoint

National Chief Atleo and with David Chartrand, but not in a normal, business way. It is not a case where we do not talk; we do, in fact.

The problem tends to come, in particular with the Assembly of First Nations, with doing it publicly or in any formal way. I can say that for my own region in Nova Scotia because the Mi'kmaq chiefs take the position that they are the only official spokespersons for the Mi'kmaq people. On the one hand, they say, "Use the Indian Act as the determining factor of who is a chief and who is not." On the other hand, they say, "We are a nation of people with inherent rights, and we have a grand council," but they do not really acknowledge or accept the authority of the grand council. It is a matter of convenience and often, unfortunately, a matter of money because the money flows through that status, that structure under the Indian Act, that I talked about in my presentation.

**Senator Campbell:** Thank you very much for coming in.

**Senator Raine:** Thank you for being here. It is good to hear your perspective. I have a couple of questions. The Supreme Court ruling said that an individual would have to self-identify as a Metis, be a member of a present-day Metis community and have ties to a historic Metis community. How are those defined? What are present-day Metis communities, and what is a historic Metis community?

**Mr. Dorey:** That is a good and important question. I cannot give you the answer.

I understand that the Metis National Council has their view of it, but, as I pointed out, we have no evidence of it. There are other people who have been excluded in coming to any determination of that question. The congress would like to be able to get engaged in involving our people in that discussion. It is our belief and our intent, in particular when a decision is rendered by the court on the Daniels case, which is 91(24) jurisdiction for all Aboriginal people, that we will be engaged in that kind of a process because the government will want us to be engaged in that kind of process.

On this whole issue of identity and who is Metis, I wish to take you briefly to my own personal situation. I am a mixed blood person. My mother was a Mi'kmaq with a little bit of French, she says. My father was claimed to be totally non-Aboriginal, with Dutch, English and whatever mixture there. He had nine kids. There were eight siblings. All of us were mixed blood Mi'kmaq. I remember, in my younger years growing up, various stages of self-identifying — because I became aware of this — as a Metis because I did not know what an Indian was. I did not identify as being a Mi'kmaq because my own people, the Mi'kmaq people from the reserve, said I was not one of them. I then learned there is this term "non-status." We were Indian without status, so we were non-status Indian. I went through a period of being a Metis and then a non-status Indian. Then, in 1985, when the Indian Act was amended, my mother, who was 72 years old at the time and had never had status because she was not living in the reserve

du congrès en octobre, j'ai eu de nombreuses conversations avec le chef national Atleo et David Chartrand, mais jamais dans un contexte officiel d'affaires. Il ne faut pas croire que nous n'échangeons pas; c'est plutôt l'inverse.

Dans le cas de l'Assemblée des Premières Nations en particulier, le problème réside dans le fait de discuter publiquement ou de façon officielle. Cela s'applique à ma propre région de la Nouvelle-Écosse, puisque les chefs micmacs croient qu'ils sont les porte-parole officiels du peuple micmac. D'un côté, ils disent : « Référons-nous à la Loi sur les Indiens pour déterminer qui est chef et qui ne l'est pas. » D'un autre côté, ils disent : « Notre nation est composée d'un peuple ayant des droits inhérents et nous avons un grand conseil », mais ils n'acceptent ni ne reconnaissent l'autorité du grand conseil. C'est une question d'opportunisme et bien souvent, malheureusement, de sous, puisque l'argent découle de ce statut, de la structure en vertu de la Loi sur les Indiens dont j'ai parlé dans ma déclaration.

**Le sénateur Campbell :** Merci beaucoup d'être venu.

**Le sénateur Raine :** Merci de vous être déplacé. Nous sommes heureux d'entendre votre perspective. J'ai quelques questions. La décision de la Cour suprême indique qu'une personne doit s'auto-identifier en tant que Métis, doit être un membre d'une collectivité métisse moderne et doit avoir des liens avec une collectivité métisse historique. Comment ces concepts sont-ils définis? En quoi consistent une collectivité métisse moderne et une collectivité métisse historique?

**M. Dorey :** C'est une question pertinente et importante. Je ne peux y répondre.

Je crois que le Ralliement national des Métis a son opinion là-dessus, mais, comme je l'ai indiqué, rien ne l'indique clairement. Certains peuples ont été exclus dans la résolution de cette question. Le congrès voudrait faire participer ses membres à cette discussion. Nous croyons que, et c'est notre intention, nous participerons à ce genre de processus parce que le gouvernement nous le permettra, en particulier quand la cour tranchera dans l'affaire *Daniels*, soit la compétence en vertu du paragraphe 91(24) pour tous les peuples autochtones.

Par rapport à la question d'identité et d'appartenance au peuple métis, j'aimerais vous parler en quelques mots de ma propre expérience. J'ai des origines mixtes. Ma mère était micmaque et, selon ses dires, elle avait un peu de sang français. Mon père était complètement non autochtone avec des racines néerlandaises, anglaises et d'autres origines. Il a eu neuf enfants. J'ai huit frères et sœurs. Chacun d'entre nous avions du sang mêlé micmac. Petit, je me souviens avoir vécu différentes étapes d'auto-identification — parce que je me suis conscientisé à cette réalité — en tant que Métis, parce que je ne savais pas ce qu'était un Indien. Je ne me percevais pas comme étant un Micmac parce que mon propre peuple, les Micmacs de la réserve, ne me reconnaissait pas comme étant l'un des leurs. Puis, j'ai appris le terme « non inscrit ». Comme nous étions des Indiens qui n'étaient pas inscrits, nous devions donc être des Indiens non inscrits. À une certaine époque, j'ai été Métis avant de devenir Indien non inscrit.



community when registration took place in the 1950s, gained her status and became what was defined as a 6(1)(a) Indian at the age of 72. A year later — I was in my 30s — I gained status as a 6(2). I went from Métis to non-status to status. Only two years after that, the Mi'kmaq people won their pre-Confederation treaty rights in the courts, and I was then entitled to treaty rights. Prior to that, I was a non-treaty Indian. I was Métis, non-status, status, non-treaty and then treaty. To this day, I can honestly tell you that there are times where I feel more White than I do Indian, and I dress accordingly. Then there are days where I am so proud of my Mi'kmaq heritage that I wear my traditional dress and everything. I do not have a choice over how I feel when that happens to me. I have heard many other people say the same thing. It is here. It is how you feel; it is in your blood. It is the connection with other people. The sad reality is that, to this very day, I still, on occasion, feel discriminated against by White people because I am Indian or they think that I am, and I feel discriminated against by Indians on-reserve because they think that I am not. That is the reality that hundreds of thousands of our people, including children, face.

Here is the other situation. This is what the Indian Act has done. I am the only one of nine kids, up to this point in time, who has been able to pass status onto my children because I was non-status and married a non-status, and we both gained status through the amendments to the Indian Act. All my brothers and sisters did not marry into status, Mi'kmaq or any other First Nations group; they married non-Aboriginals and were not entitled to pass on status to their kids. But guess what? Someone decides that that is not right and that discrimination still exists, and the Indian Act gets changed again. Now, all of those kids, my nieces and nephews, are in the process, some 15 or 20 years later, of getting status.

This goes on, and it is what our people have dealt with their entire lives. What is not acceptable, 50 or 100 years ago was acceptable. Then something else changes and it gets acceptable, and it goes back to this whole issue of if you identify, if you connect with the community and if you have the ancestry, then you are what you are. That is it.

**Senator Raine:** You did not answer my question, but I can understand why. When I look at that description, I can see that it is a conundrum. It is very difficult.

I will ask you a question about a different topic. We had a presentation here, some months ago, from the Sami Aboriginal people from Norway.

Par la suite, en 1985, quand la Loi sur les Indiens a été modifiée, ma mère qui avait 72 ans à l'époque et qui n'avait jamais été inscrite parce qu'elle n'habitait pas la réserve quand l'inscription a eu lieu dans les années 1950 s'est vu accorder son statut et est devenue Indienne selon la disposition 6(1)a) à l'âge de 72 ans. Un an plus tard — j'étais dans la trentaine — on m'a inscrit selon la disposition 6(2). Je suis passé de Métis à Indien non inscrit pour finalement devenir Indien inscrit. Deux ans plus tard seulement, le peuple micmac a eu gain de cause dans sa bataille sur ses droits issus de traité d'avant la Confédération, et cela m'a rendu admissible aux droits issus de traité. Auparavant, j'étais un Indien non soumis au traité. J'ai été Métis, Indien non inscrit, Indien inscrit, Indien non soumis au traité, puis Indien soumis au traité. Je peux vous dire en toute franchise qu'il m'arrive d'avoir l'impression d'être davantage Blanc qu'Indien, et je m'habille alors en conséquence. Parfois, je suis si fier de mon héritage micmac que j'arbore mes habits traditionnels. Je n'ai aucun contrôle sur cela. De nombreuses autres personnes m'ont dit vivre le même phénomène. Ça se passe ici. C'est une question de sentiment; c'est dans notre sang. Ça se rapporte aux liens que nous avons avec les autres. La triste réalité est que, encore aujourd'hui, je trouve que je suis parfois victime de discrimination par les Blancs parce que je suis Autochtone, ou parce qu'ils pensent que je le suis, et je me sens victime de discrimination par les Autochtones dans les réserves parce qu'ils ne pensent pas que je suis Autochtone. C'est la réalité à laquelle des centaines de milliers des nôtres, y compris des enfants, doivent faire face.

Voici le revers de la médaille, ce qu'a causé la Loi sur les Indiens. Jusqu'à présent, je suis le seul de neuf enfants qui a pu transmettre mon statut à mes enfants parce que j'étais un Indien non inscrit ayant marié une Indienne non inscrite, et parce que les modifications à la Loi sur les Indiens nous ont accordé notre statut. Aucun de mes frères et sœurs n'a épousé de membres des Micmacs ou de toute autre Première nation; ils ont épousé des non-Autochtones et n'ont donc pas pu transmettre leur statut à leurs enfants. Mais vous savez ce qui s'est passé? Quelqu'un a décidé que c'était injuste et toujours discriminatoire, et la Loi sur les Indiens a été de nouveau modifiée. Tous ces enfants, mes neveux et mes nièces, sont présentement en voie, quelque 15 à 20 ans plus tard, de devenir des Indiens inscrits.

La réalité se poursuit, et c'est ce avec quoi les membres de notre peuple ont dû composer toute leur vie. Ce qui n'est pas acceptable l'était il y a 50 ou 100 ans. Puis, la loi est modifiée et ça devient acceptable, et ça revient à toute la question de savoir que si vous vous auto-identifiez à titre de Métis, que vous avez des liens avec la collectivité et que vous avez des ancêtres, vous êtes ce que vous prétendez être. Voilà.

**Le sénateur Raine :** Vous n'avez pas répondu à ma question, mais je comprends pourquoi. Quand je lis cette description, je me rends compte qu'elle est très compliquée. C'est une question très complexe.

J'aimerais vous poser une question dans un autre ordre d'idée. Il y a quelques mois, le peuple autochtone Sami de la Norvège est venu nous parler.

**Mr. Dorey:** I know some of those people.

**Senator Raine:** I asked them, at one point, what entitlements do you expect when you self-declare as a Sami person?

They looked at me with a big question and said, “What do you mean? We are Norwegians. We have all the same entitlements as any other Norwegian — social programs, medical, health, everything. There are some special Sami entitlements to herd reindeer and some fishing rights in the far North, but we do not live there. We live in the city, so we would not be entitled to those rights. What is important for us is to feel proud of our ancestry.”

This ability to self-declare as a Sami person was so important for them to preserve and promote their culture and what is in their hearts.

I cannot help but think that perhaps we are going down the wrong road. Somehow, most Canadians think that determining yourself as a Metis is somehow connected to entitlements and it is not connected to your heart.

Could you comment on that?

**Mr. Dorey:** I think I answered your question in my presentation before you even asked it. You are absolutely right. I think the vast majority of people feel the same way. It is about identity, but then also acceptance in terms of that identity and taking pride in it. At the same time, there are other issues, for example, the statistical reality about the deplorable conditions of Aboriginal peoples: high rates of infant mortality, diabetes, health and social problems, and so forth.

In recent years, the statistics that have been reported by Statistics Canada and other surveys clearly demonstrate that as far as those people who identify in those surveys as being Aboriginal people, there is no distinction of those conditions based on residency. The conditions are equal, whether it is a high rate of diabetes or a low level of education, regardless of your status or of where you live.

In our efforts to try to address those issues and problems, which we feel need to be addressed, that is where this whole issue of identity, acceptance and recognition is important. It does translate to eligibility for certain programs and services that would address the specific needs of that population.

**Senator Sibbeston:** Mr. Dorey, I thank you for being here.

I was going to ask you to describe your struggle to get recognized by government but also to maintain your constituency, as it were, your membership. Generally, I gather you are a catch-all organization of off-reserve Aboriginal people and even, I noticed, including Inuit people. I notice in your affiliates that it is in some respects vague and nebulous, referring to “native” and “Aboriginal.” It is not “First Nations” or “Metis”; it is everything in between in the names associated with

**M. Dorey :** Nous connaissons certains de ses membres.

**Le sénateur Raine :** Je leur ai demandé à quels droits ils s’attendent quand ils s’auto-déclarent à titre de Sami.

Ils m’ont fixée, éberlués, et ils m’ont répondu : « Que voulez-vous dire? Nous sommes norvégiens. Nous avons les mêmes droits que tout autre Norvégien : droits aux programmes sociaux, aux soins médicaux, à la santé, à tout. Les Sami du Grand Nord ont des droits spéciaux quant aux rennes et à la pêche, mais nous n’y habitons pas. Nous vivons en ville, alors nous ne sommes pas admissibles à ces droits. Ce qui nous importe, c’est d’être fiers de nos ancêtres. »

La possibilité de s’auto-identifier à titre de Sami était très importante pour eux pour préserver et promouvoir leur culture et ce qu’ils conservent dans leur cœur.

Je ne peux m’empêcher de penser que nous adoptons peut-être la mauvaise approche. La plupart des Canadiens croient que l’auto-identification à titre de Métis est liée aux droits et non pas à ce qui se trouve dans le cœur des gens.

Qu’avez-vous à dire là-dessus?

**M. Dorey :** Je crois que mon exposé a répondu à votre question avant même que vous ne me la posiez. Vous avez tout à fait raison. Je crois que la grande majorité des gens pensent la même chose. C’est une question d’identité, mais aussi d’acceptation par rapport à cette identité, et c’est une question de fierté. En parallèle, il y a d’autres problèmes, comme en font foi les chiffres alarmants quant aux conditions déplorables des peuples autochtones : les taux élevés de mortalité infantile, le diabète, les problèmes sociaux et de santé, et cetera.

Au cours des dernières années, les chiffres de Statistique Canada et d’autres enquêtes ont clairement démontré que tous les répondants qui s’identifient en tant qu’Autochtones vivent dans les mêmes conditions, peu importe leur lieu de résidence. Peu importe leur statut ou leur lieu de résidence, les conditions sont les mêmes, que l’on pense au taux élevé de diabète ou au faible niveau d’éducation.

Dans nos efforts pour remédier à ces problèmes qui, selon nous, doivent être résolus, il faut se rappeler l’importance de l’identité, de l’acceptation et de la reconnaissance. Ces concepts donnent droit à l’admissibilité à certains programmes et services qui peuvent répondre aux besoins particuliers de cette population.

**Le sénateur Sibbeston :** Monsieur Dorey, merci d’être venu.

J’allais vous demander de nous décrire les difficultés que vous avez eues pour être reconnu par le gouvernement, mais aussi pour conserver vos membres. Je crois savoir que votre organisme est très inclusif des peuples autochtones hors réserve et comprend même, comme je l’ai remarqué, des Inuits. Je constate que certains de vos membres se décrivent en des termes vagues et nébuleux, préférant le terme « Autochtone » au terme « Première nation » ou « Métis ». Ils emploient tous les termes flous associés aux

non-status Indians: Aboriginal Affairs Coalition and Ontario Coalition of Aboriginal People. To me, this seemed like a vaguer description of Aboriginal people.

I would be interested to hear from you on that issue — your constituency or your membership — and also your difficulty, if any, in being recognized by the federal government as an organization.

**Mr. Dorey:** As I indicated in my presentation, the Congress of Aboriginal Peoples is one of the five national Aboriginal organizations. When the federal and provincial governments convene meetings to address Aboriginal issues, the congress is invited. There is that level of recognition.

We get various levels of funding as an organization, both at the federal level and also at the provincial level: financial resources for human resource development, education, training, and that kind of thing. We have health programs on occasion. Those are just periodic programs that we become eligible for, and they come and go.

We have had housing programs in the past, such as the Rural Native Housing Program that many of our people have benefited from. That got changed because the federal government, in its wisdom, decided to transfer housing responsibility jurisdiction over to the provinces.

In some cases, provinces do something for the Aboriginal people and in some cases do not. There is no consistent type of program or services to those people as there is to status Indians on the reserve or the Assembly of First Nations representing those groups predominantly, because there is no question on anyone's mind as to their identity and their recognition as First Nations, falling under the federal Department of Indian Affairs and 91(24) jurisdiction. They tend to get constant programs and services, whether health, education or whatever. It has been like that ever since the organization has existed with the bands. That is where the major difference is between our organization and theirs.

The Metis National Council were well aware because, as pointed out earlier, those organizations that make up the Metis National Council at one time were members of the congress, or the Native Council of Canada, as we were called then. In the time since they formed, they have occasionally received programs and services on and off, at varying degrees or levels. Some come and some go. That is the main difference.

This is one of the issues Harry Daniels raised in terms of this case of federal jurisdiction. It is about being constant and being inclusive of all Aboriginal peoples so that not only the governments know who they are dealing with, but the people know who they are and what their entitlements are or are not. That is what it really boils down to.

Indiens non inscrits; par exemple, la Coalition des affaires autochtones et la Coalition ontarienne des peuples autochtones. Je trouve qu'il s'agit d'une vague description des peuples autochtones.

J'aimerais savoir ce que vous avez à dire sur la question de vos membres, mais aussi sur les difficultés que vous avez peut-être connues pour faire reconnaître votre organisme par le gouvernement fédéral.

**M. Dorey :** Comme je l'ai dit dans mon exposé, le Congrès des peuples autochtones est un des cinq organismes nationaux autochtones. Quand les gouvernements fédéral et provinciaux organisent des réunions pour traiter des questions autochtones, nous y sommes invités. Nous sommes donc reconnus à cet égard.

Nous recevons différents types de financement, tant au niveau fédéral que provincial : du financement pour le développement des ressources humaines, l'éducation, la formation et d'autres types de mesures. Nous avons parfois des programmes de santé. Ces programmes auxquels nous sommes admissibles sont ponctuels; ils ne sont pas permanents.

Par le passé, nous avons eu des programmes de logement, comme le Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones, dont de nombreux de nos membres ont bénéficié. La donne a changé puisque le gouvernement fédéral a cru bon de transférer le champ de compétence du logement aux provinces.

Dans certains cas, les provinces viennent en aide aux peuples autochtones, mais l'inverse est aussi vrai. Il n'y a aucun programme ou service permanent pour ces peuples comme c'est le cas des Indiens inscrits vivant en réserve ou de l'Assemblée des Premières Nations qui représente surtout ces groupes, puisque personne ne doute de leur identité et de leur statut de Premières Nations, qui relèvent du ministère fédéral des Affaires indiennes et de la disposition 91(24). D'ordinaire, ces groupes ont des programmes et services permanents en santé, en éducation ou autre. C'est la réalité depuis la création de l'organisme et de ses liens avec les bandes. Il s'agit de la plus grande différence entre notre organisme et le leur.

Le Ralliement national des Métis est bien conscient de la situation puisque, comme je l'ai dit plus tôt, les organismes qui sont membres du Ralliement national des Métis ont été jadis membres du congrès, ou du Conseil national des Autochtones du Canada, pour reprendre le nom employé à l'époque. Depuis la création du Ralliement, l'organisme a eu la prestation de programmes et de services de façon intermittente et à des degrés divers. Certains programmes sont créés puis disparaissent. C'est la plus grande différence entre nos deux organismes.

C'est une des questions que Harry Daniels a soulevées par rapport au champ de compétence fédéral. Il faut être cohérent et inclure tous les peuples autochtones pour que non seulement les gouvernements sachent à qui ils ont affaire, mais pour que les peuples sachent qui ils sont et à quoi ils ont droit. C'est la grande question.

**Senator Sibbeston:** What would you say is the force that binds you together? I get the feeling that there is a lot of uncertainty in terms of your identity and who exactly you are. What would you say is the binding force of your membership? You are not First Nations. You are not Metis. You are not Inuit. You are something in between all of that and White people. You are there in the middle, particularly in the urban centres.

What would you say binds you? What gives you power or force or motivation each day to go on and feel pride and dignity?

**Mr. Dorey:** It is that broad scope that you mentioned. Some of our people are First Nations, some are Metis, and some are Inuit, whatever we have involved with our organizations. It is the fact that we are Aboriginal. There are other Aboriginals who prefer a separate distinct identity, that is, First Nations or, as the MNC want to be defined, as a Metis Nation or the Inuit. However, as I indicated in my presentation, there are other Aboriginal people. It is that identity.

To be totally honest with you, it is the fact that we still tend to be struggling, and we use the slogan “We are the forgotten people,” and it is just that. It is because we are still struggling for this recognition, for access to services or programs that our people feel they are entitled to. That is what holds us together and keeps us going, and it will keep us going for many years to come as long as there are groups like the congress, the people we represent who are being excluded.

**Senator Meredith:** Thank you so much for your presentation. Your last comments segue into my question with respect to the identity.

Some have called for a registry and that the government should assist Metis in establishing a registry which would lead to services and programs. In terms of ensuring, and you talked about it earlier, that these programs come and go, whether it be education, health or housing, we need consistency for all Canadians, in my opinion, across this country. Do you support the creation of a single Metis registry system? Yes or no, and why or why not?

Second, what are some of the benefits you see to having this registry that would recognize the Metis people right across the country?

**Mr. Dorey:** You raise some very good points and questions. On the first point, about whether or not I support a Metis registry, I cannot give you a definitive answer because it is not for me to give you that answer.

**Senator Meredith:** What would your membership say with respect to the discussions that you have had around this? You are working on behalf of your constituency here, so they obviously would have given you some sort of direction as to whether this is a direction they would like to go in.

**Le sénateur Sibbeston :** Selon vous, qu'est-ce qui vous unit? J'ai l'impression que beaucoup d'incertitude entoure votre identité. Qu'est-ce qui unit vos membres? Vous n'êtes pas des Premières nations. Vous n'êtes pas des Métis. Vous n'êtes pas des Inuits. Vous vous trouvez entre ces groupes et les Blancs. Vous êtes dans un entre-deux, surtout dans les centres urbains.

Selon vous, qu'est-ce qui vous unit? Quelle force ou motivation vous anime chaque jour et vous habite de fierté et de dignité?

**M. Dorey :** La clé, c'est le large éventail auquel vous avez fait allusion. Certains de nos membres sont des Premières nations, d'autres des Métis, d'autres encore des Inuits, ou appartiennent à tout groupe impliqué auprès de nos organismes. Ce qui nous unit, c'est le fait d'être autochtone. Certains groupes autochtones préfèrent avoir une identité distincte unique, par exemple les Premières nations ou, comme le Ralliement national des Métis veut être défini, les nations métisses ou inuites. Cependant, comme je l'ai dit dans mon exposé, il existe d'autres peuples autochtones. C'est ce qui représente notre identité.

En toute franchise, ce qui nous unit, c'est que dans bien des cas nous luttons toujours, et nous récitons le slogan « Nous sommes le peuple oublié », tout simplement, nous sommes unis parce que nous luttons toujours pour cette reconnaissance et pour l'accès aux services et programmes auxquels notre peuple croit avoir droit. C'est ce qui nous unit et nous motive, et c'est ce qui va continuer à nous motiver pendant de nombreuses années, tant et aussi longtemps que des groupes comme le congrès, les membres que nous représentons, seront exclus.

**Le sénateur Meredith :** Merci beaucoup de votre exposé. Vos derniers propos cadrent avec ma question qui porte sur l'identité.

Certains ont demandé la création d'un registre et l'aide du gouvernement pour aider les Métis à établir ce registre qui mènerait à des services et programmes. Afin d'assurer que ces programmes en éducation, en santé ou en logement voient le jour — et vous y avez fait allusion un peu plus tôt —, je crois qu'il faut établir une uniformité pour tous les Canadiens partout au pays. Êtes-vous en faveur de la création d'un registre de Métis unique? Oui ou non? Veuillez justifier votre réponse.

Deuxièmement, quels avantages comporterait un registre qui reconnaîtrait le peuple métis partout au pays?

**M. Dorey :** Vous soulevez d'excellents arguments et questions. En réponse à votre première question, à savoir si j'appuie un registre de Métis, je ne peux pas vous donner de réponse claire puisqu'il n'est pas de mon devoir de le faire.

**Le sénateur Meredith :** Qu'est-ce que vos membres diraient à propos des pourparlers qui ont eu lieu sur cette question? Vous représentez vos membres, et il ne fait aucun doute que ceux-ci vous ont indiqué la marche à suivre qu'ils aimeraient vous voir entamer.

**Mr. Dorey:** The point that I was making in my presentation, we have not been asked that before. We have just recently learned that there is some sort of registration system being looked at by the Metis National Council. It was never brought to the congress to either respond to the question or indicate to us whether we would be interested in addressing this issue or looking at the system. We have not.

All I can say as the leader of the organization is, yes, we would want to do that. As to a definitive answer, is that what the Metis people that the congress represents want, I do not know. We would have to consult with them to see what they would want.

**Senator Meredith:** The second part of my question, hypothetically if there was a registry, what would you see as the benefit of that registry?

**Mr. Dorey:** The benefit, to a considerable degree, would be to put the question aside, to some degree, as to who are the Metis in Canada. Not knowing what the process of that system of registration involves, I cannot elaborate much further. We all know, to this day, there are problems with the Indian Act system and the Indian Act registration system, and I just alluded to that in my own personal circumstance.

We have people involved with the congress who are non-status who just months ago, years ago, did not have the same entitlement. Some of them are seniors and never before in their life were entitled to be registered and now suddenly they are, so these things change.

Whenever there is a process of registration, with the unknown factor of what the criteria is for registration, there will probably always be people left out.

My position with the congress is that our people are entitled to be engaged in that dialogue, in that discussion, in determining from their perspective their own position on those questions that you are asking. They are very important ones.

**Senator Patterson:** I understood, and we got the impression from the Department of Aboriginal Affairs, that after the *Powley* decision the Office of the Federal Interlocutor since 2003 has provided CAP and it is affiliates with funding to develop harvester and membership registries in Quebec, Ontario, and Labrador. That is what we were told. I am wondering if you could tell us if that is correct and how that has been going, please.

**Mr. Dorey:** Yes, I understand before I came back, just recently, some resources were made available, and I believe it was only in the last fiscal year, but the congress had not gotten to the process. It was to do some consultations in those two areas, jurisdiction, to go out and engage the people in this kind of dialogue but that did not happen. It is planned for this coming year.

**Senator Ataulhjan:** When Health Canada and the Public Health Agency of Canada appeared before this committee, they mentioned high prevalence of diabetes in the Metis community.

**M. Dorey :** J'ai dit dans mon exposé qu'on ne nous a jamais consultés à cet égard. Nous venons d'apprendre que le Ralliement national des Métis envisage la création d'un système d'inscription. On n'a jamais demandé au congrès de réagir à cette idée ou de déterminer si nous serions intéressés par ce genre de système. Ça n'a jamais été porté à notre attention.

Tout ce que je peux vous dire en ma qualité de dirigeant de l'organisation, c'est que, oui, nous aimerions avoir un tel système d'inscription. Mais je ne saurais vous dire de façon définitive si c'est ce que les Métis que le congrès représente veulent. Il faudrait les consulter pour déterminer ce qu'ils souhaitent avoir.

**Le sénateur Meredith :** Voici la deuxième partie de ma question : s'il y avait un registre, quels en seraient les avantages d'après vous?

**M. Dorey :** Dans une large mesure, l'avantage serait de clarifier, jusqu'à un certain point, qui sont les Métis au Canada. Ne sachant pas en quoi consisterait ce système d'inscription, je ne peux pas en dire plus. Nous savons qu'il y a toujours des problèmes avec la Loi sur les Indiens et son système d'inscription, et j'y ai fait référence en parlant de ma situation personnelle.

Il y a des membres du congrès qui sont des Indiens non inscrits qui, il y a quelques mois ou années, ne jouissaient pas des mêmes droits. Certains sont des aînés et jamais auparavant dans leur vie n'ont-ils pu s'inscrire, mais maintenant ils le peuvent, alors les choses changent.

Lorsqu'il y a un processus d'inscription, étant donné qu'on ne connaît pas les critères pour l'inscription, il y a toujours des gens laissés pour compte.

La position du congrès est que notre peuple a le droit de participer à ce dialogue, à cette discussion, pour décider de sa position sur ces points que vous soulevez. Il s'agit de questions très importantes.

**Le sénateur Patterson :** J'avais compris, et c'est l'impression que nous a laissée le ministère des Affaires autochtones, qu'à la suite de la décision *Powley*, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a donné depuis 2003 au CPA et ses membres du financement pour mettre en place un registre de chasseurs et pêcheurs et un registre des membres au Québec, en Ontario et au Labrador. C'est ce qu'on nous a dit. Je me demandais si vous pouviez nous dire si c'est vrai et comment les choses se passent, s'il vous plaît.

**M. Dorey :** Oui, il semble que, juste avant mon retour récent, certaines ressources aient été mises à notre disposition, et je pense que c'était seulement au cours de la dernière année financière, mais le congrès ne s'est pas encore occupé de ce processus. On devait faire des consultations dans ces deux régions, ces deux provinces, afin que les gens participent à ce genre de dialogue, mais cela n'a pas eu lieu. C'est prévu pour l'année qui vient.

**Le sénateur Ataulhjan :** Lorsque Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada ont comparu à notre comité, ils ont parlé de la forte prévalence du diabète dans la communauté

They spoke of the need for community mobilization around the issue to raise awareness and promote healthy living. What is the state of the health of the Metis community? Is much being done? Is there a need for community action on diabetes and other health issues?

**Mr. Dorey:** Yes, I would totally agree that. There are prevailing problems, as I indicated earlier, with the statistics. We are aware of them; we are aware of the problems in the community; but presently, for our organization, whether it is Metis or non-status, there are no programs. Just recently, the Aboriginal health funding has been cut, the program itself, so we do not know where things are now. There are no programs.

**Senator Ataulhjan:** Nothing is being done to raise awareness?

**Mr. Dorey:** No.

**Senator Housakos:** I have a supplementary question to that of Senator Patterson in regards to the *Powley* initiative where the Federal Interlocutor as of 2003 provided CAP and it is affiliates with funding. Did I understand correctly your answer when you said that in this program you had not created the registry? Did I understand correctly?

**Mr. Dorey:** Yes, that's correct.

**Senator Housakos:** Yet, from 2003 to now, have you received funding for this?

**Mr. Dorey:** There has been some funding to have some discussion at the community level on this issue. There have been some preliminary discussions, as I understand it.

**Senator Housakos:** If I understand correctly, the program is there, you have received the funding, but the registries have not been built, right?

**Mr. Dorey:** Yes, but only a small amount of the work that was intended or planned out for that process has been started. Very little has been done so far.

**Senator Housakos:** I understand that, but I am trying to get my head around this. In the funding that was allocated, you received the funds for the work?

**Mr. Dorey:** No. It was allocated for last year. The work did not get done, so it is being carried over to this new fiscal year.

**Senator Housakos:** I just wanted to clarify that.

**The Deputy Chair:** I would like to thank, on behalf of all the members of the committee, our witnesses this evening: National Vice-Chief Dwight Dorey, Congress of Aboriginal Peoples; and his adviser Julian Morelli.

Thank you very much.

(The committee continued in camera.)

métisse. Ils ont dit qu'il était nécessaire que la communauté se mobilise à ce sujet afin de sensibiliser les gens et faire la promotion d'un mode de vie sain. Quel est l'état de santé de la communauté métisse? Est-ce qu'on s'en occupe bien? La communauté doit-elle agir dans le dossier du diabète et d'autres problèmes de santé?

**M. Dorey :** Oui, je suis complètement d'accord. Comme je l'ai dit plus tôt, les statistiques démontrent qu'il y a des problèmes majeurs. Nous sommes au courant; nous sommes au courant des problèmes dans la communauté; mais présentement, il n'y a pas de programme pour notre organisation, que ce soit pour les Métis ou les Indiens non inscrits. Tout récemment, on a sabré le financement pour la santé autochtone, le programme lui-même, alors nous ne savons pas où en sont les choses. Il n'y a pas de programme.

**Le sénateur Ataulhjan :** Il n'y a rien qui est fait pour sensibiliser les gens?

**M. Dorey :** Non.

**Le sénateur Housakos :** J'ai une question qui fait suite à celle du sénateur Patterson concernant l'initiative *Powley* en vertu de laquelle l'interlocuteur fédéral a donné du financement depuis 2003 au CPA et ses membres. Ai-je bien compris votre réponse lorsque vous avez dit que vous n'avez pas créé le registre dans le cadre de ce programme? Ai-je bien compris?

**M. Dorey :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Housakos :** Tout de même, depuis 2003, vous avez reçu du financement pour cela?

**M. Dorey :** Il y a eu du financement pour des discussions dans la communauté à ce sujet. Je crois qu'il y a eu des discussions préliminaires.

**Le sénateur Housakos :** Si je comprends bien, le programme existe, vous avez reçu le financement, mais les registres n'ont pas encore été mis en place, exact?

**M. Dorey :** Oui, mais seulement une petite partie du travail prévu pour ce processus a été lancée. Très peu a été fait jusqu'à maintenant.

**Le sénateur Housakos :** Je comprends, mais voici ce que j'essaie de saisir. Vous avez reçu les fonds pour le travail d'après ce qui a été alloué?

**M. Dorey :** Non. Cela a été alloué pour l'an dernier. Le travail n'a pas été fait, alors cela sera transféré à la nouvelle année financière.

**Le sénateur Housakos :** Je voulais seulement clarifier ce point.

**La vice-présidente :** Au nom de tous les membres du comité, j'aimerais remercier nos témoins de la soirée : le chef adjoint national du Congrès des peuples autochtones, Dwight Dorey, et son conseiller Julian Morelli.

Merci beaucoup.

(La séance se poursuit à huis clos.)



APPEARING

**Tuesday, May 29, 2012**

The Honourable John Duncan, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development.

WITNESSES

**Tuesday, May 29, 2012**

*Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch;

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Community Infrastructure Branch;

Kim Purchase, Deputy Chief of Staff to the minister.

*Department of Justice Canada:*

Paul Salembier, General Counsel, Operations and Programs.

*Health Canada:*

Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division, Primary Health Care and Public Health, First Nations and Inuit Health Branch.

*Treaty 7 First Nations Chiefs Association:*

Charles Weaselhead, Grand Chief;

Brent Scout, Grand Chief's Liaison.

**Wednesday, May 30, 2012**

*Congress of Aboriginal Peoples:*

Dwight Dorey, National Vice-Chief;

Julian Morelli, Advisor.

COMPARAÎT

**Le mardi 29 mai 2012**

L'honorable John Duncan, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien.

TÉMOINS

**Le mardi 29 mai 2012**

*Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires;

Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et des transformations politiques majeures, Direction générale des infrastructures communautaires;

Kim Purchase, chef de cabinet adjoint du ministre.

*Ministère de la Justice Canada :*

Paul Salembier, avocat général, Opérations et programmes.

*Santé Canada :*

Ivy Chan, directrice, Division de la santé environnementale et publique, Direction des soins et santé primaires et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

*Treaty 7 First Nations Chiefs Association :*

Charles Weaselhead, Grand chef;

Brent Scout, agent de liaison du grand chef.

**Le mercredi 30 mai 2012**

*Congrès des peuples autochtones :*

Dwight Dorey, chef adjoint national;

Julian Morelli, conseiller.